

Université de Picardie Jules Verne
Licence 1 sociologie, semestre 2
2017-2018

Enjeux sociologiques contemporains

Cours magistral : Elodie Lemaire

TD : Sophie Louey



Par Emile on Bande ? [Pierre Rocerino] URL : <http://stripscience.cafe-sciences.org/articles/comprendre-manuel-valls-petit-essai-dignorance-symtrique/>

Plan des séances du TD

	Thématiques	Textes supports
1	Pas de TD	
2		
3	1. Problèmes sociaux et raisonnement sociologique	Aeschimann Eric, « Manuel Valls contre les intellectuels », <i>Le Nouvel Observateur</i> , mis en ligne le 23/01/2016, URL : http://bibliobs.nouvelobs.com/idees/20160122.OBS3236/manuel-valls-contre-les-intellectuels.html Pierre Bourdieu [entretien réalisé par Pierre Thuillier], « Une science qui dérange », <i>La Recherche</i> , n°112, juin 1980.
4	2. Les inégalités scolaires	Rochex Jean-Yves [entretien réalisé par Laurent Mouloud], « Les inégalités scolaires se construisent aussi dans la classe », <i>L'Humanité</i> , mis en ligne le 13/01/2012, URL : http://www.humanite.fr/societe/jean-yves-rochex-%C2%AB-les-inegalites-scolaires-se-construisent-aussi-dans-la-classe-%C2%BB-487646 Oeuvrard Françoise, « Démocratisation ou élimination différée ? », <i>Actes de la recherche en sciences sociales</i> , Vol.30, 1979, pp. 87-97.
5	3. La précarité	« Quand le travail rend pauvre », <i>Observatoire des inégalités</i> , mis en ligne le 11/08/2009, URL : http://www.inegalites.fr/spip.php?article1095 Paugam Serge, « Les formes contemporaines de la disqualification sociale », <i>CERISCOPE Pauvreté</i> , 2012, URL : http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvrete/content/part5/les-formes-contemporaines-de-la-disqualification-sociale?page=1
6	4. La jeunesse	Bourdieu Pierre [entretien réalisé par Métailié Anne-Marie], « La jeunesse n'est qu'un mot », <i>Questions de sociologie</i> , Editions de Minuit, 1984, pp. 143-154. Mauger Gérard [entretien réalisé par Dufour Bruno], « Une jeunesse, des jeunesses ? », <i>L'école émancipée</i> , n°37, 2012, URL : http://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article1207
7	5. Devoir sur table n°1	
8	6. La crise des banlieues	Bronner Luc, « Trente ans de crise des banlieues, trente ans de blocages politiques », <i>Le Monde</i> , mis en ligne le 15/07/2011, URL : http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/07/15/trente-ans-de-crise-des-banlieues-trente-ans-de-blocages-politiques_1549134_3232.html Champagne Patrick, « La construction médiatique des malaises sociaux », <i>Actes de la recherche en sciences sociales</i> , n°90, Vol.1, 1991, pp. 64-76.
9	7. La délinquance juvénile	Seelow Soren, « Hausse du nombre de cambriolages et de la délinquance des mineurs à Paris », <i>Le Monde</i> , mis en ligne le 03/02/2014, URL : http://www.lemonde.fr/societe/article/2014/02/03/hausse-du-nombre-de-cambriolages-et-de-la-delinquance-des-mineurs-a-paris_4359245_3224.html Mucchielli Laurent, « Les enjeux et les techniques de la mesure de la délinquance », <i>Savoir/Agir</i> , n°93, 2010, pp. 93-101.

10	8. La société de surveillance	Haski Pierre, « Big Brother arrive chez vous et c'est vous qui l'aurez installé », <i>Rue89</i>, mis en ligne le 11/06/2015, URL : http://rue89.nouvelobs.com/2015/06/11/big-brother-arrive-chez-cest-laurez-installe-259694 Lemaire Elodie, « Entretien sur la vidéosurveillance », publié sur le site Lille sous surveillance, Octobre 2015, URL : https://lille.sous-surveillance.net/spip.php?article40
11	9. L'illettrisme	Laffeter Anne [Entretien avec Lahire Bernard], « Macron est le pur produit du système scolaire élitiste français », <i>Les Inrocks</i>, mis en ligne le 19/09/2014, URL : http://www.lesinrocks.com/2014/09/19/actualite/lahire-11525185/ Lahire Bernard, « Introduction générale », <i>L'invention de l'illettrisme</i>, Paris, La Découverte, « Poche/Sciences humaines et sociales », 2005, pp. 9-31.
12	10. Devoir sur table n°2	

TD1. Problèmes sociaux et raisonnement sociologique

Aeschimann Eric, « Manuel Valls contre les intellectuels », *Le Nouvel Observateur*, mis en ligne le 23/01/2016, URL : <http://bibliobs.nouvelobs.com/idees/20160122.OBS3236/manuel-valls-contre-les-intellectuels.html>

Pierre Bourdieu [entretien réalisé par Pierre Thuillier], « Une science qui dérange », *La Recherche*, n°112, juin 1980.

Questions :

- Qu'est-ce que la « culture de l'excuse » ?
- En 2016 que Manuel Valls reprochait-il à la sociologie ?
- A quoi fait référence le terme « poujadisme » ? *Effectuer des recherches complémentaires*
- En quoi peut-on dire que la sociologie est une « science critique » ? *Expliquer chaque terme*
- *Pourquoi, selon vous et en vous appuyant sur les textes, la sociologie peut-elle « faire peur » ?*

TD2. Les inégalités scolaires

Rochex Jean-Yves [entretien réalisé par Laurent Mouloud], « Les inégalités scolaires se construisent aussi dans la classe », *L'Humanité*, mis en ligne le 13/01/2012, URL :

<http://www.humanite.fr/societe/jean-yves-rochex-%C2%AB-les-inegalites-scolaires-se-construisent-aussi-dans-la-classe-%C2%BB-487646>

Oeuvrard Françoise, « Démocratisation ou élimination différée ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol.30, 1979, pp. 87-97.

Questions :

- Quelles sont les deux grandes logiques de « différenciation » relevées par Jean-Yves Rochex ? *Expliquer*
- Quels sont, selon vous et en mobilisant des éléments des textes, les apports et limites de la « personnalisation scolaire » ?
- Quelles sont les grandes étapes historiques de la « démocratisation scolaire » ?
- En quoi la « démocratisation scolaire » paraît sociologiquement critiquable ?
- *Effectuer une recherche sur les enjeux actuels autour de la sélection à l'entrée universitaire et sociologiser les problématiques qui y ont trait.*

TD3. La précarité

« Quand le travail rend pauvre », *Observatoire des inégalités*, mis en ligne le 11/08/2009, URL : <http://www.inegalites.fr/spip.php?article1095>

Paugam Serge, « Les formes contemporaines de la disqualification sociale », *CERISCOPE Pauvreté*, 2012. URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvrete/content/part5/les-formes-contemporaines-de-la-disqualification-sociale?page=1>

Questions:

- Quelles sont les catégories d'individus les plus exposées au risque de pauvreté ?
- Comment expliquer sociologiquement que ces populations soient les plus exposées ?
- Qui sont les « travailleurs pauvres » ?
- Qu'est-ce que le RSA ? (définition, origine, évolution). Vous effectuerez des recherches complémentaires aux textes.
- A quoi correspond la « disqualification sociale » ? (définition générale) Comment évolue-t-elle ?
- Quelles sont les quatre dimensions de la « disqualification sociale » ?
- Que désigne-t-on par les termes de « précarité assistée » ?
- *Effectuer une recherche personnelle pour trouver un exemple de personnage fictif ou réel pouvant être qualifié de « travailleur pauvre » (reportage, film, roman, etc.). Présenter sociologiquement son parcours.*

TD4. La jeunesse

Bourdieu Pierre [entretien réalisé par Métaillé Anne-Marie], « La jeunesse n'est qu'un mot », *Questions de sociologie*, Editions de Minuit, 1984, pp. 143-154.

Mauger Gérard [entretien réalisé par Dufour Bruno], « Une jeunesse, des jeunes ? », *L'école émancipée*, n°37, 2012, URL : <http://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article1207>

Questions :

- A quoi renvoie la catégorie de « jeunes/jeunesse » selon Pierre Bourdieu ?
- A quoi sert cette catégorisation ?
- En quoi les rapports entre l'âge social et l'âge biologique apparaissent comme complexes ? (définir et expliquer)
- Comment s'expliquent les « mises hors jeu » de certain.e.s jeunes du système scolaire ?
- Comment s'articulent « jeunesse » et « génération » ?
- Que signifie la notion de « jeunesse interminable » selon Gérard Mauger ? Expliquer et donner un exemple
- Quelles sont les « deux jeunes » qui se sont mobilisées en 2005 et 2006 ? Font-elles partie d'une même génération ?
- Selon vous quels arguments sociologiques permettraient d'affirmer ou d'infirmer votre appartenance à un même groupe social catégorisé de « jeunesse »

TD5. Devoir sur table n°1

TD6. La crise des banlieues

Bronner Luc, « Trente ans de crise des banlieues, trente ans de blocages politiques », *Le Monde*, mis en ligne le 15/07/2011, URL :

http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/07/15/trente-ans-de-crise-des-banlieues-trente-ans-de-blocages-politiques_1549134_3232.html

Champagne Patrick, « La construction médiatique des malaises sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°90, Vol.1, 1991, pp. 64-76.

Questions

- Que désigne-t-on comme « la crise des banlieues » ?
- Comment cette « crise » a (est)-t-elle été (est) politiquement gérée ?
- Effectuer une recherche sur la « Marche des beurs ».
- Quand, comment et sous quel angle les « banlieues » sont-elles devenues un objet médiatique ?
- Expliquer en quoi le discours médiatique est selon Patrick Champagne « auto-validé ».
- La réalité médiatique correspond-elle à la réalité sociale selon Patrick Champagne ? Relever un exemple pour expliquer.
- Pourquoi selon l'auteur est-il nécessaire de « sortir de l'évènement » ? Comment en sortir ?
- Effectuer une recherche sur un « évènement » récent s'étant déroulé en « banlieues ». Analyser le traitement journalistique qui en a été fait et les critiques sociologiques que vous pouvez en faire.

TD7. La délinquance juvénile

Seelow Soren, « Hausse du nombre de cambriolages et de la délinquance des mineurs à Paris », *Le Monde*, mis en ligne le 03/02/2014,

URL : http://www.lemonde.fr/societe/article/2014/02/03/hausse-du-nombre-de-cambriolages-et-de-la-delinquance-des-mineurs-a-paris_4359245_3224.html

Mucchielli Laurent, « Les enjeux et les techniques de la mesure de la délinquance », *Savoir/Agir*, n°93, 2010, pp. 93-101.

Questions

- Quelles sont les données mises en avant dans l'article du *Monde* ?
- Selon vous quels peuvent être les « biais statistiques » mentionnés (mais non expliqués) dans l'article ?
- Que sont ZSP ?

- Relever les trois « règles d'or » de l'analyse statistique données par Laurent Mucchielli et les expliquer.
- Quels sont les quatre types d'informations utilisées pour les statistiques policières?
- Quelles sont les différences entre les statistiques administratives et les enquêtes en population générale ?
- Comment les délinquances ont-elles évolué ?
- *Effectuer une recherche sur d'autres types de délinquances qui ne seraient pas statistiquement « chiffrées » des mêmes façons que celles évoquées dans les textes.*

TD8. La société de surveillance

Haski Pierre, « Big Brother arrive chez vous et c'est vous qui l'aurez installé », *Rue89*, mis en ligne le 11/06/2015, URL : <http://rue89.nouvelobs.com/2015/06/11/big-brother-arrive-chez-cest-laurez-installe-259694>

Lemaire Elodie, « Entretien sur la vidéosurveillance », publié sur le site Lille sous surveillance, Octobre 2015, URL : <https://lille.sous-surveillance.net/spip.php?article40>

Questions

- Présenter l'outil qui est l'objet de l'article de presse. En quoi cet outil apparaît comme « clivant » ?
- En vous appuyant sur les textes expliquer à quoi « sert » la vidéosurveillance selon ses défenseurs et producteurs et comment elle s'est développée.
- Quel est l'objet de la recherche menée par Elodie Lemaire ?
- Quels sont les acteurs impliqués dans la production de la vidéosurveillance ?
- Quels sont les principaux résultats de la recherche d'Elodie Lemaire qui sont évoqués ?
- *Effectuer une recherche et repérer un objet qui selon vous interroge de mêmes problématiques liées aux libertés individuelles*

TD9. L'illettrisme

Laffeter Anne, « Macron est le pur produit du système scolaire élitiste français », *Les Inrocks*, mis en ligne le 19/09/2014, URL : <http://www.lesinrocks.com/2014/09/19/actualite/lahire-11525185/>

Lahire Bernard, « Introduction générale », *L'invention de l'illettrisme*, Paris, La Découverte, « Poche/Sciences humaines et sociales », 2005, pp. 9-31.

Questions :

- Retracer la trajectoire sociale d'Emmanuel Macron. En quoi apparaît-il comme un « produit du système scolaire élitiste français » ?
- Que peut-on retenir sociologiquement de la séquence médiatique exposée dans l'article ?
- Comment peut-on définir l'illettrisme ?
- Quels sont les stéréotypes pesant sur les « illettrés » ? Comment les expliquer ?
- Relever les grandes étapes historiques de l'alphabétisation.
- En quoi Bernard Lahire produit une analyse « transversale » des discours ?
- Quels liens existent-ils entre les discours et leurs auteurs ?
- *Effectuer une recherche pour identifier un autre terme qui serait utilisé pour catégoriser des individus ne maîtrisant pas un apprentissage.*

TD10. Devoir sur table n°2

Manuel Valls contre les intellectuels

Par Eric Aeschmann, publié le 23 janvier 2016

URL : <https://bibliobs.nouvelobs.com/idees/20160122.OBS3236/manuel-valls-contre-les-intellectuels.html>



Manuel Valls, le 12 janvier. (Revelli-Beaumont Nicolo/Sipa)

"Expliquer, c'est déjà vouloir un peu excuser": depuis les attentats, le Premier ministre s'en prend à la démarche sociologique et au travail intellectuel.

Ce n'est pas si courant : samedi dernier, chez Laurent Ruquier, la sociologie a occupé la vedette. L'invité était Manuel Valls, et, dès la première salve de questions, Léa Salamé l'a interrogé sur la place des sciences humaines dans le débat public, sujet d'une polémique qui voit s'opposer depuis plusieurs semaines le gouvernement au monde intellectuel.

C'est que, depuis les attentats, le Premier ministre semble avoir fait de la sociologie sa cible privilégiée. En novembre, il avait assuré à l'Assemblée nationale qu'« *aucune excuse sociale, sociologique et culturelle ne doit être cherchée* ». En janvier, il martelait qu'« *expliquer, c'est déjà vouloir un peu excuser* ». De quoi faire sursauter jusqu'à Marcel Gauchet, philosophe modéré s'il en est, qui a parlé d'une phrase « *ahurissante* » et rappelé que « *pour bien combattre un adversaire, il faut le connaître, le comprendre et expliquer sa nature* ».

Si Manuel Valls n'a jamais porté bien haut son socialisme, il est étonnant de l'entendre recycler une telle rhétorique. Jusqu'à présent, la tentation de s'offrir des effets de tribune en brocardant le travail des intellectuels était restée l'apanage d'une certaine droite. Dans le petit livre de défense de la sociologie qu'il vient de publier (1), Bernard Lahire rappelle quelques déclarations à propos de la fameuse « *culture de l'excuse* ». Ainsi, dès 1983, Ronald Reagan reprochait à la « philosophie sociale » (également qualifiée de « philosophie de gauche ») sa tendance à concevoir « *les criminels comme des produits malheureux de mauvaises conditions socioéconomiques* ». Récemment, l'essayiste Philippe Val (venu de la gauche, mais dont il est difficile de savoir ce qui l'y rattache encore) avait repris l'antienne, expliquant que les sociologues « *encouragent et justifient les violences à venir* ». (2)

Bourdieu contesté

Pour ses contempteurs, la sociologie aurait le tort, en mettant l'accent sur les causes sociales, de délégitimer la responsabilité individuelle. Le reproche peut s'entendre. Après tout, il n'y a aucune raison que la sociologie soit à l'abri de toute critique, et le débat vaut d'être ouvert, mais à condition de rappeler que, contrairement à ce qui est raconté ici ou là, l'œuvre de Pierre Bourdieu – puisque c'est bien lui qui est visé ici, nommément ou pas – ne fait l'objet d'aucun culte sacré et que des figures aussi différentes que Jacques Rancière et

Raymond Boudon l'ont largement contesté. En réalité, la sociologie, comme d'autres sciences, a parfois tendance à se prendre pour la seule détentrice de la vérité.

Autre critique possible : elle se pique parfois d'afficher la plus grande neutralité politique, comme si le respect d'une méthodologie rigoureuse empêchait d'avoir des convictions. Durkheim avait un peu plus de courage lorsqu'il affirmait: « *Nos recherches ne méritent pas une heure de peine si elles ne devaient avoir qu'un intérêt spéculatif.* »

Oui, la sociologie est par nature une discipline critique et elle n'a pas à en rougir. Par ses travaux, elle vient nous rappeler à intervalles réguliers que nos sociétés sont injustes et que trop souvent le milieu de naissance scelle à jamais le destin des individus. Un rappel au réel que les défenseurs de l'ordre social n'ont pas toujours envie d'entendre. Il est tellement plus simple d'accuser le messenger que d'écouter le message...

De Poujade à Valls

Mais il y a plus grave : c'est le principe même du travail de la pensée, qu'il soit sociologique, philosophique ou littéraire, qui est mis en cause par ces attaques répétées. Le palmarès de Manuel Valls pour l'année 2015 parle de lui-même. Il a successivement érigé [Michel Houellebecq en symbole de l'intolérance](#) (l'écrivain est discutable, mais peut-on réduire son oeuvre à ce mot?), puis livré une passe d'armes pathétique avec Michel Onfray (offrant à ce dernier une publicité inespérée), pourfendu le « cynisme » d'Emmanuel Todd (là encore, s'il y a un reproche à faire, ce n'est sûrement pas celui-là), pour enfin déplorer l'absence des « *grandes consciences de ce pays* » dans le combat contre le FN (et dans le soutien au gouvernement).

Quant à sa ministre de l'Education nationale, Najat Vallaud-Belkacem, elle avait dénoncé les « *pseudo-intellectuels* » opposés à la réforme du collège. Elle visait Pascal Bruckner et Alain Finkielkraut, deux penseurs que « l'Obs » a souvent combattus, mais qui sont des intellectuels à part entière: uniquement destiné à rabaisser, l'emploi du préfixe « pseudo » trahit une conception détestable du débat public.

De toutes ces déclarations se dégage une inquiétante petite musique anti-intellectuelle, vieille rengaine de tous les poujadismes. Leader des commerçants en colère dans les années 1950, Pierre Poujade battait déjà les estrades en dénonçant la « *surproduction de gens à diplômes, polytechniciens, économistes, philosophes et autres rêveurs qui ont perdu tout contact avec le monde réel* ».

On peut trouver cette déclaration dans les deux articles de « Mythologies » que Barthes lui avait consacrés. L'anti-intellectualisme, montrait Barthes, est une attitude qui consiste « *pour y voir clair [à] avant tout s'aveugler, se refuser à dépasser les apparences, prendre pour de l'argent comptant les propositions du "réel", et décréter néant tout ce qui risque de substituer l'explication à la riposte.* » La façon dont ce portrait colle aux propos de Valls est troublante.

A la fin de son analyse, Barthes notait que « *l'idéologie anti-intellectualiste saisit des milieux politiques variés* ». La haine des explications, la peur de l'analyse, le refus de la pensée sont dans l'air du temps. Au Japon, le ministre de l'Education nationale a demandé aux universités du pays de reconverter les départements de sciences sociales et d'humanités « *afin qu'ils correspondent mieux aux besoins de la société* ». Dix-sept ont déjà obtempéré.

En France, Christine Lagarde avait lancé: « *Assez pensé maintenant, retrouvons nos manches.* » C'est une sorte d'obscurantisme d'Etat qui menace. Si la gauche ne le combat pas, qui le fera ?

Eric Aeschimann

1. « *Pour la sociologie* », par Bernard Lahire, *La Découverte*.
2. « *Malaise dans l'inculture* », par Philippe Val, *Grasset*.

Pierre Bourdieu [entretien réalisé par Pierre Thuillier], « Une science qui dérange », *La Recherche*, n°112, juin 1980.

Si l'existence des sociologues est difficilement récusable, celle de la sociologie en tant que discipline scientifique est parfois mise en doute... Pour les uns, elle se réduit à un discours « littéraire », encore marqué par ses origines philosophiques. Selon d'autres, elle constitue surtout un instrument de contestation politique, parfois efficace mais dénué d'objectivité. Qu'est donc la sociologie ? Telle est la question que notre collaborateur Pierre Thuillier a posée à Pierre Bourdieu, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, directeur du Centre de sociologie de l'éducation et de la culture, directeur des Actes de la recherche en sciences sociales et auteur de deux récents ouvrages : *La distinction* et *Le sens pratique* Editions de Minuit.

LA RECHERCHE - Commençons par les questions les plus évidentes : est-ce que les sciences sociales, et la sociologie en particulier, sont vraiment des sciences ? Pourquoi éprouvez-vous le besoin de revendiquer la scientificité ?

PIERRE BOURDIEU – La sociologie me paraît avoir toutes les propriétés qui définissent une science. Mais à quel degré ? La réponse que l'on peut faire varie beaucoup selon les sociologues. Je dirai seulement qu'il y a beaucoup de gens qui se disent et se croient sociologues et que j'avoue avoir peine à reconnaître comme tels. C'est le cas aussi, à des degrés différents, dans toutes les sciences. En tout cas, il y a belle lurette que la sociologie est sortie de la préhistoire, c'est-à-dire de l'âge des grandes théories de la philosophie sociale à laquelle les profanes l'identifient souvent. L'ensemble des sociologues dignes de ce nom s'accorde sur un capital commun d'acquis, concepts, méthodes, procédures de vérification. Néanmoins, pour diverses raisons sociologiques évidentes, et entre autres parce qu'elle joue souvent le rôle de discipline refuge, la sociologie est une discipline très dispersée au sens statistique du terme, et cela à différents points de vue. Ainsi s'explique qu'elle donne l'apparence d'une discipline divisée, plus proche de la philosophie que les autres sciences. Mais le problème n'est pas là : si l'on est tellement pointilleux sur la scientificité de la sociologie, c'est qu'elle dérange.

La peur de la sociologie

LA RECHERCHE – Les sociologues font donc l'objet d'une suspicion particulière ?

PIERRE BOURDIEU – La sociologie a effectivement le triste privilège d'être sans cesse confrontée à la question de sa scientificité. On est mille fois moins exigeant pour l'histoire ou l'ethnologie, sans parler de la géographie, de la philosophie ou de l'archéologie. Sans cesse interrogé, le sociologue s'interroge et interroge sans cesse. Cela fait croire à un impérialisme sociologique : qu'est-ce que cette science commençante, balbutiante, qui se permet de soumettre à l'examen les autres sciences ! Je pense, bien sûr, à la sociologie de la science. En fait la sociologie ne fait que poser aux autres sciences des questions qui se posent à elle de manière particulièrement aiguë. Si la sociologie est une science critique, c'est peut-être qu'elle est elle-même dans une position critique. La sociologie fait problème, comme on dit. On sait par exemple qu'on lui a imputé mai 68. On conteste non seulement son existence en tant que science, mais son existence tout court. En ce moment surtout, où certains, qui ont malheureusement le pouvoir d'y réussir travaillent à la détruire. Tout en renforçant par tous les moyens la « sociologie » édifiante, Institut Auguste Comte ou Sciences Po. Cela au nom de la science, et avec la complicité active de certains « scientifiques » au sens trivial du terme.

LA RECHERCHE – La sociologie fait peur ?

PIERRE BOURDIEU – Oui, parce qu'elle dévoile des choses cachées et parfois refoulées. Elle révèle par exemple la corrélation entre la réussite scolaire, que l'on identifie à « l'intelligence », et l'origine sociale ou, mieux, le capital culturel hérité de la famille. Ce sont des vérités que les technocrates, les épistémocrates c'est-à-dire bon nombre de ceux qui lisent la sociologie et de ceux qui la financent n'aiment pas entendre. Autre exemple : la sociologie montre que le monde scientifique est le lieu d'une concurrence qui est orientée par la recherche de profits spécifiques prix Nobel et autres, priorité de la découverte, prestige, etc. et menée au nom d'intérêts spécifiques c'est-à-dire irréductibles aux intérêts économiques en lui forme ordinaire et perçus de ce fait comme « désintéressés ». Cette description remet évidemment en question une hagiographie scientifique dont participent souvent les scientifiques et dont ils ont besoin pour croire à ce qu'ils font.

LA RECHERCHE – D'accord : la sociologie apparaît souvent comme agressive et gênante. Mais pourquoi faut-il que le discours sociologique soit « scientifique » ? Les journalistes aussi posent des questions gênantes ; or ils ne se réclament pas de la science. Pourquoi est-il décisif qu'il y ait une frontière entre la sociologie et un journalisme critique ?

PIERRE BOURDIEU - Parce qu'il y a une différence objective. Ce n'est pas une question de point d'honneur. Il y a des systèmes cohérents d'hypothèses, de concepts, des méthodes de vérification, tout ce que l'on attachait d'ordinaire à l'idée de science. En conséquence, pourquoi ne pas dire que c'est une science si cela en est une ? D'autant que c'est un enjeu très important : une des façons de se débarrasser de vérités gênantes est de dire qu'elles ne sont pas scientifiques, ce qui revient à dire qu'elles sont « politiques », c'est-à-dire suscitées par l'« intérêt », la « passion », donc relatives et relativisables.

LA RECHERCHE – Si l'on pose à la sociologie la question de sa scientificité, n'est-ce pas aussi parce qu'elle s'est développée avec un certain retard par rapport aux autres sciences ?

PIERRE BOURDIEU – Sans doute, mais ce « retard » tient au fait que la sociologie est une science spécialement difficile. Une des difficultés majeures réside dans le fait que ses objets sont des enjeux de luttes : des choses que l'on cache, que l'on censure ; pour lesquelles on est prêt à mourir. C'est vrai que le chercheur lui-même qui est en jeu dans ses propres objets. Et la difficulté particulière qu'il y a à faire de la sociologie tient très souvent à ce que les gens ont peur de ce qu'ils vont trouver. La sociologie affronte sans cesse celui qui la pratique à des réalités rudes, elle désenchante. C'est pourquoi, contrairement à ce que l'on croit souvent, et au-dedans et au-dehors, elle n'offre aucune des satisfactions que l'adolescence recherche souvent dans l'engagement politique. De ce point de vue, elle se situe tout à fait à l'opposé des sciences dites « pures » ou des arts « purs » qui sont sans doute pour une part, des refuges où l'on se retire pour oublier le monde, des univers épurés de tout ce qui fait problème, comme la sexualité ou la politique. C'est pourquoi les esprits formels ou formalistes font en général de la piètre sociologie.

Le problème de la neutralité

LA RECHERCHE – Vous montrez que la sociologie intervient à propos de questions socialement importantes. Cela pose le problème de sa « neutralité », de son « objectivité ». Le sociologue peut-il demeurer au-dessus de la mêlée, en position d'observateur impartial ?

PIERRE BOURDIEU – La sociologie a pour particularité d'avoir pour objet des champs de luttes : non seulement le champ des luttes de classes mais le champ des luttes scientifiques lui-même. Et le sociologue occupe une position dans ces luttes : d'abord, en tant que détenteur d'un certain capital économique et culturel, dans le champ des classes ; ensuite, en tant que chercheur doté d'un certain capital spécifique, dans le champ de production culturelle et, plus précisément, dans le sous-champ de la sociologie. Cela, il doit l'avoir toujours à l'esprit afin de discerner et de maîtriser tous les effets que sa position sociale peut avoir sur sa propre activité scientifique. C'est pourquoi la sociologie de la sociologie n'est pas, pour moi, une « spécialité » parmi d'autres, mais une des conditions premières d'une sociologie scientifique. Il me semble en effet qu'une des causes principales de l'erreur en sociologie réside dans un rapport incontrôlé à l'objet. Il est donc capital que le sociologue prenne conscience de sa propre position.

Les chances de contribuer à produire la vérité me semblent en effet dépendre de deux facteurs principaux, qui sont liés à la position occupée : l'intérêt que l'on a à savoir et à faire savoir la vérité ou, inversement, à la cacher ou à se la cacher et la capacité que l'on a de la produire. On connaît le mot de Bachelard : « Il n'y a de sens que du caché ». Le sociologue est d'autant mieux armé pour découvrir ce caché qu'il est mieux armé scientifiquement, qu'il utilise mieux le capital de concepts, de méthodes, de techniques accumulé par ses prédécesseurs, Marx, Durkheim, Weber, et bien d'autres, et qu'il est plus « critique », que l'intention conscience ou inconsciente qui l'anime est plus subversive, qu'il a plus d'intérêt à dévoiler ce qui est censuré, refoulé dans le monde social. Et si la sociologie n'avance pas plus vite, comme la science sociale en général, c'est peut-être, pour une part, parce que ces deux facteurs tendent à varier en raison inverse.

Si le sociologue parvient à produire tant soit peu de vérité, ce n'est pas bien qu'il ait intérêt à produire cette vérité, mais parce qu'il y a intérêt. Ce qui est très exactement l'inverse du discours un peu bêtifiant sur la « neutralité ». Cet intérêt peut consister, comme partout ailleurs, dans le désir d'être le premier à faire une découverte et à s'approprier tous les profits associés, ou dans l'indignation morale, ou dans la révolte contre

certaines formes de domination et contre ceux qui les défendent au sein du champ scientifique, etc. Bref, il n'y a pas d'immaculée Conception. Et il n'y aurait pas beaucoup de vérités scientifiques si l'on devait condamner telle ou telle découverte il suffit de penser à la « double hélice » sous prétexte que les intentions ou les procédés des découvreurs n'étaient pas très purs.

(...) Théoriciens et ingénieurs sociaux

LA RECHERCHE – Faut-il comprendre qu'une sociologie conservatrice est condamnée à rester superficielle ?

PIERRE BOURDIEU – Les dominants voient toujours d'un mauvais œil le sociologue, ou l'intellectuel qui en tient lieu lorsque la discipline n'est pas encore constituée ou ne peut pas fonctionner, comme aujourd'hui en URSS. Ils ont partie liée avec le silence parce qu'il ne trouve rien à redire au monde qu'ils dominent et qui, de ce fait, leur apparaît comme évident, comme « allant de soi ». C'est dire, une fois encore, que le type de science sociale que l'on peut faire dépend du rapport que l'on entretient avec le monde social, donc de la position que l'on occupe dans ce monde. Plus précisément, ce rapport au monde se traduit dans la fonction que le chercheur assigne consciemment ou inconsciemment à sa pratique et qui commande ses stratégies de recherche : objets choisis, méthodes employées, etc. On peut se donner pour fin de comprendre le monde social, au sens de comprendre pour comprendre ; on peut, au contraire, rechercher des techniques permettant de le manipuler, mettant ainsi la sociologie au service de la gestion de l'ordre établi. Pour faire comprendre, un exemple simple : la sociologie religieuse peut s'identifier à une recherche à destination pastorale qui prend pour objet les laïcs, les déterminants sociaux de la pratique ou de la non-pratique, sortes d'études de marché permettant de rationaliser les stratégies sacerdotales de vente des « biens du salut » ; elle peut au contraire se donner pour objet de comprendre le fonctionnement du champ religieux, dont les laïcs ne sont qu'un aspect, en s'attachant par exemple au fonctionnement de l'Eglise, aux stratégies par lesquelles elle se reproduit et perpétue son pouvoir.

Une partie de ceux qui se désignent comme sociologues ou économistes sont des ingénieurs sociaux qui ont pour fonction de fournir des recettes aux dirigeants des entreprises privées ou des administrations. Ils offrent une rationalisation de la connaissance pratique ou demi-savante que les membres de la classe dominante ont du monde social. Les gouvernants ont aujourd'hui besoin d'une science capable de rationaliser, au double sens, la domination, capable à la fois de renforcer les mécanismes qui l'assurent et de la légitimer. Il va de soi que cette science trouve ses limites dans ses fonctions pratiques : aussi bien chez les ingénieurs sociaux que chez les dirigeants de l'économie, elle ne peut jamais opérer de mise en question radicale. Par exemple, la science du PDG de la Compagnie bancaire, qui est grande, bien supérieure par certains côtés à celle de beaucoup de sociologues ou d'économistes, trouve sa limite dans le fait qu'elle a pour fin unique et indiscutée la maximisation des profits de cette institution. Exemples de cette « science » partielle, la sociologie des organisations ou la « science politique », telles qu'elles s'enseignent à l'Institution Comte ou à « Sciences Po », avec leurs instruments de prédilection comme le sondage.

« Objectiver » les hommes ? Ou les comprendre ?

LA RECHERCHE – Mais n'y a-t-il pas des différences d'attitudes très marquées ? En ethnologie, on a l'impression que l'observateur reste extérieur à son objet et qu'il enregistre à la limite, des apparences dont il ne connaît pas le sens. Le sociologue, lui, semble adopter le point de vue des sujets qu'il étudie.

PIERRE BOURDIEU – En fait, le rapport d'extériorité que vous décrivez, et que j'appelle objectiviste, est plus fréquent en ethnologie, sans doute parce qu'il correspond à la vision de l'étranger. Mais certains ethnologues ont aussi joué le jeu du double jeu de la participation aux représentations indigènes : l'ethnologue ensorcelé ou mystique. On pourrait même inverser votre proposition. Certains sociologues parce qu'ils travaillent le plus souvent par la personne interposée des enquêteurs et qu'ils n'ont jamais de contact direct avec les enquêtés, sont plus enclins à l'objectivisme que les ethnologues dont la première vertu professionnelle est la capacité d'établir une relation réelle avec les enquêtés. A quoi s'ajoute la distance de classe, qui n'est pas moins puissante que la distance culturelle. C'est pourquoi il n'y a sans doute pas de science plus inhumaine que celle qui s'est produite du côté de Columbia, sous la férule de Lazarsfeld et qui redoublait la distance que produisant le questionnaire et l'enquêteur interposés par le formalisme d'une statistique aveugle. On apprend beaucoup sur une science quand on fait, comme la sociologie du travail, une sortie de description de postes. Par exemple, on peut constater que le sociologue bureaucratique considère les gens sur lesquels il enquête comme des unités statistiques interchangeables. Tandis que l'informateur de l'ethnologue, au contraire, est un personnage éminent, longuement fréquenté, avec qui sont menés des entretiens approfondis (...).

Jean-Yves Rochex « Les inégalités scolaires se construisent aussi dans la classe », L'Humanité. Entretien réalisé par Laurent Mouloud. Mis en ligne le 13 Janvier, 2012. URL : <https://www.humanite.fr/societe/jean-yves-rochex-%c2%ab-les-inegalites-scolaires-se-construisent-aussi-dans-la-classe-%c2%bb-487646>

Professeur en sciences de l'éducation à Paris-VIII, Jean-Yves Rochex vient de codiriger un ouvrage passionnant (1) décryptant les processus qui, au sein même des classes, participent à la fabrication des inégalités scolaires. Apprentissages différenciés, exigences implicites... Les enfants de milieux populaires sont les premiers à pâtir de ces phénomènes insidieux.

Créé en 2001, le réseau Reseida, animé par Jean-Yves Rochex, travaille sur la question de l'inégalité scolaire en s'intéressant plus spécifiquement aux inégalités d'accès aux apprentissages. Son équipe de chercheurs essaye d'ouvrir ce que certains appellent « la boîte noire » de l'école : regarder non pas seulement les inégalités une fois produites mais étudier leur fabrication dans l'ordinaire des classes, quand des élèves inégalement préparés à faire face à ce qu'on leur demande sont confrontés à des tâches préparées par des enseignants, eux-mêmes inégalement conscients des différences entre élèves... Pour cet ouvrage (1), les chercheurs ont suivi pendant plus d'un an des classes de grande section maternelle et CP, d'une part, et de CM2 d'autre part. Toujours en essayant de mettre au jour des phénomènes récurrents qui contribuent à la production de l'inégalité scolaire.

Quels phénomènes avez-vous mis au jour ?

Jean-Yves Rochex. Nos observations nous ont permis de mettre au jour deux grandes logiques de « différenciation », dont nous donnons de nombreux exemples dans l'ouvrage. La première relève d'une différenciation que l'on peut qualifier de « passive », qui rejoint ce que Bourdieu et Passeron appelaient « la pédagogie de l'abstention pédagogique ». On l'observe quand les situations et les pratiques mises en œuvre par les enseignants présupposent des élèves qu'ils puissent tous effectuer un certain nombre d'activités sans que celles-ci leur aient été enseignées, ou sans que l'on ait attiré explicitement leur attention sur la nécessité de les mettre en œuvre : mettre en relation différentes situations ou informations, tirer des enseignements à partir des tâches que l'on vient d'effectuer, se situer dans un registre de langage et de vocabulaire spécifiques... Or, tous les élèves ne sont pas à même de décrypter ces exigences implicites. Ceux qui y sont familiarisés en dehors de la classe parviennent, par exemple, à percevoir les enjeux de savoirs qu'il peut y avoir au-delà de la succession des tâches demandées par l'enseignant, ou encore à reconnaître qu'il y a, entre différentes tâches, des traits ou des principes communs qui relèvent de la spécificité des disciplines et des contenus d'apprentissage. D'autres élèves, au contraire, de par leur environnement ou leur scolarisation antérieure, ne sont pas familiarisés à ce type de mises en relation et ne peuvent décrypter ce qui est implicitement attendu d'eux. On se retrouve avec, d'un côté, certains enfants dont on attend des choses qui ne leur sont finalement guère enseignées et, de l'autre, des enseignants qui ne sont pas forcément conscients qu'il soit nécessaire de le faire...

Quel est le second type de processus de différenciation des élèves ?

Jean-Yves Rochex. C'est un processus de différenciation « active », même s'il se produit, évidemment, à l'insu de l'enseignant. Il relève du souci de prendre en considération les différences et les difficultés que l'on perçoit chez les élèves et d'« adapter » les tâches, les exigences, les supports de travail ou les modalités d'aide qu'on leur propose. Intention louable évidemment mais qui, quand elle ne se fonde pas sur une analyse et une prise en charge de ce qui fait difficulté d'apprentissage pour les élèves, conduit fréquemment à leur proposer des tâches restreintes, de plus en plus morcelées, qu'ils peuvent effectuer et réussir les unes après les autres sans trop d'effort, mais au terme desquelles il n'y a pas de réel apprentissage et de réelle construction de savoir. La récurrence de tels phénomènes sur l'année nous permet de dire que les « bons » élèves et les élèves « en difficulté » – qui appartiennent souvent à des milieux sociaux différents – se voient proposer et fréquentent des univers de travail et de savoir très différents, et inégalement producteurs d'apprentissages, qui ne peuvent que conduire à des trajectoires scolaires profondément inégalitaires, et que ces processus de

différenciation et d'adaptation « par le bas » se produisent le plus souvent à l'insu des élèves, et même des enseignants.

Comment comprendre cela ?

Jean-Yves Rochex. Sans doute à la fois parce que les enjeux de savoir et les difficultés propres aux apprentissages ne sont pas toujours aussi explicites qu'il serait souhaitable pour les enseignants. Mais aussi parce que ceux-ci ont le souci que leurs élèves, y compris ceux qui sont le plus en difficulté, puissent réussir un certain nombre de tâches et ne pas se décourager ou se démotiver. Mais ce souci de réussite dans la réalisation des tâches peut s'exercer au détriment de l'apprentissage des plus démunis et leurrer les uns et les autres sur ce qui se passe dans et au-delà de la classe. Par ailleurs, dans leurs représentations des élèves et de leurs conditions de vie et d'apprentissage, comme dans leur choix des modes de faire la classe, les enseignants s'inscrivent, comme n'importe quel acteur social, dans des rapports sociaux et des évolutions idéologiques qui ne relèvent pas seulement d'eux. Il en est d'ailleurs de même quant au choix des manuels, fichiers et autres outils qu'ils utilisent, dont la conception prend bien souvent comme modèle l'enfant de classe moyenne, c'est-à-dire celui qui, avant même d'entrer à l'école, en possède déjà pour partie les codes. Codes que sa famille peut continuer à construire et à expliciter tout au long de sa scolarité. Mais tel n'est pas le cas dans la majorité des familles populaires. D'où la nécessité que l'école et ses professionnels travaillent à débusquer le caractère socialement opaque ou implicite de son fonctionnement et de ses exigences ; s'ils ne le font pas, on ne voit pas qui le ferait à leur place. Et on ne peut pas compter sur le seul accompagnement hors temps scolaire pour le faire.

La manière de « faire la classe » aujourd'hui participe-t-elle de ce processus d'inégalités ?

Jean-Yves Rochex. Pour une part. Il faut sans doute y voir pour partie un effet des vulgates mal maîtrisées des discours ou des travaux insistant sur la nécessaire « activité » de l'élève pour apprendre. Mais il y a activité et activité. Et ces vulgates mal maîtrisées nous semblent contribuer à ce que la conduite et l'organisation de la classe se déportent de plus en plus vers les « tâches » au détriment des enjeux de savoirs censés résulter de la réalisation de ces tâches. Ce glissement de l'activité intellectuelle vers des activités à faible enjeu cognitif nuit en priorité à ceux qui n'ont pas d'autres endroits d'apprentissage que l'école. Autre évolution notable : le souci de faciliter la tâche aux élèves, de la rendre plus attractive, de s'inspirer de situations de la vie quotidienne, qui peut conduire à rabattre le travail et le langage propres à l'étude sur ceux de l'expérience ordinaire. De même peut-on observer l'importance des usages peu exigeants du langage, restreints à la communication ordinaire dans la classe ou à des fonctions de restitution et de réponse à des questions fermées, au détriment de sa fonction d'élaboration et des exigences d'écriture longue. Ce sont ceux qui sont le moins entraînés et disposés à écrire et à user du langage d'élaboration à qui l'on demande le moins de le faire ! Encore une fois, plutôt que de s'affronter à ce qui fait difficulté, on propose des tâches avec un enjeu intellectuel réduit. Tout cela peut contribuer à produire des « fausses réussites » qui leurrent les élèves et leurs familles, jusqu'au jour où le leurre se dévoile (en général au passage école-collège ou collège-lycée), ce qui suscite souvent du ressentiment, voire de la violence à l'égard de l'école.

Le constat de Bourdieu qui parlait, à propos de l'école, d'un système « indifférent aux différences » est-il toujours d'actualité ?

Jean-Yves Rochex. Il est de bon ton de dire que ce constat serait dépassé, que désormais on fait de la pédagogie « différenciée », de la « personnalisation », etc. Mais nos travaux montrent au contraire que cette thèse est loin d'être obsolète, même s'il convient de la complexifier. Il y a, certes, aujourd'hui un souci plus grand de prendre en compte les différences entre élèves. Mais cette volonté peut, à l'encontre des intentions des enseignants ou des affichages politiques, conduire non pas à résorber ces inégalités mais à les entériner, voire à les accroître.

Que penser alors du discours très à la mode sur la « personnalisation » des parcours scolaire ?

Jean-Yves Rochex. Les enfants sont certes tous différents mais je dirais, de manière provocatrice, que les élèves ne le sont pas... Une différenciation des apprentissages qui contribue effectivement à réduire les

inégalités n'est pas à chercher d'abord dans les particularités individuelles infinies des enfants, sur lesquels on a d'ailleurs beaucoup de préjugés et de fantasmes, mais bien plus dans l'analyse des objets de savoir et des obstacles socio-cognitifs que leur appropriation rencontre. Nos recherches montrent ainsi qu'une large part des difficultés de certains enfants se joue dans leur aptitude à construire une posture d'étude face à leur expérience quotidienne. Ce qui est outil d'action dans la vie ou l'expérience ordinaire doit être à l'école objet de redescription, d'analyse, devenir objet de pensée. Ce qui suppose le « loisir » de suspendre le cours de l'expérience ordinaire, pour instaurer le temps et l'espace de l'étude, loisir étant utilisé ici au sens étymologique, du mot grec « skholé » qui est à l'origine de notre mot école. C'est la construction de cette posture d'étude qui fait le plus souvent problème pour les élèves en difficulté. Les modalités seraient bien sûr à spécifier selon les disciplines, les niveaux d'enseignement et les univers culturels des élèves. À l'inverse d'une telle orientation, la thématique aujourd'hui dominante de la « personnalisation » marque, malheureusement, le retour d'une idéologie très individualiste, voire « innéiste », mettant en avant la « diversité » des soi-disant « talents » – on n'ose plus parler de « dons » – des élèves, ou de leurs « potentiels », voire de leurs « rythmes » ou intérêts. Sous prétexte de personnalisation, revient en force une idéologie méritocratique et l'idée selon laquelle il faudrait que le système éducatif s'adapte au « potentiel » supposé de chaque élève, « potentiel » qui serait quasiment un fait de nature et non pas une construction sociale et scolaire. En décembre 2010, sur France Inter, Luc Chatel a eu ces mots très éclairants : « Personnaliser, ça veut dire quoi, ça veut dire que dans une classe aujourd'hui, vous avez à détecter les cinq élèves qui ont du potentiel et qui doivent aller loin, qu'on doit porter le plus loin possible dans le système éducatif. Moi je crois en l'école de l'excellence, je crois au mérite républicain. » Cette conception méritocratique et individualiste de « l'égalité des chances » est tout le contraire d'une politique de lutte contre les inégalités scolaires. On en voit les effets dans la reconfiguration en cours (mais initiée avec Ségolène Royal) de la politique d'éducation prioritaire visant « l'excellence » pour les élèves « à potentiel » et instaurant le renoncement ou des mesures sécuritaires pour les autres. C'est elle également qui sous-tend les discours ou les projets mettant en cause le collège unique au nom d'une « diversification » des parcours ou des filières dont on sait qu'elle épousera étroitement les inégalités sociales et scolaires. Si le souci des personnes que sont les élèves est évidemment nécessaire, il ne doit pas conduire à penser l'apprentissage sur le mode individuel et à méconnaître que, bien pensés, les échanges et le travail collectif entre élèves de différents niveaux sont sources d'apprentissage et de progrès pour tous. L'enjeu est donc moins d'individualiser, et encore moins de constituer des classes ou groupes de niveaux, mais bien plus de parvenir, selon les mots de Wallon, à constituer chaque classe « en un groupe où, dans l'ordre même des études, tous soient responsables de chacun et où chacun ait des responsabilités particulières ».

Les enseignants sont-ils suffisamment sensibilisés à ces processus d'inégalité ?

Jean-Yves Rochex. Non, et c'est un enjeu d'autant plus important que les réformes récentes ont été très néfastes pour la formation professionnelle des enseignants. Or, cette formation devrait bien davantage qu'aujourd'hui porter sur la manière dont les inégalités scolaires se créent autour des contenus d'apprentissage et des pratiques pédagogiques. Espérons que notre ouvrage puisse attirer la vigilance sur ces questions centrales. Mais celles-ci ne se limitent pas à la formation des enseignants. Elles renvoient d'abord à des enjeux politiques. Il est urgent de mettre au cœur de la réflexion et de la volonté politiques non pas les seules thématiques de l'innovation ou de la modernisation du système scolaire, lesquelles sont le plus souvent pensées sur le modèle des classes moyennes, mais bien l'objectif d'une réelle démocratisation permettant l'accès aux savoirs pour tous, et notamment les plus démunis.

(1) La Construction des inégalités scolaires. Au cœur des dispositifs d'enseignement. Sous la direction de Jean-Yves Rochex et Jacques Crinon. Presses universitaires de Rennes. 216 pages. 16 euros.

françoise ouvrard

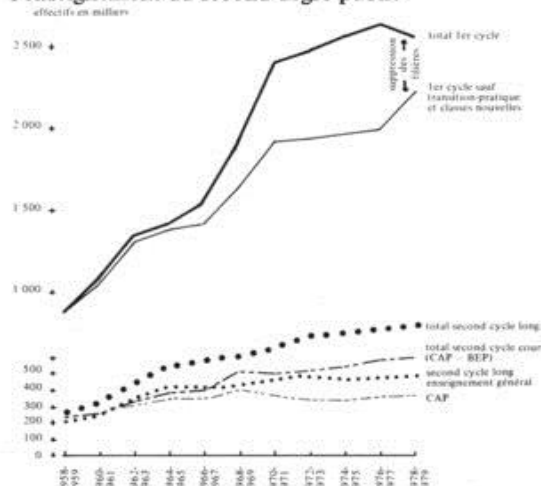
« démocratisation ou élimination différée ? »

Note sur l'évolution
du recrutement social
de l'enseignement secondaire
en France, entre 1958 et 1976

L'accroissement de la demande d'éducation et l'afflux massif d'un nouveau public ont bouleversé, vers la fin des années 1950, l'organisation de l'enseignement secondaire et ont conduit les responsables de la réforme de 1959, pour protéger le système en place, à répartir les nouvelles promotions d'élèves dans de nouvelles structures socialement hiérarchisées (1). « Comment accepter la perspective des lycées bientôt submergés par un million d'élèves », lit-on dans l'ordonnance de 1959. La prolongation, jusqu'à 16 ans, de la scolarité obligatoire, la diversification des filières avec l'institution de procédures d'orientation s'y rapportant, ont été les principales mesures administratives destinées à répondre à la demande de scolarisation secondaire. Jusqu'à cette époque, les cours complémentaires, relevant de l'enseignement primaire, donnaient une formation qui était sanctionnée par le brevet à l'issue de la classe de troisième et s'adressaient à un public beaucoup plus populaire ou petit-bourgeois que celui des lycées. Ces derniers accueilleraient seulement les élèves les plus méritants des classes populaires, leur offrant rarement une chance de prolonger une scolarité qui, le plus souvent, s'arrêtait au certificat d'études primaires. La grande majorité des élèves des écoles primaires n'entrait pas dans un lycée, et se trouvait exclue de la filière longue, la seule qui mène aux études supérieures.

Après la réforme de 1959 la répartition des nouvelles catégories d'élèves s'est faite selon plusieurs modalités : les filières ségrégatives se sont multipliées mais pour maintenir l'apparence d'une scolarisation de même type, dans les mêmes classes, on a conservé les dénominations traditionnelles (6ème, 5ème, etc.) tout en les affectant d'un qualificatif, variable dans le temps (classique d'accueil, moderne d'accueil, transition, pratique, classe d'adaptation, de réorientation, spéciale, aménagée, à

Graphique 1—Evolution des effectifs de l'enseignement du second degré public



Source : Dossiers d'information-Ministère de l'Education - Service Central des Statistiques et des Sondages

programme allégé, etc.). Dans le même temps, les types d'établissements se sont diversifiés, avec la création tout d'abord des collèges d'enseignement général qui se sont substitués aux cours complémentaires relevant de l'enseignement primaire, puis de collèges d'enseignement secondaire (réforme Fouchet, 1963) et des sections d'éducation spécialisée destinées à accueillir les inclassables, c'est-à-dire ceux qui ont été exclus même des sections de rebut « transition-pratique ». Ces derniers sont, en principe, des handicapés physiques et mentaux mais en fait une forte proportion sont des élèves d'origine étrangère et des « cas sociaux » issus des classes populaires. De même, les filières de formation technologique, qu'elles fussent courtes (CAP dans un centre d'apprentissage), ou longues (baccalau-

1—Pour une analyse des effets de la transformation du système scolaire sur les stratégies de reproduction et de reconversion, voir P. Bourdieu, Classement, déclassement reclassement, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 24 1978, pp. 3-32.

réat dans un lycée technique), se diversifient : un éventail de filières et de diplômes techniques est mis en place pour maintenir les élèves dans le système scolaire jusqu'à 16 ans et pour « résorber » ceux qui auraient quitté l'école sans diplôme ni formation (signe trop évident du mauvais fonctionnement du système pour qu'une technocratie administrative, fortement préoccupée de ce problème ne s'en émeuve pas). L'enseignement secondaire technologique et professionnel offre ainsi outre les préparations aux CAP, des formations très courtes qui conduisent, en un an, au certificat d'enseignement professionnel et doivent déboucher, d'après les textes officiels, sur « un emploi d'ouvrier spécialisé dans une activité correspondant à un besoin réel de l'économie de la région », des préparations professionnelles dans les sections pratiques, dans les classes préparatoires à l'apprentissage, et les classes professionnelles, des enseignements en deux ans sanctionnés par les brevets d'enseignement professionnel auxquels on accède après la classe de 3ème, et des classes conduisant au baccalauréat de technicien (puis aux Instituts universitaires de technologie qui prolongent, dans l'enseignement supérieur, les filières technologiques).

Les études sur les cursus scolaires (2) qui prennent en compte l'ensemble de la scolarité des élèves (depuis l'entrée à l'école primaire et même à l'école maternelle) mettent statistiquement en évidence le fonctionnement des mécanismes d'élimination et de relégation. Il en ressort, en particulier, que la durée du parcours scolaire, la précocité et le retard dans les études sont des facteurs essentiels de l'orientation des élèves. Dans l'enseignement primaire, ils constituent les seuls indicateurs quantitativement évidents de réussite et sont, à ce titre, des critères importants utilisés pour orienter les enfants à l'entrée en 6ème. Or dans ce jeu de l'avance et du retard scolaire, les classes dominantes et les familiers du système scolaire savent se servir, et se servent de toutes les possibilités qu'il permet : elles sont presque les seules à demander des dérogations pour l'entrée précoce au cours préparatoire et, plus généralement, à recourir à toutes les formes d'intervention et de pression qui supposent pour leur mise en œuvre efficace la possession de capital culturel.

L'âge légal d'entrée à l'école primaire (six ans) a toujours pu être avancé par dérogation selon des procédures variables dans le temps et dans l'espace. Actuellement, cette dispense est accordée à la demande des parents, uniquement sur avis favorable de l'Inspection académique ; c'est donc le résultat d'une démarche spécifique qui comporte impérativement une action des parents, et souvent quelque obstination. Sans doute, la précocité

accroît les chances objectives de suivre le parcours scolaire en sa totalité et à tout le moins de s'y maintenir. Mais c'est aussi, dans un univers où seules les différences reconnues sont d'ordre naturel, comme l'est la séparation selon l'âge (ou le sexe avant l'instauration de la mixité dans les écoles), un moyen de se démarquer, de se faire reconnaître. Au mode brutal de sélection et d'élimination par rejet de l'institution se sont substitués, avec la prolongation obligatoire de la scolarité et la mise en place corrélatrice d'un système de filières multiples et hiérarchisées, des formes douces de relégation et des critères « naturels » d'orientation contre lesquels seuls les familiers de l'école peuvent s'opposer.

Obtenir la dérogation d'âge d'entrée à l'école suppose en effet que l'on connaisse les conditions (les textes officiels, mais aussi le flou des ordres et contre-ordres de réforme du cours préparatoire ces dernières années), que l'on soit capable de motiver une demande écrite, que l'on sache user des recommandations de l'institutrice ou de la directrice d'école maternelle, que l'on constitue un dossier bien « appuyé », que l'on capte l'avis favorable d'un médecin et surtout d'un psychologue, que l'on ne néglige pas de faire appel d'une décision éventuellement défavorable, etc. De telles pratiques qui témoignent de la compétence qu'exige l'école pour y réussir ne sont pas le produit d'un calcul rationnel ou d'une volonté particulière. Elles sont ajustées aux chances objectives des élèves issus des classes dominantes de prolonger au plus loin leur scolarité, comme l'attestent des arguments des parents demandant une dispense : ils font référence aux normes scolaires de leur milieu social et à l'expérience familiale en ce domaine, ils font parfois allusion à des traditions de précocité scolaire, au passage des ascendants par des grandes écoles, etc. (3).

Le redoublement, cet autre aspect du temps de parcours scolaire, est pour les enfants des classes populaires, presque inéluctablement synonyme de retard et de relégation. Au contraire, il arrive que les élèves issus des classes dominantes en tirent profit au titre d'instrument de rattrapage (par exemple, en redoublant une classe plutôt que de glisser vers une filière technique). Il faut aussi évoquer parmi les stratégies de distinction le choix de l'établissement au sein même du secteur public. (Le passage dans le privé joue également un rôle — géographiquement variable — en particulier de rattrapage à cet égard). Ainsi, après la transformation des premiers cycles de lycées en CES, qui laissait supposer l'uniformisation du recrutement social en y imposant les seuls critères géographiques, certains lycées bien cotés ont continué à se remplir de la même clientèle bourgeoise par suite des démarches de dérogation (4). Enfin, dans cette

3—Cf. une étude par sondage du Ministère de l'Éducation, *L'avance scolaire, la précocité à l'école élémentaire*, *Études et documents*, 2, 1977, pp. 99-163.

2—Un matériel important pour ce type d'études est disponible au Ministère de l'Éducation (Service central des statistiques et sondages) depuis 1973 : 3 panels d'élèves de 6ème de 12 000 élèves chacun sont suivis dans leur scolarité secondaire. On connaît, d'autre part, leur cursus à l'école primaire et leurs principales caractéristiques familiales et sociales (CSP du père et de la mère, nombre d'enfants dans la famille, rang dans la fratrie). Un panel de même type, dans l'enseignement élémentaire, est mis en place actuellement.

4—Les effets sélectifs des dérogations ne sont, en fait, que marginaux par rapport à la ségrégation imposée par la carte scolaire. Les capacités d'accueil, fixées politiquement (telles que, par exemple, l'implantation des CEG ruraux, celle des écoles maternelles, la transformation des anciens lycées urbains, le choix des spécialités enseignées dans les CET, avec les retentissements sur le recrutement des enseignants et la pédagogie pratiquée) contribuent aux clivages sociaux fondamentaux du système scolaire. On se trouve là devant le phénomène inverse du *busing* aux États-Unis.

liste, non limitative, des techniques de distinction, il faut ajouter le choix des langues vivantes et de leur ordre d'apprentissage. Ce choix n'a jamais été socialement neutre, mais ses fonctions objectives de distinction se sont renforcées par la réforme Haby (au stade de son application actuelle). La réforme Haby, contrairement à celle de 1959 (qui canalisait la masse des nouveaux élèves dans des filières cloisonnées) vise, par ses objectifs, l'effacement des marquages sociaux des différences scolaires au collège. Toutes les filières sont supprimées jusqu'en 3ème (c'est le collège unique); les redoublements sont interdits dans le primaire et, en 1978, on entre en 6ème dans des classes dites indifférenciées avec la garantie d'un enseignement de «soutien au profit des élèves qui éprouvent des difficultés». En fait, bien des fois, des classes de soutien se sont créées qui reproduisent, malgré les mises en garde officielles, les anciennes classes de transition, tandis que, sous couvert pédagogique, apparaissent d'autres clivages, en particulier par suite du regroupement des élèves selon la langue

vivante étudiée. (Il serait intéressant de connaître, au moyen d'une étude qualitative, les modalités exactes de regroupement des élèves dans les classes indifférenciées).

La structure du choix des langues vivantes s'est modifiée avec l'accès de nouveaux groupes sociaux à l'enseignement secondaire : la place de l'allemand comme 1ère langue en 6ème diminue régulièrement depuis 1958 de 21 % des élèves de l'enseignement public à 14 % en 1978-1979 (avec des variations importantes selon les types d'établissement). En 4ème, au moment du choix d'une seconde langue, l'espagnol l'a progressivement supplanté comme langue modale (41 % des élèves de 4ème optent désormais pour l'espagnol et 31 % pour l'allemand, les autres élèves se répartissent entre l'anglais et les choix marginaux dont le nombre décline). Parallèlement, l'étude d'une ou de deux langues mortes se raréfie et reste l'apanage des élèves des classes dominantes. De telles transformations tiennent au fait que le choix des langues est devenu, avec la création des CES puis du collège unique et de ses classes indifférenciées, un moyen puissant mais occulte de ségrégation sociale et scolaire. Depuis la création des CES, à recrutement géographique précis, le choix d'une langue non enseignée au CES permet en effet de contourner l'obstacle administratif qui risque d'interdire, dans certains cas, l'accès aux lycées les mieux cotés (dont la palette linguistique est toujours plus large). Avec la réforme Haby et la suppression des filières en 6ème et 5ème, la répartition des élèves selon le choix de la langue vivante constitue un principe «objectif» de ségrégation : on sait par exemple que le choix de l'allemand en 6ème, c'est l'assurance d'être dans une «bonne classe», mais aussi, tendanciellement, dans une classe à recrutement social plus élevé.

qui voulait imposer le brassage racial par le déplacement des élèves d'un quartier à l'autre, alors qu'en France la loi sur la carte scolaire fixe les élèves, en particulier les plus défavorisés — puisque les autres ont les moyens de déroger — dans leur zone géographique, avec les caractères scolaires et sociaux qui y sont attachés.

Tableau 1 — Le choix des langues (vivantes ou mortes) selon l'origine sociale (1)
(% d'élèves de chaque catégorie socio-professionnelle ayant fait ce choix)

	Prof. lib. et cadres supér.	Cadres moyens	Industr. et gros commer.	Employés	Artisans et petits commer.	Ouvriers	Agricult.	Salariés agricoles	Total
1ère langue Allemand en 6ème	21	17	13	12	10	14	9	9	14
Latin et/ou Grec en 4ème (2)	60	45	36	30	26	23	24	20	33
2ème langue Espagnol en 4ème	32	37	38	43	39	39	45	44	38
Anglais renforcé en 4ème (3)	2	4	7	8	9	10	14	10	8

1—Source : Panel d'élèves du Ministère de l'éducation (public + privé). En 4ème, on ne considère ici que les élèves qui sont arrivés en 4ème «normale» après une scolarité secondaire sans redoublement; on a donc une population sur-sélectionnée.

2—Avec ou non une seconde langue vivante (1 800 élèves en 1978-1979).

3—Ces élèves n'apprendront que l'anglais (avec éventuellement une option facultative d'une autre langue vivante ou morte).

Le service de statistiques du Ministère de l'éducation reconduit avec une périodicité variable ses enquêtes exhaustives sur l'origine sociale des élèves de l'enseignement secondaire (public et privé). Elles servent, en principe, à la préparation ou aux bilans des Plans pour permettre de fixer les objectifs ou d'évaluer les résultats de la démocratisation du système scolaire. La dernière enquête date de 1976-1977 et porte sur les classes de 4ème (et de première année de CAP, assimilée au niveau de la classe de 4ème), et les classes de seconde (et de première année de BEP, assimilée au niveau de la classe de seconde). Les résultats de cette enquête établissent la structure du recrutement social de

l'enseignement secondaire public, dix ans après la prolongation effective de la scolarité obligatoire.

L'âge d'entrée en 6ème et la filière suivie dans les deux premières années de l'enseignement secondaire déterminent d'importants clivages dans le public des élèves du niveau de la classe de 4ème. Les élèves entrés en 6ème trois ans auparavant se trouvent alors répartis dans les différentes filières de l'enseignement général des classes de 4ème dont une seule permet, dans des conditions favorables, de poursuivre un cycle d'études long, ou dans des formations ou pseudo-formations technologiques (formations professionnelles des CAP, ou encore dans tout un éventail de situations d'attente

Les principales modifications institutionnelles
de l'enseignement du second degré public depuis 20 ans

1958-1959

Réforme générale de l'enseignement (loi du 6 janvier 1959).

Ordonnance et décrets prolongeant la scolarité jusqu'à 16 ans.

Création du «cycle d'observation» en 6ème et 5ème.
Création des CEG remplaçant les cours complémentaires.

1959-1960

Apparition des classes de 4ème «d'accueil ou d'adaptation».

Début de la résorption des classes de fin d'études primaires.

1960-1961

Suppression de l'examen d'entrée en 6ème.

1961-1962

Création des sections de *transition* en 6ème et 5ème et des classes *pratiques* en 4ème et 3ème : elles sont appelées «cycle terminal» et doivent avoir un aspect «pré-professionnel».

1962-1963

Création des CES, début de la suppression des 1ers cycles de lycées qui sont transformés en CES.

1964-1965

Création des *sections d'éducation spécialisée* (SES) pour «handicapés» et des *classes-ateliers*.

1967-1968

Mise en place des premiers *Brevets d'enseignement professionnel* (BEP), orientation nouvelle à l'issue de la 3ème.

Création des *baccalauréats de technicien* (BTn) avec les sections de secondes correspondantes (en particulier les sections charnières A(B).

Création des *Certificats d'éducation professionnelle* (CEP) sanctionnant une formation technologique en 1 an (à l'issue des classes pratiques pour les élèves n'ayant pas atteint 16 ans).

1968-1969

Création des *classes préprofessionnelles* (CPP) débouchant sur un CEP, pour les élèves qui ne peuvent être admis en CAP.

1971

Loi sur l'*orientation technologique* et loi sur l'*apprentissage* : Création des *centres de formation d'apprentis* (CFA) et des classes préparatoires à l'apprentissage, classes de l'«enseignement par alternance».

1972-1973

Mise en place des *classes dites «nouvelles»* (5) remplaçant les classes pratiques : les sections II aménagées de 4ème et 3ème qui devaient permettre un rattrapage et un passage des mal orientés vers les

sections «normales», les classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) et les classes préparatoires à l'apprentissage (CPA) qui doivent maintenir les élèves jusqu'à 16 ans dans l'institution.

1975

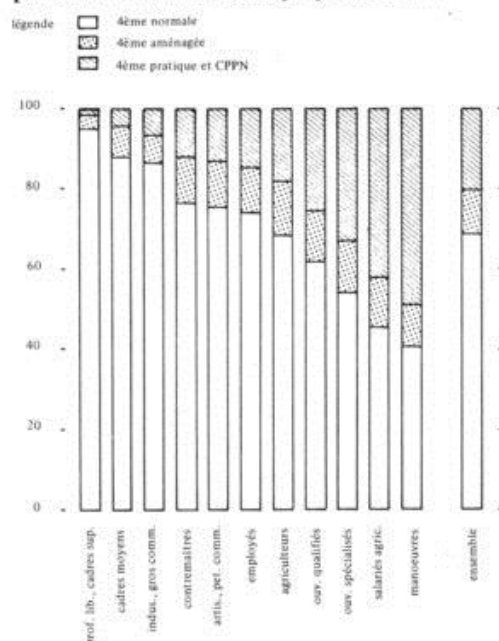
Loi du 11 juillet 1975. Réforme Haby instituant le *collège unique* avec classes «indifférenciées» (et éventuellement «programmes allégés» ou «pédagogie de soutien»).

5—Pour une information sur les origines scolaires et sociales des élèves de ces classes et leur fonctionnement, voir une étude du Service central des statistiques et sondages (Ministère de l'éducation), n° 4431, déc. 1973.

dans les classes «pré-professionnelles»). Puisque ce niveau d'enseignement relève encore de la scolarité obligatoire (l'âge modal en classe de 4^{ème} est de 13 ans et en CPPN et première année de CAP, de 14 ans), la classe de 4^{ème} offre une image comparable à celle de l'ensemble de la population scolarisable, en y incluant toutes les voies de relégation. (Il faut tenir compte par ailleurs du fait que l'on ne considère, ici, que l'enseignement public) (6).

Les élèves de 4^{ème} regroupés sous le même intitulé de classe —et cette illusion est renforcée par la réforme Haby qui vise à supprimer les CPPN et autres distinctions de section— ont théoriquement encore accès à l'enseignement long. Or la

Graphique 2—La répartition par section en 4^{ème} par C.S.P. Classes de 4^{ème} proprement dites



6—En 1976-77, l'analyse de la composition sociale des niveaux de 4^{ème} de l'enseignement public et privé donne une distribution comparable à celle de la population scolarisable à ce niveau (qui reste cependant très difficile à cerner dans les recensements de population). En effet, le déficit important d'élèves d'origine agricole (exploitants) en particulier, observé dans l'enseignement public, se trouve compensé si l'on introduit le secteur privé : près du tiers des élèves de cette catégorie sont scolarisés dans le privé à ce niveau. Il faudrait tenir compte, pour être complet, des autres types de scolarisation possibles hors du Ministère de l'éducation, en particulier de l'enseignement agricole.

Tableau 2 — Structure sociale de l'ensemble des classes du niveau de la 4^{ème} Secteur public 1976-1977

	Quatrième (1)			CPA	1 ^{ère} année de CAP	CEP
	«normale»	aménagée	pratique et CPPN			
Professions libérales et cadres supérieurs	12,4	3,0	0,6	0,8	1,1	0,3
Cadres moyens	13,7	7,6	2,2	2,8	3,6	1,7
Industriels et gros commerçants	1,6	0,8	0,4	0,5	0,5	0,2
Employés	12,7	12,4	8,6	9,5	10,9	8,0
Artisans et petits commerçants	8,6	6,2	5,1	7,3	5,4	2,4
Ouvriers	32,9	44,0	53,5	50,4	53,0	55,0
dont contremaîtres	4,8	4,6	2,6	2,7	3,6	2,4
ouv. qualifiés	15,5	20,1	21,7	20,6	23,0	22,0
ouv. spécialisés	9,7	14,8	19,9	18,9	18,8	19,7
manœuvres	1,8	2,9	7,2	6,5	5,2	6,6
Agriculteurs	6,7	8,4	6,0	6,3	4,5	4,4
Salariés agricoles	1,1	1,9	3,5	3,1	1,8	2,4
Personnel de service	2,7	3,8	4,5	4,7	5,9	5,7
Autres catégories	3,6	3,1	2,7	2,8	3,2	2,9
Inactifs et orphelins	4,0	6,9	13,2	11,9	10,1	17,0
Total	100	100	100	100	100	100

1—La classe de 4^{ème} «normale» (qui n'a pas de nom officiel) rassemble les anciennes filières I et II, c'est-à-dire de type lycée et de type CEG. La 4^{ème} aménagée sert, en principe, de passerelle vers l'enseignement «normal» aux meilleurs élèves des anciennes sections de transition. Dans la pratique, les études de cursus montrent que ces passages sont minimes et ces élèves continuent, soit dans les sections aménagées de 3^{ème}, dans les classes pré-professionnelles de niveau (qui remplaçaient progressivement les sections pratiques) ou les classes préparatoires à l'apprentissage, ou bien enfin dans l'enseignement technique court.

Source pour les tableaux 2, 3, 4 et 5 et graphiques 2 et 3 : Ministère de l'Éducation, août 1978, Document n° 4813.

ségrégation reste, là encore, très forte. Les études de cursus montrent que seule une fraction socialement sélectionnée des sections normales pourra accéder au second cycle long, qui accueille pratiquement tous les élèves des classes dominantes, seulement un peu plus de la moitié, par exemple, des élèves d'origine ouvrière (7).

Dans les filières du niveau de la *classe de seconde*, les élèves d'origine ouvrière, progressivement éliminés, ne représentent plus que 31 % des effectifs (contre 42 % au niveau de la classe de 4^{ème}) et même 1/4 seulement des effectifs des secondes proprement dites. La part des cadres moyens et supérieurs passe de 15 % du total au niveau de la classe de 4^{ème} à 25 % de la classe de seconde et 32 % parmi les secondes *stricto sensu*. A l'élimination réalisée au cours du premier cycle s'ajoutent les clivages sociaux profonds entre les sections de seconde, prélude à la sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur. On ne retrouvera par exemple dans les grandes écoles qu'une fraction des élèves de seconde C (scientifiques, autrefois appelées mathématiques élémentaires) majoritairement recrutés dans les classes moyennes et supérieures (58 % des élèves de seconde, fils de cadres supérieurs, se trouvent dans cette section contre 16 % de fils de manœuvres).

De plus, c'est la section C où la proportion de redoublants est la plus forte (13 %), signe de l'importance accordée au maintien dans cette filière, qui est un atout majeur pour une bonne carrière universitaire. Les sections A(B), créées en

1968 occupent une position intermédiaire, à la charnière de l'enseignement général et de l'enseignement technique; elles peuvent conduire soit au baccalauréat d'enseignement général B (technique et économie), soit aux baccalauréats de technicien G (techniques administratives, quantitatives de gestion ou commerciales) ou H (informatique). C'est l'orientation que choisissent le plus fréquemment les fils de la petite bourgeoisie déclinante (petits artisans et commerçants) et des employés ainsi que les élèves d'origine ouvrière et agricole. Les classes de seconde A (à dominante littéraire) sont les seules sections à voir leurs effectifs décroître fortement depuis 10 ans (de 60 000 élèves en 1967 à 39 000 en 1976). Le déclin de l'enseignement littéraire (8) et la désaffection qui frappe les disciplines liées à l'héritage culturel humaniste au profit des enseignements des sciences pures — mathématiques et physiques — n'ont pas cependant pour effet la démocratisation du recrutement des élèves.

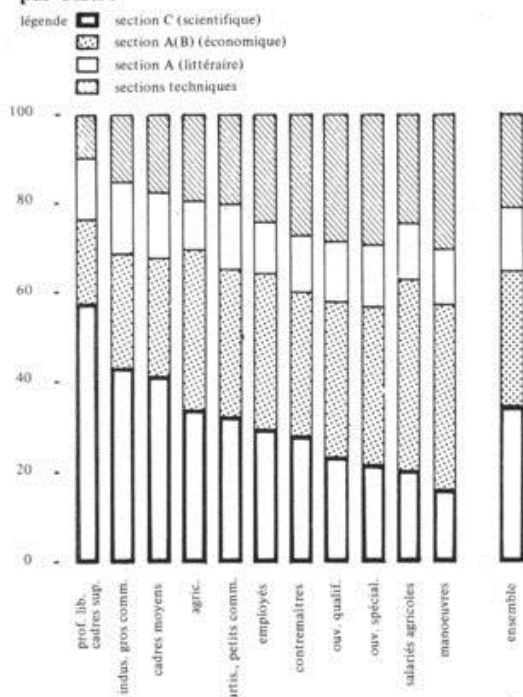
7—On doit noter ici le comportement différentiel des différentes catégories d'ouvriers, en particulier des contre-maîtres, qui sous tous les rapports évoqués dans cet article sont plus proches des employés, voire même des cadres moyens, et très éloignés en tous cas des autres catégories d'ouvriers.

8—Entre 1958 et 1968, les bacheliers de la série littéraire A représentaient entre 40 et 45 % des effectifs admis. Par la suite, ce taux n'a cessé de décroître pour atteindre 18 % des bacheliers en 1978.

Tableau 3 — Structure sociale des classes du niveau de la seconde Secteur public - 1976-1977

	Seconde d'enseignement général			Seconde à dominante technique			Première année de formation au BEP
	A à dominante littéraire	A (B) économique	C scientifique	T	Spéciale	BEI, BT	
Professions libérales et cadres supérieurs	17,0	10,3	27,7	8,1	3,0	7,2	2,5
Cadres moyens	16,3	13,8	18,5	13,4	9,2	10,8	7,1
Industriels et gros commerçants	2,1	1,6	2,4	1,4	0,8	2,2	0,8
Employés	13,1	14,6	11,0	14,5	13,8	13,6	13,3
Artisans et petits commerçants	9,1	9,8	8,2	8,5	6,0	10,4	7,1
Ouvriers	24,7	29,7	17,5	34,8	45,1	34,4	43,3
dont contremaîtres ...	4,4	5,1	3,9	6,3	6,5	5,0	4,7
ouvr. qualifiés ..	11,4	13,5	8,0	15,9	17,1	16,5	19,5
ouvr. spécialisés ..	7,0	8,4	4,5	9,3	16,5	11,5	14,0
manœuvres	1,0	1,5	0,5	1,6	2,4	1,8	3,0
Agriculteurs	4,3	6,5	5,4	5,2	5,0	4,0	6,8
Salariés agricoles	0,7	1,0	0,4	0,8	1,1	0,9	1,6
Personnel de service ..	2,5	3,1	1,6	3,7	3,1	4,5	5,0
Autres catégories	4,5	3,7	3,4	3,7	3,9	3,7	3,7
Inactifs et orphelins ..	5,7	5,7	3,8	5,8	9,0	6,2	8,8
Total	100	100	100	100	100	100	100

Graphique 3—Le choix de la section en seconde par C.S.P.



L'enseignement technique court s'est fortement différencié depuis 20 ans dans l'enseignement public et ailleurs (cours privés, enseignements attachés à d'autres ministères tel l'enseignement technique agricole). En plus des filières de formation d'ouvriers qualifiés (CAP) et de techniciens (baccalauréats techniques) de nombreuses filières intermédiaires dont les diplômes, le plus souvent, ne sont pas reconnus par le patronat, ont été mises en place (tels les certificats d'éducation professionnelle —CEP— en 1 an ou les BEP). Leur recrutement est essentiellement populaire, mais il diffère selon le niveau de qualification auquel les filières conduisent : l'orientation vers l'enseignement professionnel résulte de l'échec et du retard scolaire accumulé par les enfants des classes populaires pour qui le passage par l'enseignement secondaire, s'il n'a pu être l'instrument de la promotion sociale, est dans le meilleur des cas, l'apprentissage d'un métier. Les enseignements technologiques de

niveau le plus élevé ouvrent, en revanche, une voie de refuge aux élèves des classes moyennes. A ces disparités sociales selon les niveaux de formation s'ajoutent les inégalités des chances d'accéder aux différentes spécialités professionnelles auxquelles prépare l'enseignement technique. D'une part, les rares enfants de la bourgeoisie et des classes moyennes qui fréquentent ce type d'enseignement se répartissent dans un plus grand nombre de spécialités que les enfants des classes populaires (85 % de ces derniers se répartissent dans six groupes de métiers sur les 38 théoriquement offerts) (9); de plus, les élèves des classes moyennes et supérieures recherchent les métiers nobles permettant d'atténuer leur déclassement social (10). D'autre part, la hiérarchie des métiers (fondée sur leur prestige social et les chances de gain qui leur sont liés) se retrouve dans le recrutement social de chaque groupe de métiers enseignés : les formations du secteur tertiaire (d'employés de bureau ou de commerce) accueillent relativement plus d'élèves issus des classes moyennes. Il en va de même dans les métiers de l'électricité et de l'électronique pour les garçons, plus valorisés que les autres métiers manuels, «salissants» ou d'extérieur (11). Dans le groupe «habillement» qui réunit près du quart des filles de première année de CAP, est inscrit le tiers des filles d'ouvriers et de salariés agricoles (et même jusqu'à 54 % pour les filles de mineurs qui commencent en 1977 une formation au CAP). Le niveau scolaire nécessaire pour obtenir un BEP (fin de 3ème) et le type de métiers qu'il propose (beaucoup plus dans le secteur tertiaire que le CAP), expliquent en partie que le BEP recrute beaucoup plus dans les classes moyennes que les autres formations technologiques ou professionnelles. (Les formations au service du commerce et de la distribution ont le recrutement social le plus élevé et le BEP de dessin industriel le recrutement le plus populaire).

9—Un groupe de métiers correspond, dans les nomenclatures officielles, à une catégorie d'activité économique. Il comprend plusieurs professions qui peuvent être hétérogènes quant à leur prestige social. Par exemple le groupe «travail du bois» comprend aussi bien le métier de charpentier que celui d'ébéniste ou d'agencement de magasin.

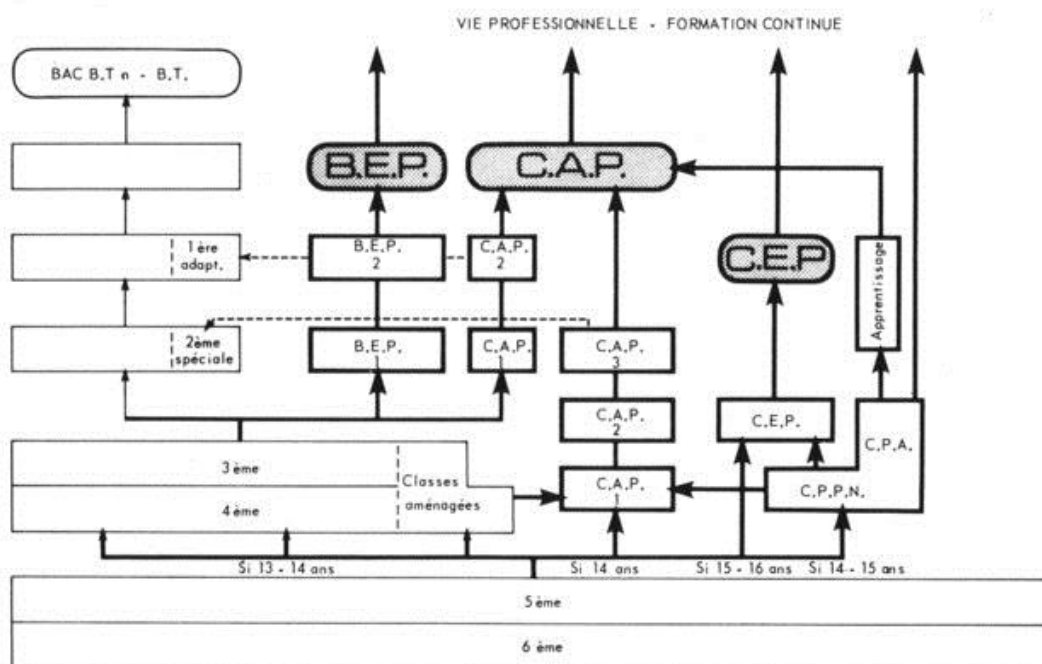
10—De même, une analyse par régions de cette enquête montre que les pesanteurs géographiques qui affectent le système scolaire (en particulier —mais pas uniquement— par les capacités variables d'accueil) et dont résultent des disparités régionales globales ne touchent guère les élèves issus des classes dominantes.

11—Cf. C. Grignon, *L'ordre des choses*, Les fonctions sociales de l'enseignement technique, Paris, Ed. de Minuit, 1971.

Tableau 4 — Le recrutement des CET parisiens publics formant aux CAP de métiers d'art (dessin publicitaire, ébénisterie, reliure, etc.) Secteur public - 1976-1977 1ère année de CAP

	Prof. lib. cadres sup.	Cadres moyens	Industr.	Employ.	Artisans	Contremaîtres	Ouvriers qualifiés	Ouvriers spécial.	Manœuvr.	Personn. de service	Autres catégories	Total
CET métiers d'art	7,2	19,8	1,9	22,2	10,7	5,3	11,6	13,0	0,5	3,9	3,7	100
		28,9			38,2			29,0				
Ensemble des CET parisiens	2,9	5,7	1,0	19,5	6,8	2,1	19,6	16,0	4,3	10,7	10,7	100
		9,6			28,4			50,6				

Structure du second cycle court d'enseignement technologique et professionnel



BEP : Brevet d'études professionnelles - BT : Brevet de technicien - BTn : Baccalauréat de technicien - CAP : Certificat d'aptitude professionnelle - CEP : Certificat d'éducation professionnelle - CPA : Classe préparatoire à l'apprentissage - CPPN : Classe préprofessionnelle de niveau

Tableau 5 – Les enseignements professionnels courts
Secteur public - 1976-1977

	Première année de :				Pour comparaison Secondes techniques
	CEP	CPA	CAP	BEP	
Professions libérales et cadres supérieurs	0,3	0,8	1,1	2,5	8,1
Cadres moyens	1,7	2,8	3,6	7,1	13,4
Industriels et gros commerçants	0,2	0,5	0,5	0,8	1,4
Employés	8,0	9,5	10,9	13,3	14,5
Artisans et petits commerçants	2,4	7,3	5,4	7,1	8,5
Ouvriers	55,0	50,4	53,0	43,3	34,8
dont contremaîtres	2,4	2,7	3,6	4,7	6,3
ouvr. qualifiés	22,0	20,6	23,0	19,5	15,9
ouvr. spécialisés	19,7	18,9	18,8	14,0	9,3
manœuvres	6,6	6,5	5,2	3,0	1,6
Agriculteurs	4,4	6,3	4,5	6,8	5,2
Salariés agricoles	2,4	3,1	1,8	1,6	0,8
Personnel de service	5,7	4,7	5,9	5,0	3,7
Autres catégories	2,9	2,7	3,2	3,7	3,7
Inactifs et orphelins	17,0	11,8	10,1	8,8	5,8
Total	100	100	100	100	100

Succédant à celui de la crainte devant l'envahissement et la baisse du niveau, le thème de l'égalisation, puis de l'harmonisation des chances fait maintenant partie de tous les discours officiels. Or, si des bouleversements ont eu lieu dans le système scolaire puisque, à l'entrée en 6ème, il n'y a plus de barrière sélective, le passage vers le second cycle long, le seul qui ouvre sur l'enseignement supérieur, fonctionne toujours, en revanche, comme un efficace instrument de sélection sociale : les effectifs ont beaucoup moins crû en 2nde qu'en 4ème ; et surtout la représentation des classes populaires (12) dans l'enseignement secondaire, si elle a augmenté jusqu'en 1967, reste constante depuis, compte tenu des transformations de la structure de la population active qui sont intervenues au cours de la même période (diminution du nombre des patrons de l'industrie et du commerce et augmentation des effectifs de cadres moyens et supérieurs). De plus, si l'on considère les seules classes de seconde d'enseignement général traditionnel (A et C, littéraires et scientifiques), l'évolution de leur recrutement semble plutôt attester un renforcement de la sélection sociale.

Parmi les bacheliers de 1975, 97 % de la série C poursuivent des études supérieures (dont 38 % dans les classes préparatoires aux grandes écoles) contre 47 % seulement des diplômés du baccalauréat de technicien (dont 32 % dans l'enseignement supérieur court — IUT et sections de technicien supérieur) ; 80 % des nouveaux entrés dans l'enseignement supérieur long (universités et classes préparatoires aux grandes écoles) ont un baccalauréat de série A, C ou D (la section D — sciences de la nature — existe en classes de première et terminale et se prépare en seconde C). Le taux des bacheliers A, C et D (littéraires et scientifiques) par

génération, obtenu par estimation, demeure remarquablement stable depuis 11 ans : 14 % environ des individus des générations 1950-1960 ont obtenu un baccalauréat dans les séries A, C ou D (13), alors qu'au cours de la même période, qui a vu la création des baccalauréats de technicien et de la série B, intermédiaire, les taux globaux de bacheliers par génération sont passés de 15 à 25 %. On observe la même évolution dans l'enseignement supérieur : accroissement relatif de la représentation ouvrière, mais différenciation des filières de formation (IUT, universités, grandes écoles), et maintien de la sur-représentation des classes dominantes dans les disciplines et les établissements les plus nobles.

13—Source : Ministère de l'éducation, Service central des statistiques et des sondages, Document de travail n° 191, juillet 1979.

12—Les premières enquêtes (jusqu'en 1967-1968) semblent surestimer la catégorie «employés» dans laquelle ont été comptés un certain nombre d'ouvriers, d'où une rupture dans les séries observées. Les 3 dernières enquêtes ayant reçu les mêmes instructions de codification sont plus sûrement comparables.

Tableau 6 — Évolution depuis 1961 de la structure sociale des classes de seconde du secteur public

	Ensemble des secondes (techniques incluses)				Sections A et C seulement (1)			
	1961-62	1967-68	1973-74	1976-77	1961-62	1967-68	1973-74	1976-77
Professions libérales et cadres supérieurs	14,1	15,4	15,4	16,8	17,6	20,3	21,5	24,6
Cadres moyens	15,0	15,3	15,6	15,6	16,5	17,0	17,6	17,9
Patrons de l'industrie et du commerce	16,9	12,2	11,5	10,8	17,4	12,4	11,6	10,8
Employés	16,6	12,2	13,5	13,1	16,3	11,7	12,7	11,6
Ouvriers	18,8	25,7	25,3	25,9	14,0	20,9	19,8	19,5
Agriculteurs	6,9	7,2	6,8	5,5	7,1	6,9	6,1	5,1
Salariés agricoles	1,3	1,8	1,0	0,7	1,2	1,4	0,8	0,5
Personnel de service	1,4	1,5	2,4	2,7	1,2	1,2	2,0	1,9
Autres catégories	3,2	3,9	4,0	3,7	3,0	4,3	3,9	3,7
Inactifs et orphelins	5,7	5,9	4,4	5,1	5,9	4,9	4,1	4,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

1—En 1961-62, sont ventilées dans ce tableau les sections classiques et modernes de seconde qui ne sont pas strictement comparables aux secondes A et C d'après 1967.

Tableau 7 Origine sociale des étudiants français des universités (Grandes Écoles et IUT exclus)

	1960-61	1966-67	1973-74	1977-78	Pour comparaison : Ensemble des jeunes selon la catégorie socio-professionnelle du père (1)		
					1962	1968	1975
Professions libérales et cadres supérieurs	28,8	30,4	33,6	35,1	5,9	6,2	6,7
Patrons de l'industrie et du commerce	17,8	15,5	11,9	10,9	11,0	8,8	7,0
Cadres moyens	18,4	16,4	16,3	17,6	6,6	7,9	9,4
Employés	8,2	8,8	9,4	9,1	7,7	8,7	10,0
Agriculteurs	5,3	6,1	5,8	5,1	14,2	10,9	7,8
Ouvriers	5,3	10,3	11,8	12,0	34,9	39,9	42,7
Salariés agricoles	0,7	0,7	0,6	0,4	3,2	2,7	1,7
Personnel de service		0,9	0,8	0,9	2,1	2,2	2,4
Autres catégories et inactifs	15,5	10,9	9,9	9,0	14,4	12,6	12,4
Total	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	184 000	385 000	630 000	680 000			

Source : Pour les années 1960-61 et 1966-67, les étudiants en France, La documentation française, *Notes et études documentaires*, 31 mars 1969, n° 3577; pour l'année 1973-74, Ministère de l'éducation, *Note d'information*, 18 avril 1975, n° 75-15; pour l'année 1977-78, Ministère de l'éducation, 1978, *Document n° 4814*.

1—Recensement de 1962 : Population de 15 à 24 ans selon la CSP du chef de ménage. Recensement de 1968 : Population de 17 à 24 ans selon la CSP du chef de famille. Recensement de 1975 : Population de 17 à 25 ans selon la CSP du chef de famille.

Tableau 8 Origine sociale des étudiants français par discipline en 1977-1978

	Médecine	Droit	Sciences économiques	Sciences	Lettres	IUT
Professions libérales et cadres supérieurs	47,1	32,9	32,2	30,8	29,4	15,6
Patrons de l'industrie et du commerce	10,7	11,0	12,0	9,5	10,7	11,8
Cadres moyens	15,7	17,0	18,0	19,5	18,5	16,9
Employés	7,1	9,8	9,1	8,9	10,2	9,8
Agriculteurs	3,5	5,3	5,9	6,9	4,8	10,3
Ouvriers	7,4	12,9	12,6	13,9	14,3	24,8
Salariés agricoles	0,2	0,4	0,5	0,5	0,5	0,8
Personnel de service	0,5	1,1	1,0	0,8	1,0	1,5
Autres catégories et inactifs	7,9	9,6	8,9	9,2	10,5	8,5
Total	100	100	100	100	100	100
Effectifs	136 000	115 000	42 000	108 000	215 000	44 000

Source : Ministère de l'éducation, 1978, *Document n° 4814*.

«Démocratisation» ou sélection différée ? 97

Information disponible au Ministère de l'éducation
sur l'origine sociale des élèves de l'enseignement secondaire depuis 1958
(enquêtes exhaustives sauf panels d'élèves de 6ème - échantillon au 1/60)

Année scolaire	Secteur	Champ de l'enquête			Publications
		Établissements	Classes	Sexe	
1958-1959	Public	Lycées classiques et modernes Lycées techniques Cours complémentaires Centres d'apprentissage	Toutes classes (sauf pour Ly. tech. 4ème seulement et Centres d'appr. 1ère année de CAP)	Seulement distingué en 4ème tech. et CAP	Informations statistiques (en %) nos 18, 19, 21, 22, 1960
1959-1960	Public	Lycées classiques et modernes Lycées techniques Collèges d'enseign. général Collèges d'enseign. technique id.	id.	id.	Informations statistiques nos 27, 28, 31, 1961
1960-1961	Public	id.	Toutes classes	Pas d'information par sexe	Informations statistiques nos 40, 41, 45, 1962
1961-1962	Public Privé	Tous établissements publics et privés sauf établissements techniques privés	Toutes classes sauf des lycées techniques publics par cycle et type de formation	Uniquement dans lycées et CET publics	Informations statistiques nos 49, 50, 51, 1963 - Public Informations statistiques no 55, 1964 - Privé
1963-1964	Public	Tous établissements publics mais lycées classiques, modernes et techniques regroupés	Toutes classes	Pas d'information	Informations statistiques nos 74, 75, 1965 et 77, 1966
1967-1968	Public	Tous établissements publics	Classes des niveaux 4ème et seconde	id.	Tableaux statistiques nos 3049, 3050, 3051, 1969 (effectifs) Note d'information no 6, janvier 1969
1972-1973 (échantillon)	Public Privé	Tous établissements publics et privés	1er recrutement du panel d'élèves de 6ème reconduit en 1973 et 1974 (élèves suivis dans tout le secondaire)	Par sexe	Etudes et documents nos 28, 1974 - 32, 1975 - 35, 1977
1973-1974	Public Privé	Tous établissements publics et privés	Classes des niveaux 4ème et seconde	Par sexe	Tableaux statistiques nos 4509, 4510, 1974 (effectifs) Note d'information no 75-23, juin 1975
1976-1977	Public Privé	Tous établissements confondus	+ par groupes de métiers pour l'enseignement technique court id.	id.	Tableaux statistiques nos 4813, 1978 et 4899, 1979 Note d'information no 79-24, juin 1979

Quand le travail rend pauvre

Analyses 11 août 2009

Alors que le revenu de solidarité active se met en place, près de 8 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté. Une analyse de Denis Clerc, extrait du magazine *Alternatives Economiques*.



Depuis début juillet, les premiers paiements au titre du revenu de solidarité active (RSA) sont effectués, se substituant à l'ancien revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'ancienne allocation parent isolé (API). S'agit-il d'un simple changement de nom ? Pas vraiment, car le RSA (dit alors « chapeau ») est versé également aux ménages de travailleurs pauvres dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté [1]. L'objectif est de lutter plus efficacement contre cette pauvreté. Il n'est pas sûr cependant qu'on y parvienne par ce biais.

En 2007, 8 millions de personnes en France disposaient d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté tel que défini par l'Union européenne, soit 60 % du niveau de vie médian [2] ce qui correspond actuellement à un revenu net, après impôts et prestations sociales, de 908 euros par mois pour une personne seule [3], de 1 362 euros pour un couple, de 1906 euros pour un couple avec deux enfants. Il faut toutefois noter que ce nombre de personnes en situation de pauvreté est sans doute sous-évalué, car l'enquête qui permet de l'obtenir exclut les départements d'outre-mer (cela devrait changer l'an prochain) et toutes les personnes qui vivent en institution (maisons de retraite, couvents, maisons d'arrêt, internats divers) ou qui n'ont pas de domicile fixe (caravanes, foyers d'urgence...). Or, ce sont justement souvent les ménages les plus précarisés qui vivent dans ces institutions. (...)

Les jeunes en première ligne

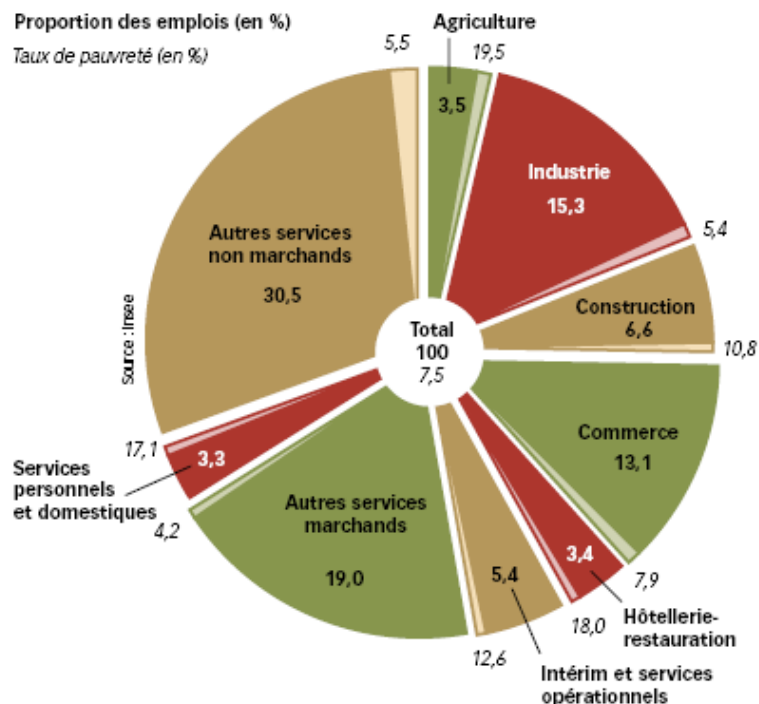
Qui sont ces 8 millions de personnes ? Dans leur grande majorité, elles sont jeunes, voire très jeunes : quasiment la moitié (49 %) ont moins de 30 ans, alors que cette tranche d'âge ne représente que 36 % de la population française. Pour les enfants, cette situation constitue souvent un lourd handicap. En effet, selon une étude du Cerc, le fait d'être élevé dans une famille pauvre réduit sensiblement (de l'ordre des trois quarts) leur probabilité de réussir à l'école : moindre soutien parental, manque de chambre à soi pour faire ses devoirs, proportion élevée d'enfants ayant des difficultés scolaires, etc., tout ceci accroît fortement le risque pour ces enfants de devenir à leur tour des adultes pauvres.

Au contraire, les seniors sont moins présents dans la population pauvre (15 %) que dans la population dans son ensemble (21 %). Il s'agit là d'un changement profond dans le visage de la pauvreté. Depuis le début des années 1980, celle-ci ne cesse de rajeunir : au cours des dix dernières années, la part des moins de 18 ans dans la population pauvre a augmenté de trois points.

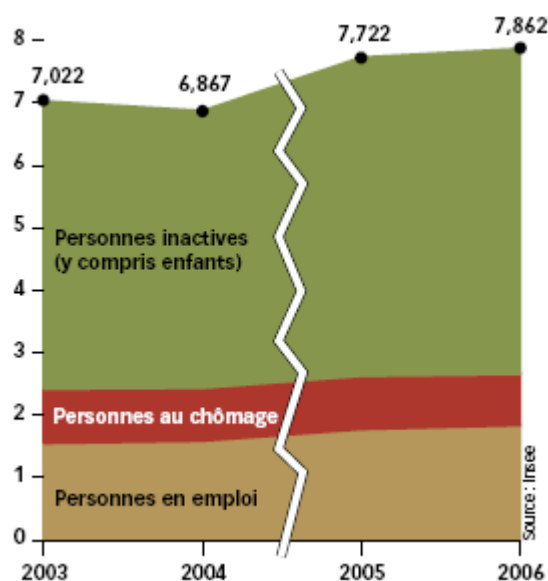
Personnes isolées, familles nombreuses et monoparentales

Trois types de ménages sont particulièrement exposés au risque de pauvreté. D'abord, les personnes isolées : elles représentaient 18 % du total des personnes pauvres, alors qu'elles ne comptent que pour 14 % dans l'ensemble de la population. Cette exposition forte au risque de paupérisation est facile à comprendre : aucune autre rentrée d'argent ne vient compenser les insuffisances éventuelles du revenu en cas de chômage non indemnisé, d'inactivité ou même d'emploi mal payé.

Répartition des travailleurs pauvres par secteurs d'activité en 2006 [4]



Evolution du nombre de personnes pauvres, en millions



Il en est de même des familles monoparentales, le deuxième type de ménages particulièrement frappés par la pauvreté. Mais avec une difficulté supplémentaire par rapport aux personnes isolées : dans le meilleur des cas, non seulement il ne rentre qu'un revenu d'activité par ménage (comme pour les personnes isolées), mais en plus il y a plusieurs bouches à nourrir. Il n'est donc pas étonnant de constater que, alors que les familles monoparentales regroupent 9 % de la population dans son ensemble, elles représentent 20 % des personnes en situation de pauvreté. Près d'une famille monoparentale sur trois est dans ce cas.

Les familles nombreuses forment le troisième groupe de ménages particulièrement exposés : alors que les ménages de cinq personnes et plus (en général deux adultes et trois enfants au moins) regroupent 15 % de la population française, ils comptent pour 25 % dans la population en situation de pauvreté, pas loin de deux fois plus. Si l'on isole les couples ayant au moins quatre enfants à charge, la proportion grimpe à 34 % ! Là encore, l'emploi, ou plutôt les difficultés d'accès à l'emploi jouent fortement, car la présence d'enfants limite ou empêche un des deux adultes de travailler « normalement » : la question de la garde des enfants est essentielle si l'on veut lutter efficacement contre la pauvreté.

Mais ce n'est pas tout : l'insuffisance des prestations familiales joue également dans le cas des familles nombreuses. Bien que relativement plus élevées en France que dans la plupart des autres pays de l'Union européenne, elles demeurent trop faibles pour empêcher certaines familles de basculer en-dessous du seuil de pauvreté lors de la naissance d'un nouvel enfant : les allocations familiales s'élèvent en effet à 120 euros pour deux enfants, puis augmentent de 160 euros par enfant supplémentaire. Alors qu'il faudrait qu'elles atteignent 250 euros par enfant supplémentaire pour éviter qu'une famille ne bascule en-dessous du seuil de pauvreté lorsqu'elle se trouvait juste à ce niveau avant la naissance.

Si les allocations familiales étaient soumises à impôt, il serait possible de les augmenter de 70 à 80 euros par enfant sans coût supplémentaire pour l'Etat, le supplément d'allocation étant financé par le supplément d'impôt payé par les familles imposables. Les familles plus riches aideraient ainsi les familles pauvres, qui pour la plupart dépasseraient ainsi le seuil de pauvreté. Mais, en France, le lobby familial a obtenu un traitement fiscal unique en Europe grâce à deux dispositions : le quotient familial (alors que la plupart des autres pays pratiquent un abattement forfaitaire par enfant), même s'il est désormais plafonné, et la non-imposition des prestations familiales.

Toujours plus de travailleurs pauvres

La pauvreté a fortement partie liée avec le développement des emplois peu rémunérés. Sur les 4,2 millions de personnes de 18 à 59 ans en situation de pauvreté en 2006, 1,85 million était en emploi, contre 1,55 million en 2003. Si l'on prend en compte le nombre de personnes vivant dans des ménages au niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, les ménages de travailleurs pauvres en emploi représentaient 3,16 millions de personnes en 2003 et 3,62 millions en 2006. Soit une augmentation de 500 000, pour un nombre total de personnes en situation de pauvreté qui s'est accru de 800 000 : l'extension de la pauvreté laborieuse est donc désormais le principal facteur d'aggravation de la pauvreté.

Le RSA - en moyenne une centaine d'euros supplémentaires par ménage de travailleurs pauvres - ne sera pas de trop pour réduire les difficultés du quotidien que vivent ces familles ! Mais comme rien n'est prévu pour mettre fin à l'expansion de leur nombre, il risque fort d'être sans effet sur la pauvreté laborieuse ; il se contentera de boucher quelques-uns des trous existants, tandis que les employeurs s'emploieront sans cesse à en creuser d'autres...

Pas tous les employeurs cependant : dans les postes et télécommunications, on ne comptait en 2006 qu'un travailleur pauvre sur 77 personnes en emploi, mais à l'autre extrême, dans l'hôtellerie-restauration, on en recensait presque un sur cinq et un sur six dans les services personnels et domestiques [5]. Même la branche de l'intérim ne parvient pas à faire aussi mal, puisqu'on y dénombre un salarié pauvre sur huit. Or, quelles sont les branches les plus aidées par les pouvoirs publics en dehors de l'agriculture ? Justement l'hôtellerie-restauration (avec des aides directes d'un montant annuel supérieur à 600 millions d'euros, qui ont été remplacées, depuis le 1er juillet, par une baisse de TVA représentant 3 milliards en année pleine).

Autre branche abonnée aux aides : les services à la personne (sous la forme d'une réduction de l'impôt sur le revenu égale à la moitié du coût salarial dans la limite de 12 500 euros annuels en 2008, portée à 15 000 euros en 2009...). On a beau s'interroger, on ne parvient pas à comprendre pourquoi les pouvoirs publics ne se décident pas à utiliser ces aides pour mettre un peu plus d'équité dans un marché du travail qui en connaît si peu. Conséquence : si l'on compte les personnes à charge, sur le 1,28 million de personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence travaille comme « personnel des services directs aux particuliers », 470 000 (une sur trois) vivaient dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Or, cette branche est aussi celle qui se développe le plus, au point qu'elle est présentée comme le principal réservoir d'emplois... Le travail paupérisant a de beaux jours devant lui !

Depuis quatre ans, le développement de l'emploi de mauvaise qualité est le principal responsable de la progression de la pauvreté. Permettre à tous ceux qui le souhaitent d'accéder à l'emploi est essentiel, mais il convient aussi de veiller à ce que cet emploi soit de qualité suffisante pour en vivre de façon décente. Le RSA améliore la situation d'une majorité de ménages de travailleurs pauvres. Pas de tous, hélas, puisque ce complément de revenu n'est versé ni aux travailleurs de moins de 26 ans (sauf s'ils ont des charges de famille)

ni aux chômeurs, qui font pourtant partie de la population active. Mais si, en même temps, il ne s'accompagne pas d'une lutte résolue contre les emplois paupérisants, il risque fort d'accompagner la progression du nombre de travailleurs pauvres alors qu'il visait à le diminuer.

Article extrait du magazine [Alternatives Economiques](#), n° 282 (juillet 2009).

Photo / © elavuk81 - Fotolia.com

[1] En fait, le RSA chapeau est versé aux personnes ayant un revenu d'activité allant jusqu'au niveau du Smic à temps plein pour une personne seule (1,5 fois le Smic pour un couple). Mais dans ce cas, leur prime pour l'emploi est réduite d'autant, ce qui ne change rien pour ces personnes.

[2] Revenu tel que la moitié des ménages a un niveau de vie supérieur et l'autre moitié un niveau de vie inférieur.

[3] Aux Etats-Unis, la norme est assez différente : est pauvre la personne qui dispose d'un revenu inférieur à un montant déterminé par le coût d'un panier de produits alimentaires, pondéré par la taille du ménage et l'âge des personnes. Soit 690 euros en 2006 pour une personne seule de moins de 65 ans, contre 880 euros en France.

[4] Pour être travailleur pauvre, il faut être en emploi (ou en recherche d'emploi après avoir travaillé au moins un mois au cours des six derniers mois) et vivre dans un ménage dont le niveau de vie (mesuré par les revenus de tous les membres du ménage) est inférieur au seuil de pauvreté. Dans le graphique ci-contre, seule une partie des chômeurs (de l'ordre de 40 %) peut donc être comptabilisée comme travailleurs pauvres en plus des personnes en emploi. Depuis 2005, les revenus de la propriété sont presque tous comptabilisés, alors que, précédemment, ce n'était que très partiellement le cas. Les chiffres ne sont donc pas totalement comparables.

[5] Dans l'agriculture, on en était aussi à un sur cinq, mais la situation y est particulière : les petits agriculteurs ne sont pas imposés au réel, mais au forfait, sur la base d'un revenu cadastral qui est généralement assez inférieur au revenu réel. En outre, dans certaines activités (fruits et légumes notamment), les mauvaises années peuvent aboutir à des revenus très faibles, compensées l'année suivante le plus souvent par des revenus plus élevés. Ainsi, en 2006, les agriculteurs de grande ou moyenne exploitation (en gros 50 hectares ou davantage) étaient aussi nombreux à être considérés comme pauvres que les agriculteurs de petite exploitation.

Paugam Serge, « Les formes contemporaines de la disqualification sociale », *CERISCOPE Pauvreté*, 2012.

URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvrete/content/part5/les-formes-contemporaines-de-la-disqualification-sociale?page=1>

Les formes contemporaines de la disqualification sociale

Le concept de disqualification sociale renvoie au processus d'affaiblissement ou de rupture des liens de l'individu avec la société au sens de la perte de la protection et de la reconnaissance sociale. L'homme socialement disqualifié est à la fois vulnérable face à l'avenir et accablé par le poids du regard négatif qu'autrui porte sur lui. Si ce concept est relativement récent en sociologie, on peut y voir son origine dans les travaux de Georg Simmel au début du XX^e siècle sur le statut des pauvres (Simmel, 1998). L'objet d'étude qu'il propose n'est pas la pauvreté ni les pauvres en tant que tels mais la relation d'assistance entre eux et la société dans laquelle ils vivent.

En s'inscrivant dans cette perspective analytique, l'ouvrage *La disqualification sociale*, publié en 1991, se fondait sur une enquête réalisée à Saint-Brieuc en 1986-87, au cours d'une décennie marquée par une profonde transformation de la perception sociale de la pauvreté (Paugam, 1991). Ce que l'on a appelé la « nouvelle pauvreté » au milieu des années 1980 déconcertait par la désorganisation sociale qu'elle entraînait. Au cours de cette décennie, les services d'action sociale ont vu croître les demandes d'aide financière. Alors qu'ils avaient l'habitude d'intervenir auprès de familles jugées inadaptées, désignées comme « familles lourdes » ou « cas sociaux », les travailleurs sociaux ont vu arriver dans leurs services des jeunes sans ressources issus de familles jusque-là sans problèmes, des personnes refoulées du marché de l'emploi et progressivement précarisées. Autrement dit, la « nouvelle pauvreté » était en grande partie liée à l'érosion de la protection sociale pour des franges de plus en plus nombreuses de la population et non plus seulement d'ordre monétaire. Elle touchait le cœur même de l'intégration sociale, à savoir la stabilité de l'emploi. De ce fait, elle se traduisait le plus souvent par une pauvreté relationnelle, des problèmes de santé, des difficultés d'accès au logement. C'est la raison pour laquelle elle a suscité – et continue de susciter – l'angoisse de nombreuses personnes.

L'ouvrage de 1991 avait permis de vérifier cinq hypothèses que l'on peut résumer ainsi : 1) Le fait même d'être assisté assigne les « pauvres » à une carrière spécifique, altère leur identité préalable et devient un stigmate marquant l'ensemble de leurs rapports avec autrui ; 2) Si les pauvres, par le fait d'être assistés, ne peuvent avoir qu'un statut social dévalorisé qui les disqualifie ; ils restent malgré tout pleinement membres de la société dont ils constituent pour ainsi dire la dernière strate ; 3) Si les pauvres sont stigmatisés, ils conservent des moyens de résistance au discrédit qui les accable ; 4) Le processus de disqualification sociale comporte plusieurs phases (fragilité, dépendance et rupture des liens sociaux) ; 5) Les trois conditions socio-historiques de l'amplification de ce processus sont : un niveau élevé de développement économique associé à une forte dégradation du marché de l'emploi ; une plus grande fragilité de la sociabilité familiale et des réseaux d'aide privée ; une politique sociale de lutte contre la pauvreté qui se fonde de plus en plus sur des mesures catégorielles proches de l'assistance. Vingt ans après la publication de cet ouvrage, de quels changements majeurs faut-il tenir compte pour évaluer les formes contemporaines de la disqualification sociale ?

La disqualification sociale des salariés précaires

A la fin des années 1990, une attention plus grande a été accordée aux travailleurs pauvres, phénomène connu depuis longtemps aux États-Unis, mais dont on n'avait pas encore vraiment débattu en France. Pourtant, plusieurs signes de la dégradation des conditions de travail et du niveau de vie de franges d'actifs occupés étaient visibles dès 1993, comme en témoignent les résultats d'une étude menée au CERC (Paugam, Zoyem, Charbonnel, 1993). A partir de ce constat, une enquête a pu être menée auprès d'un échantillon diversifié de salariés, laquelle a abouti à la publication du *Salarié de la précarité* (Paugam, 2000). Cette recherche a permis de constater que le processus de disqualification sociale ne commence pas obligatoirement par l'expérience du chômage, mais que l'on peut trouver dans le monde du travail des situations de précarité comparables à l'expérience du chômage, au sens de la crise identitaire et d'affaiblissement des liens sociaux. Rappelons ici, brièvement, que la précarité des salariés a été analysée en partant de l'hypothèse que le rapport au travail et le

rapport à l'emploi constituent deux dimensions distinctes, aussi fondamentales l'une que l'autre, de l'intégration professionnelle. C'est ainsi que le type idéal de l'intégration professionnelle a été défini comme la double assurance de la reconnaissance matérielle et symbolique du travail et de la protection sociale qui découle de l'emploi. La première condition est remplie lorsque les salariés disent qu'ils éprouvent des satisfactions au travail et la seconde lorsque l'emploi qu'ils exercent est suffisamment stable pour leur permettre de planifier leur avenir et d'être protégés face aux aléas de la vie. Ce type idéal, qualifié d'intégration assurée, a permis de distinguer, par déduction, et de vérifier ensuite empiriquement, trois types de déviations : l'intégration incertaine (satisfaction au travail et instabilité de l'emploi), l'intégration laborieuse (insatisfaction au travail et stabilité de l'emploi) et l'intégration disqualifiante (insatisfaction au travail et instabilité de l'emploi).

Une faible intégration professionnelle risque de conduire à une faible intégration au système social dans son ensemble. En quoi la disqualification sociale qui touche les salariés précaires est-elle comparable à la disqualification sociale de ceux qui sont écartés du marché de l'emploi ? Il est possible de retenir au moins quatre dimensions conceptuelles communes.

La première renvoie au refoulement des individus dans une position socialement dévalorisée susceptible d'entraîner une forte stigmatisation. Pour les pauvres, le fait d'être contraint de solliciter les services d'action sociale pour obtenir de quoi vivre altère souvent leur identité préalable et marque l'ensemble de leurs rapports avec autrui. Ils éprouvent alors le sentiment d'être à la charge de la collectivité et d'avoir un statut social dévalorisé. Le salarié de la précarité est-il dans une situation comparable ? Certes, il ne fréquente pas forcément les services de l'assistance - encore que ces derniers accueillent de plus en plus des personnes ayant un emploi -, mais puisque la norme de l'intégration professionnelle est l'épanouissement de soi au travail et la stabilité de l'emploi, on peut dire également qu'il appartient à une catégorie socialement dévalorisée. De nombreux salariés éprouvent souvent le sentiment d'être maintenus dans une condition avilissante sans avoir la moindre chance d'améliorer leur sort. Il leur manque la dignité, au double sens de l'honneur et de la considération. Leur honneur est bafoué lorsqu'ils ne peuvent se reconnaître dans leur travail et agir conformément à la représentation morale qu'ils ont d'eux-mêmes. La considération qu'ils obtiennent dans leurs relations de travail peut être également si faible qu'elle leur donne le sentiment d'être socialement rabaissés, voire de ne pas ou de ne plus compter pour autrui. Les salariés éloignés de l'intégration assurée sont confrontés à des situations qui peuvent leur paraître contraires à la dignité. Pour les salariés proches de l'intégration incertaine, l'impossibilité de stabiliser leur situation professionnelle équivaut à la privation d'un avenir. Pour les salariés proches de l'intégration laborieuse, la souffrance au travail est souvent l'expression d'une faible considération pour ce qu'ils sont et ce qu'ils apportent à l'entreprise. Enfin, pour les salariés proches de l'intégration disqualifiante, le cumul d'un travail sans âme et d'un avenir incertain est source de désespoir et d'humiliation. La disqualification sociale des salariés commence donc à partir du moment où ceux-ci sont maintenus, contre leur gré, dans une situation qui les prive de tout ou partie de la dignité que l'on accorde généralement à ceux qui contribuent par leurs efforts à l'activité productive nécessaire au bien-être de la collectivité : un moyen d'expression de soi, un revenu décent, une activité reconnue, une sécurité. En ce sens, la disqualification sociale ne commence pas avec le refoulement hors du marché de l'emploi. Elle existe au sein même de la population des salariés et correspond à une forme d'exploitation.

La deuxième dimension met l'accent sur l'idée de processus, qui suggère que la situation des individus évolue et que l'on peut donc distinguer plusieurs phases dans leur trajectoire. Les assistés ne constituent pas une strate homogène de la population. Pour la collectivité, les « pauvres » forment une catégorie bien déterminée puisqu'elle est institutionnalisée par l'ensemble des structures mises en place pour lui venir en aide, mais elle ne constitue pas pour autant un ensemble social homogène du point de vue des individus qui la composent. Dans *La disqualification sociale*, plusieurs types de relation aux services d'action sociale ont été distingués en fonction du type de difficultés rencontrées par les individus refoulés du marché de l'emploi. Cette approche a permis également d'étudier la transformation des expériences vécues et de passer ainsi de l'analyse des types de relation à l'assistance à l'analyse des conditions du passage d'une phase à l'autre de ce processus.

Les salariés précaires ne forment pas non plus une strate homogène au sein du salariat. La vérification empirique des formes de l'intégration professionnelle en constitue la preuve. Cette typologie ne signifie pas non plus que chaque type corresponde à une catégorie statique de salariés. Au contraire, le principe même de

son élaboration implique l'idée qu'une évolution des expériences est possible, et même logique, puisque, d'une part, les conditions économiques et sociales qui les rendent probables sont variables, et que, d'autre part, les individus doivent eux-mêmes inévitablement s'adapter à un environnement instable, en particulier dans la conjoncture actuelle. Le rapport au travail et le rapport à l'emploi de chaque salarié évoluent par conséquent plus ou moins fortement au cours du temps. Les exemples des expériences vécues analysées à partir des résultats de l'enquête réalisée le prouvent. Ainsi, l'analyse a conduit à souligner que les différentes formes de déviations par rapport à l'intégration assurée constituent des phases distinctes du processus de disqualification sociale parmi les salariés. Les phases de celui-ci ne sont pas identiques à celles du processus de disqualification sociale qui touche les assistés puisque les conditions qui en sont à l'origine ne sont pas les mêmes, mais la logique est comparable. On pourrait même considérer que les phases de la disqualification des salariés précaires précèdent celles de la disqualification des assistés et que l'ensemble est relié par la même dynamique : celle de l'appauvrissement progressif des moyens par lesquels l'individu tire de son groupe d'appartenance à la fois une identité positive, source de sa reconnaissance sociale, et une protection face aux aléas de la vie.

La troisième dimension commune souligne que la précarité professionnelle correspond à un mode de régulation qui a sa logique propre. L'assistance a une fonction de régulation du système social. Si les pauvres, par le fait d'être assistés, ne peuvent avoir qu'un statut social dévalorisé qui les disqualifie, ils restent malgré tout pleinement membres de la société dont ils constituent pour ainsi dire la dernière strate. De la même manière, on peut dire que les salariés précaires ne sont pas en dehors du système économique et social. Ils contribuent même directement à sa régulation. La précarité du travail et de l'emploi est à la fois la conséquence de la flexibilité des entreprises, des transformations des méthodes de production, et le prix que les pouvoirs publics sont parfois prêts à payer pour faire baisser le chômage, tant celui-ci a constitué la hantise de tous les gouvernements qui se sont succédé depuis le milieu des années 1970. Par ailleurs, comme la précarité professionnelle ne touche pas de façon égale l'ensemble des salariés, on peut dire que la précarité d'une partie d'entre eux, en particulier les jeunes, mais aussi les femmes, favorise l'épanouissement et la stabilité des autres. Autrement dit, pour s'adapter à la concurrence internationale et faire baisser le chômage, un consensus implicite a été trouvé pour exposer une partie des salariés à la précarité, ce qui a permis aux autres de continuer à bénéficier de tous les avantages attachés au travail valorisant et à la stabilité de l'emploi. Ainsi, tout comme le processus de disqualification sociale des assistés révèle les relations d'interdépendance entre les parties constitutives de l'ensemble de la structure sociale, le processus de disqualification sociale des salariés précaires ne constitue pas une anomalie de ce système. Il s'inscrit au cœur même de celui-ci et correspond aux intérêts, souvent dissimulés, de certains responsables économiques, sociaux et politiques.

La quatrième dimension commune met l'accent sur les réactions face à la souffrance quotidienne. Même dépendants de la collectivité, les pauvres qui sollicitent les services d'assistance ne restent pas dépourvus de possibilités de réaction. S'ils sont stigmatisés, ils conservent des moyens de résistance au discrédit qui les accable. Les salariés précaires procèdent de la même façon. L'enquête a permis de vérifier pour chaque type d'intégration professionnelle des formes spécifiques de rationalisation de la précarité et de la souffrance qu'elle peut entraîner. De nombreux exemples étudiés confirment que les salariés précaires tout comme les assistés ont leur propre jeu, même si ce jeu ne permet pas, dans la plupart des cas, de retourner à leur avantage les conditions sociales objectives de leur intégration professionnelle.

Au terme de cette recherche, il était possible d'élargir le concept de disqualification sociale aux salariés en situation de précarité. Les résultats présentés ont permis de vérifier que, plus la déviation est importante par rapport à l'intégration assurée, plus le risque de retrait de la vie sociale est élevé. En reprenant l'image de Maurice Halbwachs, on pourrait dire que l'intégration assurée est aujourd'hui le « foyer central » qui procure la « vie sociale la plus intense » (Halbwachs, 1912). Autrement dit, la satisfaction dans le travail et la stabilité de l'emploi constituent les combustibles de ce foyer central. Lorsque les individus en sont éloignés, ils ont moins de chances de participer aux échanges, d'être intégrés dans des réseaux divers et de s'enrichir mutuellement. Si leur exclusion reste relative, la distance qui les sépare du foyer central les met de plus en plus en contact avec le « dehors » et leur donne à la longue une image négative d'eux-mêmes propice au découragement.

Les résultats de l'enquête ont permis aussi de vérifier que les salariés précaires éprouvent des difficultés d'intégration lorsque leur complémentarité avec les autres salariés ne s'impose plus à eux comme une évidence et que leur contribution au groupe ne leur semble pas suffisamment reconnue. C'est la question de la qualification qui est en jeu dans ce processus. D'une certaine manière, la reconnaissance de la qualification professionnelle procède de la même logique que la reconnaissance plus générale des qualités de chacun, que celles-ci relèvent du savoir-faire, de la personnalité ou des talents. C'est la raison pour laquelle aussi la situation des salariés précaires peut ne pas être fondamentalement différente de celle des chômeurs de longue durée et des personnes assistées. Si cette conclusion s'impose, c'est aussi parce que les évolutions structurelles de l'organisation du travail et du marché de l'emploi conduisent à de nouvelles inégalités parmi les salariés. Le processus de disqualification sociale de franges importantes de la population active, en activité ou au chômage, en constitue l'expression majeure.

De la compassion à la culpabilisation des pauvres

Au cours des vingt dernières années, la perception sociale de la pauvreté a aussi beaucoup évolué. *La disqualification sociale* a été publié dans un contexte général de compassion à l'égard des pauvres. Au moment du vote de la loi sur le RMI, neuf Français sur dix étaient favorables à ce type d'aide. Il semblait alors presque évident que la responsabilité de tous était engagée dans le phénomène de pauvreté et que seule une nouvelle politique ambitieuse pouvait le faire reculer. Une dizaine d'années plus tard, cette orientation favorable à la générosité publique s'est considérablement affaiblie pour laisser place à une orientation plus restrictive et plus culpabilisante à l'égard des pauvres.

Plusieurs enquêtes réalisées depuis le milieu des années 1970 ont permis d'expliquer d'une part les principales différences entre les pays de l'Union européenne, d'autre part les principales variations depuis un quart de siècle (Paugam, Selz, 2005). Parmi l'ensemble des questions, l'une portait notamment sur les causes de la pauvreté. Posée depuis la première enquête de 1976, elle permettait de distinguer deux explications traditionnelles et radicalement opposées de la pauvreté : celle qui met en avant la paresse ou la mauvaise volonté des pauvres et celle qui souligne, au contraire, l'injustice qui règne dans la société. L'explication par la paresse renvoie à une conception morale fondée sur le sens du devoir et l'éthique du travail. Dans cette optique, les pauvres sont en quelque sorte accusés de ne pas suffisamment se prendre en charge eux-mêmes et les pouvoirs publics n'ont donc pas à les aider davantage. Chaque individu est responsable de lui-même et seul son courage peut lui éviter de connaître la pauvreté. L'explication de la pauvreté par l'injustice renvoie, au contraire, à une conception globale de la société. Les pauvres sont avant tout les victimes d'un système qui les condamne. Dans cet esprit, les pouvoirs publics ont un devoir : aider les pauvres dans le sens d'une plus grande justice sociale. L'explication par la paresse et l'explication par l'injustice correspondent à des opinions contrastées dont le sens idéologique et politique n'échappe à personne. Ces deux explications ont elles-mêmes une histoire puisque, depuis le Moyen Âge, les sociétés sont partagées sur le traitement de la pauvreté entre « la potence ou la pitié » pour reprendre le titre de l'ouvrage de l'historien Bronislaw Geremek (1987), c'est-à-dire entre la tentation de l'élimination des pauvres jugés paresseux, irresponsables et donc indésirables, et la tentation de la compassion envers le monde de tous ceux qui n'ont pas eu de chance et ont toujours vécu dans la misère.

Or, par-delà des différences importantes entre pays, cette enquête a permis de constater que l'explication par la paresse avait fortement augmenté entre 1993 et 2001. Il existe, indépendamment du pays, un effet propre du chômage. Lorsque celui-ci diminue, la probabilité de fournir cette explication augmente fortement, ce qui s'est effectivement produit à la fin des années 1990. Tout se passe comme si, en période de reprise de l'emploi, la population adhère beaucoup plus facilement à l'idée selon laquelle les pauvres sans emploi ne feraient pas suffisamment d'efforts pour en trouver.

Cette transformation de la perception de la pauvreté s'est traduite aussi par un retournement de l'opinion publique française vis-à-vis du RMI. En 1989, 29% des personnes interrogées en France considéraient que ce dernier risquait d'encourager les allocataires à ne pas chercher du travail. Cette proportion est passée à 53% en 2000 et s'est maintenue à un taux supérieur à 50% pendant plusieurs années. En 2007, lors de l'élection présidentielle, elle était de 51%. Les salariés précaires exprimaient souvent une critique sévère à l'égard des assistés. Ceux qui travaillaient pour un maigre salaire jugeaient en effet inacceptable que d'autres ne travaillent

pas et vivent des allocations. Ainsi, paradoxalement, le développement de la précarité de l'emploi et du travail dans les années 1990 a conduit progressivement à la construction d'un discours de culpabilisation des pauvres et des chômeurs. Celui-ci a été amplifié par la dénonciation de ceux qui profitaient indûment de l'assistance. Le débat sur les fraudeurs a été relayé par les médias pendant la campagne pour l'élection présidentielle. Un hebdomadaire très en vue en a même fait le thème d'une de ses couvertures et son dossier central. Ce discours était organisé pour délégitimer la redistribution en faveur des plus défavorisés. Il montrait en épingle quelques cas et les extrapolait à l'ensemble des allocataires du RMI, en tendant à passer sous silence l'hétérogénéité des situations et des expériences vécues. Pendant sa campagne, Nicolas Sarkozy a contribué à opposer cette image d'une France assistée à celle de la France qu'il voulait promouvoir, celle qui se lève tôt et qui doit être récompensée pour son mérite. « Donner plus à ceux qui travaillent plus », tel a été le slogan que les Français ont le plus retenu durant cette période.

Vers un nouveau régime de précarité assistée

Pour comprendre les dérégulations contemporaines de la société salariale et les transformations concomitantes du rapport à la pauvreté, il faut prendre en considération les cycles historiques du développement du capitalisme. Sociologues et historiens ont démontré que les fonctions explicites ou sous-jacentes attribuées au système d'assistance aux pauvres ont fortement varié au cours du XX^e siècle, en particulier selon les phases du développement de la société industrielle et de la conjoncture économique. Ainsi, Frances Fox Piven et Richard A. Cloward ont établi, à partir de l'exemple des États-Unis, que la fonction principale de l'assistance est de réguler les éruptions temporaires de désordre civil pendant les phases de récession et de chômage de masse. Cette fonction disparaît ensuite dans les phases de croissance économique et de stabilité politique pour laisser place à une autre, celle d'inciter les pauvres à rejoindre le marché du travail par la réduction parfois drastique des aides qu'ils obtenaient jusque-là (Piven, Cloward, 1993). Dans la première phase, les pauvres sont considérés comme des victimes et l'enjeu est d'éviter qu'ils ne se soulèvent contre le système social en place ; dans la seconde, ils sont considérés comme potentiellement paresseux et seule une politique de « moralisation » est jugée susceptible de transformer leurs comportements.

En partant de ces analyses, ne pourrait-on pas dire que dans, la première décennie d'application du RMI, nous étions dans le premier type de phase décrit par Fox Piven et Cloward et que nous sommes entrées dans le second au tournant du XXI^e siècle ? En effet, il est possible de considérer les actions d'insertion menées jusqu'en 1998, années marquées par un taux exceptionnellement élevé de chômage, comme une forme d'encadrement des pauvres visant à leur assurer un minimum de participation à la vie sociale à la périphérie du marché de l'emploi, et les mesures prises par la suite, en période de diminution sensible du chômage, comme une série d'incitations à la reprise du travail assorties d'une intimidation non dissimulée à l'égard de tous ceux qui, par paresse, seraient peu enclins à rechercher un emploi. La tentative de mise en place du RMA (revenu minimum d'activité) en 2003 puis, récemment, la création du RSA (revenu de solidarité active), entrent dans cette dernière perspective. La régulation des pauvres suit, par conséquent, de façon surprenante, les cycles de l'activité économique. Du statut d'inutiles et d'inemployables, ils peuvent passer ensuite au statut de travailleur ajustable aux besoins de la flexibilité de la vie économique. Comme les emplois qui leur sont destinés sont peu attractifs en termes de salaire et de conditions de travail, il faut donc les inciter financièrement à les accepter. Le tour de passe-passe consiste alors à faire adopter pour de la solidarité ce qui, dans la réalité, est avant tout une variable d'ajustement économique.

L'exemple du RSA est sur ce point particulièrement significatif. Pour réduire le chômage de longue durée, dont de nombreux allocataires des minima sociaux sont victimes, on postule qu'il est souhaitable pour eux de pouvoir cumuler un petit revenu d'activité et une allocation d'assistance. On crée donc officiellement un nouveau statut : celui de travailleur précaire assisté. Si l'on peut espérer que, pour certains, ce statut ne sera qu'un pis-aller temporaire avant d'accéder à un emploi stable non assisté, on peut déjà craindre que le RSA participe à un mode généralisé de mise au travail des plus pauvres dans les segments les plus dégradés du marché de l'emploi.

Ce qu'il faut redouter, c'est l'institutionnalisation par les pouvoirs publics d'un sous-salariat déguisé. Après avoir résisté à l'instauration d'un Smic jeune ou du CPE (Contrat première embauche) en soulignant la menace de marginalisation durable d'une frange des salariés, on risque avec le RSA de réintroduire une formule

d'infériorisation volontaire d'une partie de la main d'œuvre. Cette mesure apparaît plus légitime car elle concerne des pauvres dont on pense qu'ils ont intérêt à se satisfaire de ce nouveau statut : mais n'est-ce pas une façon de les obliger à entrer non pas dans le salariat, mais dans ce que l'on appelle aujourd'hui de plus en plus le précarat ? On officialise ainsi l'abandon de la notion de plein emploi, remplacée de façon manifeste par celle de pleine activité. Par le RSA, les pauvres n'auront pas un emploi au sens que l'on a donné à cette notion dans les luttes sociales en faveur de la garantie d'une carrière et d'une protection sociale généralisée. Ils ne seront que des « salariés de seconde zone ».

D'une façon plus générale, cette évolution du droit social oblige à revenir sur la définition de la pauvreté de Simmel qui était à l'origine de cette recherche sur la disqualification sociale. Les allocataires du RSA seront-ils principalement définis socialement par leur activité ou par leur rapport à l'assistance ? Il existait avant le RSA des travailleurs pauvres obligés de recourir ponctuellement - parfois même, de façon régulière - à des aides de l'assistance, mais désormais ce statut intermédiaire n'aura plus ce caractère d'exception. Il sera pleinement reconnu, d'autant qu'aucune limitation de durée n'a été prévue pour pouvoir en bénéficier. Ce brouillage entre le travail et l'assistance participe de ce processus de recomposition des statuts sociaux disqualifiés au bas de la hiérarchie sociale.

Les salariés seront désormais divisés : à côté de ceux qui seront protégés par leur régime de cotisations sociales, on trouvera un nombre croissant des salariés assistés par la solidarité nationale. À défaut de maintenir un régime salarial universel, on dualise ainsi le marché de l'emploi. Il est probable par ailleurs que cette dualisation introduise peu à peu une banalisation des emplois dégradants et peu qualifiés, d'autant qu'il apparaîtra moins légitime dans certains secteurs de l'économie de les faire disparaître et, pour les allocataires du RSA, de les refuser. C'est dans ce sens que l'on peut parler d'une injonction morale à l'autonomie (Duvoux, 2008) et d'un régime de mise au travail. N'est-ce pas là renoncer à la doctrine du solidarisme qui, dès la fin du XIX^e siècle, proclamait que la justice sociale ne peut exister entre les hommes que s'ils deviennent des associés solidaires en neutralisant ensemble les risques auxquels ils sont confrontés ? Ne doit-on pas reconnaître aussi que le problème majeur des allocataires de minima sociaux n'est pas de refuser de travailler, mais de pouvoir, faute de formation adaptée, accepter autre chose que des emplois pénibles et peu valorisants ? L'urgence est le développement de la formation tout au long de la vie. La France est en retard dans ce domaine par rapport à plusieurs pays européens. Ce sous-salariat chronique entretenu par les pouvoirs publics pose une autre question urgente : celle de la qualité du travail. Si la question du travail dégradant est souvent évoquée, il faut bien reconnaître que rien n'est vraiment entrepris pour trouver des remèdes à cette situation, contrairement aux orientations prises par les pays scandinaves. Notons que, dans le rapport à l'origine de la création du RSA (Commission familles, vulnérabilité, pauvreté, 2005) le risque d'un développement du temps partiel subi et de la précarité avait été identifié. Pour y faire face, les auteurs de ce rapport indiquaient l'urgence d'un engagement collectif sur la qualité du travail afin que la transition souhaitée vers l'emploi se fasse vers le haut et non vers le bas. Rappelons encore que dans ce rapport, le RSA n'était que l'une des mesures parmi un ensemble beaucoup plus large de propositions.

Enfin, que deviendront tous les pauvres dont on connaît aujourd'hui, en raison d'un cumul de handicaps, les difficultés à s'insérer professionnellement ? Alors qu'ils pouvaient bénéficier dans le cadre du RMI d'un ensemble d'aides d'insertion - dans le domaine de la santé, notamment -, ne seront-ils pas davantage culpabilisés de ne pas pouvoir répondre aux incitations à la recherche d'un emploi ? L'insertion dans le cadre du RMI avait l'avantage d'être considérée comme multidimensionnelle, elle risque d'être réduite dans le RSA à la seule dimension professionnelle puisque l'objectif visé est d'inciter les allocataires à reprendre un travail. La distinction entre les allocataires du RSA « actifs » et les autres aboutira presque inévitablement à la dichotomie classique entre des méritants et les non-méritants : une sorte d'euphémisme de la séparation des bons et des mauvais pauvres dont on pensait pourtant au moment du vote de la loi sur le RMI qu'elle n'était plus acceptable au regard des valeurs républicaines.

Conclusion

D'une façon plus générale, les évolutions observées depuis la parution de *La disqualification sociale* confirment que le processus analysé à la fin des années 1980 n'était pas conjoncturel. Celui-ci s'est au contraire amplifié en touchant des franges de plus en plus nombreuses de la population : non seulement les

personnes au chômage et progressivement assistées, mais aussi les actifs en situation de précarité, dont les travailleurs pauvres constituent l'une des formes les plus caractéristiques. Ce phénomène n'affecte pas que ces franges nouvellement précarisées de la population mais l'ensemble de la société, tant l'insécurité génère une angoisse collective. Dans une recherche comparative menée principalement en Europe, j'ai pu toutefois vérifier que la pauvreté disqualifiante n'était qu'une forme élémentaire de la pauvreté parmi d'autres et que le cadre analytique devait être enrichi pour analyser les variations de la pauvreté dans l'espace et le temps (Paugam, 2005). Si la disqualification sociale a une probabilité plus élevée de se développer dans les sociétés « post-industrielles », notamment dans celles qui sont confrontées à une forte augmentation du chômage et des statuts précaires sur le marché du travail, il faut en effet se référer à d'autres concepts pour analyser des configurations sociales différentes. À revenu égal, être pauvre dans le Mezzogiorno n'a pas le même sens qu'être pauvre dans la région parisienne. Être pauvre dans le nord de la France dans les années 1960 n'avait pas non plus la même signification qu'être pauvre aujourd'hui dans la même région. Le groupe des pauvres peut évidemment être défini en tant que tel à partir d'une mesure objective qui peut paraître unanimement acceptable et s'imposer à tous comme un étalon universel, mais que signifie cette mesure si l'on n'interroge pas en même temps les représentations sociales et les expériences vécues de la pauvreté ? Il faut surtout retenir qu'une forme élémentaire de la pauvreté correspond à un type de relation d'interdépendance suffisamment stable pour se maintenir durablement et s'imposer comme une unité *sui generis*, distincte des éléments individuels qui le caractérisent. Elle traduit un état d'équilibre relativement cristallisé des relations entre des individus inégaux (des pauvres et des non-pauvres) à l'intérieur d'un système social formant un tout. Au regard des évolutions constatées depuis vingt ans et de cette recherche comparative, il apparaît que la pauvreté disqualifiante est désormais en France, mais aussi dans d'autres pays européens, une configuration sociale durable, dont on ne sortira qu'au prix d'efforts collectifs pour repenser le lien social et envisager des réformes profondes visant à assurer l'intégration solidaire, non pas seulement des pauvres et des assistés, mais de tous les membres de la société.

Références

- COMMISSION FAMILLES, VULNERABILITE, PAUVRETE, *Au possible nous sommes tenus. La nouvelle question sociale. Quinze propositions pour combattre la pauvreté des enfants*, Paris, La Documentation française, 2005.
- DUVOUX N., *L'injonction à l'autonomie. L'expérience vécue des politiques d'insertion*, Thèse pour le doctorat de sociologie, Paris, EHESS, 2008.
- GEREMEK B., *La Potence et la Pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Gallimard, 1987, collection Bibliothèque des histoires, 1987 (1^{ère} édition en polonais, 1978).
- HALBWACHT M., *La classe ouvrière et les niveaux de vie. Recherches sur la hiérarchie des besoins dans les sociétés industrielles contemporaines*, Londres/New York, Gordon and Breach, 1970 (1^{ère} édition 1912).
- PAUGAM S., *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, collection Quadrige, 2000 (1^{ère} édition 1991),
- PAUGAM S., *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, PUF, collection Le lien social, 2005.
- PAUGAM S., *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris, PUF, collection Le lien social, 2000, collection Quadrige, 2007 (nouvelle préface).
- PAUGAM S., SELZ M., « La perception de la pauvreté en Europe depuis le milieu des années 1970. Analyse des variations structurelles et conjoncturelles », *Economie et Statistique*, 2005, n° 383-384-385, pp. 283-305.
- PAUGAM S., ZOYEM J.-P., CHARBONNEL J.-M., *Précarité et risque d'exclusion en France*, Paris, La Documentation française, coll. Documents du CERC, 4^e trimestre 1993, n° 109.
- PIVEN F.F., CLOWARD R.A., *Regulating the Poor. The Functions of Public Welfare*, New York, Vintage, 1993 (1^{ère} édition, 1971).
- SIMMEL G., *Les pauvres*, Paris, PUF, collection Quadrige, 1998 (1^{ère} édition en allemand, 1908).

Bourdieu Pierre [entretien réalisé par Métailié Anne-Marie], « La jeunesse n'est qu'un mot », *Questions de sociologie*, Editions de Minuit, 1984, pp. 143-154.

Comment le sociologue aborde-t-il le problème des jeunes ?

- Le réflexe professionnel du sociologue est de rappeler que les divisions entre les âges sont arbitraires. C'est le paradoxe de Pareto disant qu'on ne sait pas à quel âge commence la vieillesse, comme on ne sait pas où commence la richesse. En fait, la frontière entre jeunesse et vieillesse est dans toutes les sociétés un enjeu de lutte. Par exemple, j'ai lu il y a quelques années un article sur les rapports entre les jeunes et les notables, à Florence, au XVI^{ème} siècle, qui montrait que les vieux proposaient à la jeunesse une idéologie de la virilité, de la *virtù*, et de la violence, ce qui était une façon de se réserver la sagesse, c'est-à-dire le pouvoir. De même, Georges Duby montre bien comment, au Moyen Age, les limites de la jeunesse étaient l'objet de manipulations de la part des détenteurs du patrimoine qui devaient maintenir en état de jeunesse, c'est-à-dire d'irresponsabilité, les jeunes nobles pouvant prétendre à la succession.

- On trouverait des choses tout à fait équivalentes dans les dictons et les proverbes, ou tout simplement les stéréotypes sur la jeunesse, ou encore dans la philosophie, de Platon à Alain, qui assignait à chaque âge sa passion spécifique, à l'adolescence l'amour, à l'âge mûr l'ambition. La représentation idéologique de la division entre jeunes et vieux accorde aux plus jeunes des choses qui font qu'en contrepartie ils laissent des tas de choses aux plus vieux. On le voit très bien dans le cas du sport, par exemple dans le rugby, avec l'exaltation des « bons petits », bonnes brutes dociles vouées au dévouement obscur du jeu d'avants qu'exaltent les dirigeants et les commentateurs (« Sois fort et tais-toi, ne pense pas »). Cette structure, qui se retrouve ailleurs (par exemple dans les rapports entre les sexes) rappelle que dans la division logique entre les jeunes et les vieux, il est question de pouvoir, de **division** (au sens de partage) des pouvoirs. Les classifications par âge (mais aussi par sexe ou, bien sûr, par classe...) reviennent toujours à imposer des limites et à produire un **ordre** auquel chacun doit se tenir, dans lequel chacun doit se tenir à sa place.

● **Par vieux, qu'entendez-vous ? Les adultes ? Ceux qui sont dans la production ? Ou le troisième âge ?**

- Quand je dis jeunes/ vieux, je prends la relation dans sa forme la plus vide. On est toujours le vieux ou le jeune de quelqu'un. C'est pourquoi les coupures soit en classes d'âge, soit en générations, sont tout à fait variables et sont un enjeu de manipulations. Par exemple, Nancy Munn, une ethnologue, montre que dans certaines sociétés d'Australie, la magie de jouvence qu'emploient les vieilles femmes pour retrouver la jeunesse est considérée comme tout à fait diabolique, parce qu'elle bouleverse les limites entre les âges et qu'on ne sait plus qui est jeune, qui est vieux. Ce que je veux rappeler, c'est tout simplement que la jeunesse et la vieillesse ne sont pas des données mais sont construites socialement, dans la lutte entre les jeunes et les vieux. Les rapports entre l'âge social et l'âge biologique sont très complexes. Si l'on comparait les jeunes des différentes fractions de la classe dominante, par exemple tous les élèves qui entrent à l'École Normale, l'ENA, l'X, etc., la même année, on verrait que ces « jeunes gens » ont d'autant plus les attributs de l'adulte, du vieux, du noble, du notable, etc., qu'ils sont plus proches du pôle du pouvoir. Quand on va des intellectuels aux PDG, tout ce qui *fait* jeune, cheveux longs, jeans, etc., disparaît.

- **Chaque champ**, comme je l'ai montré à propos de la mode ou de la production artistique et littéraire, a **ses lois spécifiques de vieillissement** : pour savoir comment s'y découpent les *générations*, il faut connaître les lois spécifiques du fonctionnement du champ, les enjeux de lutte et les divisions que cette lutte opère (« nouvelle vague », « nouveau roman », « nouveaux philosophes », « nouveaux magistrats », etc.). Il n'y a rien là que de très banal, mais qui fait voir que l'âge est une donnée biologique socialement manipulée et manipulable ; et que le fait de parler des jeunes comme d'une unité sociale, d'un groupe constitué, doté d'intérêts communs, et de rapporter ces intérêts à un âge défini biologiquement, constitue déjà une manipulation évidente. Il faudrait au moins analyser les différences entre les jeunesses, ou, pour aller vite, entre les *deux* jeunesses. Par exemple, on pourrait comparer systématiquement les conditions d'existence, le marché du travail, le budget temps, etc., des « jeunes » qui sont déjà au travail, et des adolescents du même âge (biologique) qui sont étudiants : d'un côté, les contraintes, à peine atténuées par la solidarité familiale, de l'univers économique réel, de l'autre, les facilités d'une économie quasi ludique d'assistés, fondée sur la

subvention, avec repas et logement à bas prix, titres d'accès à prix réduits au théâtre et au cinéma, etc. On trouverait des différences analogues dans tous les domaines de l'existence : par exemple, les gamins mal habillés, avec des cheveux trop longs, qui, le samedi soir, baladent leur petite amie sur une mauvaise mobylette, ce sont ceux-là qui se font arrêter par les flics.

- Autrement dit, c'est par un abus de langage formidable que l'on peut subsumer sous le même concept des univers sociaux qui n'ont pratiquement rien de commun. Dans un cas, on a un univers d'adolescence, au sens vrai, c'est-à-dire d'irresponsabilité provisoire : ces « jeunes » sont dans une sorte de *no man's land* social, ils sont adultes pour certaines choses, ils sont enfants pour d'autres, ils jouent sur les deux tableaux. C'est pourquoi beaucoup d'adolescents bourgeois rêvent de prolonger l'adolescence : c'est le complexe de Frédéric de *L'Éducation sentimentale*, qui éternise l'adolescence. Cela dit, les « deux jeunesses » ne représentent pas autre chose que les deux pôles, les deux extrêmes d'un espace de possibilités offertes aux « jeunes ». Un des apports intéressants du travail de Thévenot, c'est de montrer que, entre ces positions extrêmes, l'étudiant bourgeois et, à l'autre bout, le jeune ouvrier qui n'a même pas d'adolescence, on trouve aujourd'hui toutes les figures intermédiaires.

- **Est-ce que ce qui a produit cette espèce de continuité là où il y avait une différence plus tranchée entre les classes, ce n'est pas la transformation du système scolaire ?**

- Un des facteurs de ce brouillage des oppositions entre les différentes jeunesses de classe, est le fait que les différentes classes sociales ont accédé de façon proportionnellement plus importante à l'enseignement secondaire et que, du même coup, une partie des jeunes (biologiquement) qui jusque-là n'avait pas accès à l'adolescence, a découvert ce statut temporaire, « mi-enfant mi-adulte », « ni enfant, ni adulte ». Je crois que c'est un fait social très important. Même dans les milieux apparemment les plus éloignés de la condition étudiante du XIX^{ème} siècle, c'est-à-dire dans le petit village rural, avec les fils de paysans ou d'artisans qui vont au CES local, même dans ce cas-là, les adolescents sont placés, pendant un temps relativement long, à l'âge où auparavant ils auraient été au travail, dans ces positions quasi extérieures à l'univers social qui définissent la condition d'adolescent. Il semble qu'un des effets les plus puissants de la situation d'adolescent découle de cette sorte d'existence séparée qui met ***hors jeu socialement***. Les écoles du pouvoir, et en particulier les grandes écoles, placent les jeunes dans des enclos séparés du monde, sortes d'espaces monastiques où ils mènent une vie à part, où ils font retraite, retirés du monde et tout entiers occupés à se préparer aux plus « hautes fonctions » : ils y font des choses très gratuites, de ces choses qu'on fait à l'école, des exercices à blanc. Depuis quelques années, presque tous les jeunes ont eu accès à une forme plus ou moins accomplie et surtout plus ou moins longue de cette expérience ; pour si courte et si superficielle qu'elle ait pu être, cette expérience est décisive parce qu'elle suffit à provoquer une rupture plus ou moins profonde avec le « cela-va-de-soi ». On connaît le cas du fils de mineur qui souhaite descendre à la mine le plus vite possible, parce que c'est entrer dans le monde des adultes. (Encore aujourd'hui, une des raisons pour lesquelles les adolescents des classes populaires veulent quitter l'école et entrer au travail très tôt, est le désir d'accéder le plus vite possible au statut d'adulte et aux capacités économiques qui lui sont associées : avoir de l'argent, c'est très important pour s'affirmer vis-à-vis des copains, vis-à-vis des filles, pour pouvoir sortir avec les copains et avec les filles, donc pour être reconnu et se reconnaître comme un « homme ». C'est un des facteurs du malaise que suscite chez les enfants des classes populaires la scolarité prolongée). Cela dit, le fait d'être placé en situation d'« étudiant » induit des tas de choses qui sont constitutives de la situation scolaire : ils ont leur paquet de livres entouré d'une petite ficelle, ils sont assis sur leur mobylette à baratiner une fille, ils sont entre jeunes, garçons et filles, en dehors du travail, ils sont dispensés à la maison des tâches matérielles au nom du fait qu'ils font des études (facteur important, les classes populaires se plient à cet espèce de contrat tacite qui fait que les étudiants sont mis hors jeu).

- Je pense que cette mise hors jeu symbolique a une certaine importance, d'autant plus qu'elle se double d'un des effets fondamentaux de l'école qui est la manipulation des aspirations. L'école, on l'oublie toujours, ce n'est pas simplement un endroit où l'on apprend des choses, des savoirs, des techniques, etc., c'est aussi une institution qui décerne des titres, c'est-à-dire des droits, et confère du même coup des aspirations. L'ancien système scolaire produisait moins de brouillage que le système actuel avec ses filières compliquées, qui font que les gens ont des aspirations mal ajustées à leurs chances réelles. Autrefois, il y avait des filières relativement claires : si on allait au-delà du certificat, on entrait dans un cours complémentaire, dans une EPS,

dans un Collège ou dans un Lycée ; ces filières étaient clairement hiérarchisées et on ne s'embrouillait pas. Aujourd'hui, il y a une foule de filières mal distinguées et il faut être très averti pour échapper au jeu des voies de garage ou des nasses, et aussi au piège des orientations et des titres dévalués. Cela contribue à favoriser un certain décrochage des aspirations par rapport aux chances réelles. L'ancien état du système scolaire faisait intérioriser très fortement les limites ; il faisait accepter l'échec ou les limites comme justes ou inévitables... Par exemple, les instituteurs et les institutrices étaient des gens qu'on sélectionnait et formait, consciemment ou inconsciemment, de telle manière qu'ils soient coupés des paysans et des ouvriers, tout en restant complètement séparés des professeurs du secondaire. En mettant dans la situation du « lycéen », même au rabais, des enfants appartenant à des classes pour qui l'enseignement secondaire était autrefois absolument inaccessible, le système actuel encourage ces enfants et leur famille à attendre ce que le système scolaire assurait aux élèves des Lycées au temps où ils n'avaient pas accès à ces institutions. Entrer dans l'enseignement secondaire, c'est entrer dans les aspirations qui étaient inscrites dans le fait d'accéder à l'enseignement secondaire à un stade antérieur : aller au Lycée, cela veut dire chausser, comme des bottes, l'aspiration à devenir prof de Lycée, médecin, avocat, notaire, autant de positions qu'ouvrait le Lycée dans l'entre-deux guerres. Or, quand les enfants des classes populaires n'étaient pas dans le système, le système n'était pas le même. Du même coup, il y a dévalorisation par simple effet d'inflation et aussi du fait du changement de la « qualité sociale » des détenteurs de titres. Les effets d'inflation scolaire sont plus compliqués qu'on ne le dit communément : du fait qu'un titre vaut toujours ce que valent ses porteurs, un titre qui devient plus fréquent est par là même dévalué, mais il perd encore de sa valeur parce qu'il devient accessible à des gens « sans valeur sociale ».

● **Quelles sont les conséquences de ce phénomène d'inflation ?**

● Les phénomènes que je viens de décrire font que les aspirations inscrites objectivement dans le système tel qu'il était en l'état antérieur sont déçues. Le décalage entre les aspirations que le système scolaire favorise par l'ensemble des effets que j'ai évoqués et les chances qu'il garantit réellement est au principe de la déception et du refus collectifs qui s'opposent à l'adhésion collective (que j'évoquais avec le fils du mineur) de l'époque antérieure et à la soumission anticipée aux chances objectives qui était une des conditions tacites du bon fonctionnement de l'économie. C'est une espèce de rupture du cercle vicieux qui faisait que le fils du mineur voulait descendre à la mine, sans même se demander s'il pourrait ne pas le faire. Il va de soi que ce que j'ai décrit là ne vaut pas pour l'ensemble de la jeunesse : il y a encore des tas d'adolescents, en particulier des adolescents bourgeois, qui sont dans le cercle comme avant ; qui voient les choses comme avant, qui veulent faire les grandes écoles, le M.I.T. ou Harvard Business School, tous les concours que l'on peut imaginer, comme avant.

● **Dans les classes populaires, ces gosses se retrouvent dans des décalages dans le monde du travail.**

● On peut être assez bien dans le système scolaire pour être coupé du milieu du travail, sans y être assez bien pour réussir à trouver un travail par les titres scolaires. (C'était là un vieux thème de la littérature conservatrice de 1880, qui parlait des bacheliers chômeurs et qui craignait déjà les effets de la rupture du cercle des chances et des aspirations et des évidences associées). On peut être très malheureux dans le système scolaire, s'y sentir complètement étranger et participer malgré tout de cette espèce de sous-culture scolaire, de la bande d'élèves qu'on retrouve dans les bals, qui ont un style étudiant, qui sont suffisamment intégrés à cette vie pour être coupés de leur famille (qu'ils ne comprennent plus et qui ne les comprend plus : « Avec la chance qu'ils ont ! ») et, d'autre part, avoir une espèce de sentiment de désarroi, de désespoir devant le travail. En fait, à cet effet d'arrachement au cercle, s'ajoute aussi, malgré tout, la découverte confuse de ce que le système scolaire promet à certains ; la découverte confuse, même à travers l'échec, que le système scolaire contribue à reproduire des privilèges.

● Je pense — j'avais écrit cela il y a dix ans — que pour que les classes populaires puissent découvrir que le système scolaire fonctionne comme un instrument de reproduction, il fallait qu'elles passent par le système scolaire. Parce qu'au fond elles pouvaient croire que l'école était libératrice, ou quoi qu'en disent les porte-parole, n'en rien penser, aussi longtemps qu'elles n'avaient jamais eu affaire à elle, sauf à l'école primaire. Actuellement dans les classes populaires, aussi bien chez les adultes que chez les adolescents, s'opère la découverte, qui n'a pas encore trouvé son langage, du fait que le système scolaire est un véhicule de privilèges.

● **Mais comment expliquer alors que l'on constate depuis trois ou quatre ans une dépolitisation beaucoup plus grande, semble-t-il ?**

● La révolte confuse — mise en question du travail, de l'école, etc. — est globale, elle met en cause le système scolaire dans son ensemble et s'oppose absolument à ce qu'était l'expérience de l'échec dans l'ancien état du système (et qui n'est pas pour autant disparue, bien sûr ; il n'y a qu'à écouter les interviews : « Je n'aimais pas le français, je ne me plaisais pas à l'école, etc. »). Ce qui s'opère à travers les formes plus ou moins anomiques, anarchiques, de révolte, ce n'est pas ce qu'on entend ordinairement par politisation, c'est-à-dire ce que les appareils politiques sont préparés à enregistrer et à renforcer. C'est une remise en question plus générale et plus vague, une sorte de malaise dans le travail, quelque chose qui n'est pas politique au sens établi, mais qui pourrait l'être ; quelque chose qui ressemble beaucoup à certaines formes de conscience politique à la fois très aveugles à elles-mêmes, parce qu'elles n'ont pas trouvé leur discours, et d'une force révolutionnaire extraordinaire, capable de dépasser les appareils, qu'on retrouve par exemple chez les sous-prolétaires ou les ouvriers de première génération d'origine paysanne. Pour expliquer leur propre échec, pour le supporter, ces gens doivent mettre en question tout le système, en bloc, le système scolaire, et aussi la famille, avec laquelle il a partie liée, et toutes les institutions, avec l'identification de l'école à la caserne, de la caserne à l'usine. Il y a une espèce de gauchisme spontané qui évoque par plus d'un trait le discours des sous-prolétaires.

● **Et cela a-t-il une influence sur les conflits de générations ?**

● Une chose très simple, et à laquelle on ne pense pas, c'est que les aspirations des générations successives, des parents et des enfants, sont constituées par rapport à des états différents de la structure de la distribution des biens et des chances d'accéder aux différents biens : ce qui pour les parents était un privilège extraordinaire (à l'époque où ils avaient vingt ans, il y avait, par exemple, un sur mille des gens de leur âge, et de leur milieu, qui avait une voiture) est devenu banal, statistiquement. Et beaucoup de conflits de générations sont des conflits entre des systèmes d'aspirations constitués à des âges différents. Ce qui pour la génération 1 était une conquête de toute la vie, est donné dès la naissance, immédiatement, à la génération 2. Le décalage est particulièrement fort dans le cas des classes en déclin qui n'ont même plus ce qu'elles avaient à vingt ans et cela à une époque où tous les privilèges de leurs vingt ans (par exemple, le ski ou les bains de mer) sont devenus *communs*. Ce n'est pas par hasard que le racisme anti-jeunes (très visible dans les statistiques, bien qu'on ne dispose pas, malheureusement, d'analyses par fraction de classes) est le fait des classes en déclin comme les petits artisans ou commerçants), ou des individus en déclin et des vieux en général. Tous les vieux ne sont pas anti-jeunes, évidemment, mais la vieillesse est aussi un déclin social, une perte de pouvoir social et, par ce biais-là, les vieux participent du rapport aux jeunes qui est caractéristique aussi des classes en déclin. Évidemment les vieux des classes en déclin, c'est-à-dire les vieux commerçants, les vieux artisans, etc., cumulent au plus haut degré tous les symptômes : ils sont anti-jeunes mais aussi anti-artistes, anti-intellectuels, anti-contestation, ils sont contre tout ce qui change, tout ce qui bouge, etc., justement parce qu'ils ont leur avenir derrière eux, parce qu'ils n'ont pas d'avenir, alors que les jeunes se définissent comme ayant de l'avenir, comme définissant l'avenir.

● **Mais est-ce que le système scolaire n'est pas à l'origine de conflits entre les générations dans la mesure où il peut rapprocher dans les mêmes positions sociales des gens qui ont été formés dans des états différents du système scolaire ?**

● On peut partir d'un cas concret : actuellement dans beaucoup de positions moyennes de la fonction publique où l'on peut avancer par l'apprentissage sur le tas, on trouve côte à côte, dans le même bureau, des jeunes bacheliers, ou même licenciés, frais émoulus du système scolaire, et des gens de cinquante à soixante ans qui sont partis, trente ans plus tôt, avec le certificat d'études, à un âge du système scolaire où le certificat d'études était encore un titre relativement rare, et qui, par l'autodidaxie et par l'ancienneté, sont arrivés à des positions de cadres qui maintenant ne sont plus accessibles qu'à des bacheliers. Là, ce qui s'oppose, ce ne sont pas des vieux et des jeunes, ce sont pratiquement deux états du système scolaire, deux états de la rareté différentielle des titres et cette opposition objective se traduit dans des luttes de classements : ne pouvant pas dire qu'ils sont chefs parce qu'ils sont anciens, les vieux invoqueront l'expérience associée à l'ancienneté, tandis que les jeunes invoqueront la compétence garantie par les titres. La même opposition peut se retrouver sur le terrain syndical (par exemple, au syndicat FO des PTT) sous la forme d'une lutte entre des jeunes gauchistes barbus

et de vieux militants de tendance ancienne SFIO. On trouve aussi côte à côte, dans le même bureau, dans le même poste, des ingénieurs issus les uns des Arts et Métiers, les autres de Polytechnique ; l'identité apparente de statut cache que les uns ont, comme on dit, de l'avenir et qu'ils ne font que passer dans une position qui est pour les autres un point d'arrivée. Dans ce cas, les conflits risquent de revêtir d'autres formes, parce que les jeunes vieux (puisque *finis*) ont toutes les chances d'avoir intériorisé le respect du titre scolaire comme enregistrement d'une différence de nature. C'est ainsi que, dans beaucoup de cas, des conflits vécus comme conflits de générations s'accompliront en fait à travers des personnes ou des groupes d'âge constitués autour de rapports différents avec le système scolaire. C'est dans une relation commune à un état particulier du système scolaire, et dans les intérêts spécifiques, différents de ceux de la génération définie par la relation à un autre état, très différent, du système, qu'il faut (aujourd'hui) chercher un des principes unificateurs d'une génération : ce qui est commun à l'ensemble des jeunes, ou du moins à tous ceux qui ont bénéficié tant soit peu du système scolaire, qui en ont tiré une qualification minimale, c'est le fait que, globalement, cette génération est plus qualifiée à emploi égal que la génération précédente (par parenthèse, on peut noter que les femmes qui, par une sorte de discrimination, n'accèdent aux postes qu'au prix d'une sur-sélection, sont constamment dans cette situation, c'est-à-dire qu'elles sont presque toujours plus qualifiées que les hommes à poste équivalent...). Il est certain que, par-delà toutes les différences de classe, les jeunes ont des intérêts collectifs de génération, parce que, indépendamment de l'effet de discrimination « anti-jeunes », le simple fait qu'ils ont eu affaire à des états différents du système scolaire fait qu'ils obtiendront toujours moins de leurs titres que n'en aurait obtenu la génération précédente. Il y a une déqualification structurale de la génération. C'est sans doute important pour comprendre cette sorte de désenchantement qui, lui, est relativement commun à toute la génération. Même dans la bourgeoisie, une part des conflits actuels s'explique sans doute par là, par le fait que le délai de succession s'allonge, que, comme l'a bien montré Le Bras dans un article de *Population*, l'âge auquel on transmet le patrimoine ou les postes devient de plus en plus tardif et que les juniors de la classe dominante doivent ronger leur frein. Ceci n'est sans doute pas étranger à la contestation qui s'observe dans les professions libérales (architectes, avocats, médecins, etc.), dans l'enseignement, etc. De même que les vieux ont intérêt à renvoyer les jeunes dans la jeunesse, de même les jeunes ont intérêt à renvoyer les vieux dans la vieillesse.

■ Il y a des périodes où la recherche du « nouveau » par laquelle les « nouveaux venus » (qui sont aussi, le plus souvent, les plus jeunes biologiquement) poussent les « déjà arrivés » au passé, au dépassé, à la mort sociale (« il est fini »), s'intensifie et où, du même coup, les luttes entre les générations atteignent une plus grande intensité : ce sont les moments où les trajectoires des plus jeunes et des plus vieux se télescopent, où les « jeunes » aspirent « trop tôt » à la succession. Ces conflits sont évités aussi longtemps que les vieux parviennent à régler le tempo de l'ascension des plus jeunes, à régler les carrières et les cursus, à contrôler les vitesses de course dans les carrières, à freiner ceux qui ne savent pas se freiner, les ambitieux qui « brûlent les étapes », qui se « poussent » (en fait, la plupart du temps, ils n'ont pas besoin de freiner parce que les « jeunes » — qui peuvent avoir cinquante ans — ont intériorisé les limites, les âges modaux, c'est-à-dire l'âge auquel on peut « raisonnablement prétendre » à une position, et n'ont même pas l'idée de la revendiquer avant l'heure, avant que « leur heure ne soit venue »). Lorsque le « sens des limites » se perd, on voit apparaître des conflits à propos des limites d'âge, des limites entre les âges, qui ont pour enjeu la transmission du pouvoir et des privilèges entre les générations.

Mauger Gérard [entretien réalisé par Dufour Bruno], « Une jeunesse, des jeunesses ? », *L'école émancipée*, n°37, 2012.

URL : <http://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article1207>

« Une jeunesse, des jeunesses ? », entretien avec Gérard Mauger



Gérard Mauger est sociologue, directeur de recherche au CNRS, directeur-adjoint du Centre de sociologie européenne (CSE). Il est membre de l'association Raisons d'Agir. Ses recherches ont porté sur la jeunesse, la déviance, les pratiques culturelles et les intellectuels.

➡ La jeunesse est devenue une catégorie sociologique. Quelles raisons fondent cette approche et vous semble-t-elle valide ?

Gérard Mauger : Les sociologues abordent classiquement « la jeunesse » comme « âge de la vie » et/ou comme « génération ». Dans la première perspective, elle apparaît comme la séquence de trajectoire biographique (entre « enfance » et « âge adulte ») où s'opère le double processus d'insertion sur le marché du travail et sur le marché matrimonial. De ce point de vue, j'ai essayé de montrer qu'elle peut être définie comme « âge de l'accumulation primitive » (de différentes espèces de capital et, en particulier, de capital scolaire), comme « âge de l'apesanteur » (échappant progressivement à l'emprise de la famille d'origine et à celle qu'induit la formation d'un nouveau couple stable), « âge des incohérences statutaires » (celles d'un « statut » ni enfant, ni adulte), « âge de l'indétermination » (professionnelle et matrimoniale qui se réduit au fil du temps), « âge des classements » (professionnels et matrimoniaux) et « âge de cristallisation des habitus » (liée à l'ajustement des dispositions à des positions professionnelle et matrimoniale plus ou moins définitives). Dans l'autre perspective, la jeunesse apparaît comme une « génération » distincte de la précédente dans la mesure où elle s'en démarque par une transformation de son « mode de génération », c'est-à-dire des cadres de socialisation familiale, scolaire, professionnelle, etc. qui l'ont engendrée ou par un « événement fondateur » (comme la guerre de 14-18 qui engendra « la génération du feu »).

➡ La tendance à l'unification de la jeunesse : un fait ou un mythe ?

GM : Si les diverses « propriétés » de cet âge de la vie permettent des rapprochements « sur le papier », il faut également souligner tout ce qui sépare l'origine (familiale) des trajectoires et leur aboutissement (professionnel et matrimonial), donc aussi les trajectoires qui conduisent de l'une à l'autre, les inégalités entre les ressources accumulées (économiques, scolaires, etc.) et les disparités entre les dispositions intériorisées (les « habitus de classe ») au fil d'expériences familiales, scolaires, professionnelles, etc., socialement différenciées. C'est pourquoi Bourdieu disait que « la jeunesse n'est qu'un mot ». « C'est par un abus de langage formidable, expliquait-il, que l'on peut subsumer sous le même concept des univers sociaux qui n'ont pratiquement rien de commun » et il ajoutait qu'« il faudrait au moins analyser les différences entre les jeunesses, ou, pour aller vite, entre les deux jeunesses ». Reste qu'en confondant implicitement les jeunes de Neuilly et ceux de Clichy, les élèves des grandes écoles et ceux des lycées d'enseignement professionnel en les regroupant sous la notion « unificatrice » de « jeunesse » et en faisant valoir ainsi une égalité de principe

contre une inégalité de fait, on s'assure de rencontrer l'adhésion de tous ceux qui, socialement dominés, ont apparemment intérêt à ce label unificateur.

➤ **Crise économique, « ascenseur social en panne » et massification scolaire : quels effets sur les aspirations et les représentations des jeunes ? Concrètement, comment agit cette crise sur l'intégration des jeunes (précarité, indépendance retardée...) ?**

GM : Il faut d'abord rappeler que c'est la reproduction qui est la règle et « l'ascenseur social » l'exception. Mais il est vrai que « la deuxième explosion scolaire » des années 1980, marquée par l'entrée dans le jeu scolaire d'enfants des classes populaires, a eu de très nombreuses conséquences, étant entendu toutefois qu'en matière de scolarisation, aujourd'hui comme hier, c'est « l'héritage culturel » lié à l'origine sociale qui explique les écarts de « capital scolaire ». Ainsi peut-on comprendre que le système scolaire soit devenu à la fois l'objet de tous les espoirs et de toutes les déceptions. D'autant plus qu'à partir du début des années 1980, la précarisation et le chômage de masse, d'une part, l'inflation-dévaluation des titres scolaires, d'autre part, condamnent les titulaires de diplômes dévalués et les jeunes sans diplôme, à une « jeunesse interminable », période indéfinie d'insertion professionnelle qui diffère indéfiniment l'autonomisation par rapport à la famille d'origine et la formation d'un couple stable.

➤ **Les mobilisations de 1970 à 2000 (réformes scolaires, anti-racisme...) avaient réuni la jeunesse scolarisée dans la rue. Les émeutes de 2005 puis les mobilisations de 2006 contre le CPE (avec l'irruption de bandes dans les manifestations) ou le vote FN marquent-ils une inflexion ?**

GM : On peut, d'une certaine façon, voir un résumé de l'histoire contemporaine des mobilisations juvéniles, dans celles qui se sont déroulées de l'automne 2005 au printemps 2006. À quelques mois d'intervalle, « les deux jeunesse » ont, en effet, occupé « la rue » et les scènes médiatique et politique : d'abord une fraction émeutière des « jeunes des cités », puis une partie de la jeunesse étudiante et lycéenne (qui incluait une partie des premiers). Sans pouvoir cerner avec précision le « profil » des émeutiers de l'automne 2005, les données disponibles indiquent qu'ils se recrutaient prioritairement dans les franges déscolarisées des « jeunes des cités » ou parmi les jeunes chômeurs sortis de l'école sans diplôme ou avec des titres scolaires dévalués (CAP, BEP). Issus de familles populaires, pour la plupart immigrées, mais aussi fragilisées et paupérisées par le chômage de masse et par la précarité, en échec scolaire, au chômage, en intérim ou en stage, ils ont fourni la « base de masse » de « l'émeute ». Mais, il faut rappeler que les « jeunes des cités » ne se réduisent pas à cette fraction la plus visible dans l'espace public et sur la scène politico-médiatique. Il faut rappeler qu'il s'agit d'un univers hétérogène, soumis à des forces centrifuges et des forces centripètes, à des facteurs de division et des facteurs d'unification : ainsi peut-on comprendre qu'un « BTS » confronté à une forte discrimination dans sa recherche de stage, puisse se joindre ponctuellement aux « combats » des « Bac - 5 ». Adoptée après l'émeute de novembre 2005, la loi qui créait le « contrat première embauche » (CPE), se présentait comme une mesure destinée à lutter contre le chômage des plus démunis : en fait, il permettait de franchir un pas de plus vers la flexibilisation du marché du travail. Partie d'universités de province et, dans la plupart des cas, de filières peu sélectives qui recrutent dans les classes moyennes et les classes populaires, la mobilisation étudiante s'est progressivement étendue aux lycées d'enseignement général puis aux LEP, se connectant ainsi avec « les jeunes des cités ». En précarisant l'avenir professionnel de ceux qui pouvaient croire que leurs ressources scolaires les préserveraient de l'insécurité sociale qui frappe depuis longtemps celles et ceux qui en sont les plus démunis (les « émeutiers » de novembre 2005) et en soumettant uniformément à l'arbitraire patronal « les moins de 26 ans », le CPE tendait à brouiller les frontières entre « les deux jeunesse ». En rassemblant dans les manifestations des jeunes socialement, spatialement et scolairement ségrégés, cela construisait ainsi, au moins temporairement, une alliance improbable entre « les deux jeunesse ». Alliance fragile, dans la mesure où les entreprises de construction d'un « mouvement social » de « la jeunesse » sont confrontées à de multiples obstacles et à l'édification de barrières symboliques et pratiques entre « les bons manifestants » et « les mauvais casseurs », « les bonnes classes moyennes » et « la mauvaise banlieue », etc.

— **Propos recueillis par Bruno Dufour**

Bronner Luc, « Trente ans de crise des banlieues, trente ans de blocages politiques », *Le Monde*, mis en ligne le 15/07/2011, URL :

http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/07/15/trente-ans-de-crise-des-banlieues-trente-ans-de-blocages-politiques_1549134_3232.html

Trente ans de crise des banlieues, trente ans de blocages politiques



Depuis trente ans, la crise des [banlieues](#) fait partie de cette exception sociale française, illustration explosive du formidable décalage entre les promesses de la République et leurs réalisations. Trente ans ? Parce que quelques dizaines de jeunes, un soir de juillet 1981, quelques mois à peine après l'élection de François Mitterrand à l'Elysée, avaient incendié des [voitures](#) et exprimé, publiquement, leur colère aux Minguettes à Vénissieux, dans la banlieue lyonnaise.

Cet épisode avait ouvert le chapitre des "étés chauds", des "rodéos", des "violences urbaines", dont nos voisins européens ne cessent de s'[étonner](#). Cet anniversaire coïncide, en un terrible raccourci, avec celui des émeutes des 16, 17 et 18 juillet 2010 dans le quartier de la Villeneuve à [Grenoble](#). Comme si le paysage des quartiers restait désespérément le même. Comme si la chronique des banlieues devait se [limiter](#) aux poussées de fièvre, puis aux périodes d'oubli - celle que nous vivons aujourd'hui dans l'indifférence la plus complète.

Trente ans de crise de banlieues, et donc trente ans de [politique](#) de la ville. Pour quels résultats ? Les émeutes de l'automne 2005 ont montré combien les coupures entre la République et ses enfants des quartiers étaient profondes. Fracture sociale, économique, identitaire, mais aussi ethnique, tant les phénomènes de ségrégation sont importants. La gravité de cet épisode de violences collectives, inédit depuis Mai 68, avait eu un mérite : [replacer](#) la question des banlieues au coeur de l'agenda [politique](#).

La campagne présidentielle de 2007 avait ainsi vu [Nicolas Sarkozy reprendre](#) l'idée d'un plan Marshall des banlieues pour [traduire](#) sa volonté de replacer les quartiers dans l'ordre républicain. Cette ambition s'était traduite par la nomination de figures de la diversité au sein du gouvernement - Rachida Dati à la [justice](#), Fadela Amara à la politique de la ville. La candidate socialiste, Ségolène Royal, avait insisté sur le métissage bienvenu de la société française, s'attirant un soutien massif des électeurs des quartiers et contribuant à la hausse spectaculaire de la participation en mai 2007.

Cinq ans plus tard, le bilan est médiocre. Le plan Marshall est oublié, faute d'ambitions, faute de moyens - on peine même à se [rappeler](#) qu'il existe un ministre de la ville dans le gouvernement, le centriste Maurice Leroy, dont la principale mission, jusqu'à présent, a été d'[accompagner](#) discrètement les baisses de subventions. Les indicateurs sociaux sont toujours aussi dégradés, signe que la réduction promise des inégalités est restée une promesse : un tiers de la [population](#) des zones urbaines sensibles (ZUS) vit sous le seuil de pauvreté ; avec

plus de 40 % de chômeurs parmi les jeunes actifs, la situation des ZUS se rapproche de celle des pays d'[Europe](#) du Sud, voire du Maghreb.

Si le visage des quartiers a commencé à changer, au niveau de l'urbanisme, grâce aux milliards investis dans la rénovation urbaine depuis le lancement du plan Borloo en 2003, les tensions entre jeunes et policiers restent considérables. Et les élus, comme les responsables associatifs, ne cessent de [répéter](#) qu'ils demeurent en permanence sur le fil du rasoir sécuritaire, à la merci d'une course-poursuite ou d'un incident dégénérant en émeutes.

Car ces cinq dernières années, les violences urbaines se sont banalisées au point que le ministère de l'intérieur préfère [censurer](#) la publication des statistiques sur les voitures brûlées (plus de 40 000 en 2010). Elles sont aussi montées d'un cran : les policiers sont régulièrement visés par des tirs d'armes, comme à Grenoble, à Grigny ou à Villiers-le-Bel, et s'inquiètent à l'idée de [devoir affronter](#) des situations de "guérilla urbaine" ; désormais, aussi, des élus de gauche, comme le maire de Sevrans, Stéphane Gatignon, en viennent, désespérés, à [réclamer](#) l'[aide](#) de l'[armée](#) pour [tenter](#) de [restaurer](#) l'ordre face aux mafias locales de la drogue.

Cet échec n'est pas seulement celui des politiques publiques, qui ont servi de filet de sécurité mais ne sont pas parvenues à [freiner](#) la ghettoïsation. Des Minguettes, touchées par de nouvelles émeutes urbaines en 1983, était née la "Marche des beurs", spectaculaire irruption des enfants d'immigrés sur la scène médiatique et politique, immédiatement récupérés par le [Parti socialiste](#) et François Mitterrand. Près de trente ans plus tard, le constat est désespérant : la classe politique française - mâle, âgée et blanche - reste désespérément fermée aux élites des quartiers et de la diversité. A droite comme à gauche.

Le Parlement français est évidemment une caricature. Mais la fracture politique est aussi visible dans les collectivités locales, celles-là mêmes qui devraient [favoriser](#) et [préparer](#) l'émergence des futures élites. Nous en sommes très loin. Un seul exemple : en Seine-[Saint-Denis](#), département le plus métissé de [France](#), département où la gauche dispose de bastions solides, on ne compte aucun maire issu de la diversité. Cette dimension de la crise de la représentation devrait [interpeller](#) la société. Mais elle reste dans l'angle mort des [débats](#) politiques. Jusqu'aux prochaines émeutes.

Champagne Patrick, « La construction médiatique des malaises sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°90, Vol.1, 1991, pp. 64-76.

PATRICK CHAMPAGNE

LA CONSTRUCTION MÉDIATIQUE DES "MALAISES SOCIAUX"

L'un des obstacles majeurs au traitement politique des malaises sociaux pourrait bien résider dans le fait que ceux-ci tendent à avoir une existence visible seulement à partir du moment où les médias en parlent, c'est-à-dire lorsqu'ils sont reconnus comme tels par la presse. Or, ils ne se réduisent pas aux seuls malaises médiatiquement constitués, ni surtout à l'image qu'en donnent les médias lorsqu'ils les aperçoivent. Sans doute les journalistes n'inventent-ils pas de toutes pièces les problèmes dont ils parlent. Ils peuvent même penser, non sans raison, qu'ils

contribuent à les faire connaître et à les faire entrer, comme on dit, dans le "débat public". Il reste qu'il serait naïf de s'arrêter à ce constat. Les malaises ne sont pas tous également médiatiques et ceux qui le sont subissent inévitablement un certain nombre de déformations dès qu'ils sont traités par les médias car, loin de se borner à

les enregistrer, le champ journalistique opère un véritable travail de construction qui dépend très largement des intérêts propres à ce secteur d'activité.

On pourrait presque dire que l'énumération des "malaises" dont parlent les médias constitue surtout une liste de "malaises pour journalistes" aux deux sens de l'expression, c'est-à-dire d'une part les malaises dont la représentation publique a été explicitement fabriquée pour intéresser les journalistes et d'autre part les formes de malaise qui, spontanément, attirent les journalistes parce qu'ils sont "hors du commun" ou dramatiques ou émouvants et répondent ainsi à la définition sociale, commercialement rentable, de l'événement digne de faire "la une" des médias. De sorte que la manière dont ceux-là choisissent et traitent ces malaises en dit peut-être autant sur le milieu journalistique lui-même que sur les groupes dont ils parlent (1).

L'hypertrophie de "l'événement"

Ce n'est pas un hasard si tous les médias, mais aussi les publics auxquels ils s'adressent, s'accordent pourtant à considérer comme "événements" un certain nombre de faits tels que les vastes rassemblements, les incidents dramatiques ou les catastrophes par exemple. Les journalistes ne font que reprendre, avec leurs moyens propres, une définition sociale de l'événement qui existe presque indépendamment d'eux.

Il y a, bien évidemment, de profondes différences dans le mode de traitement de l'information selon les types de médias et les publics auxquels ils s'adressent, les journalistes de la presse écrite, par exemple, ne travaillant pas de la même manière que ceux du secteur audiovisuel. A l'intérieur même de chaque type de média, on trouverait encore nombre de différences significatives dans les conditions d'exercice de la profession, mais aussi dans le recrutement et la formation des journalistes. C'est ainsi que, à l'intérieur même de la presse écrite, il faudrait distinguer les journalistes de la presse de province et de la presse parisienne, ceux de la presse quotidienne et de la presse hebdomadaire, les journalistes spécialisés et ceux qui font de l'information générale, etc. Les journalistes sont d'ailleurs les premiers à reconnaître, comme pour marquer leurs différences, qu'"ils ne font pas tous le même métier".

1- Ces malaises médiatiquement mis en scène peuvent donner parfois une image assez fantaisiste de la réalité, comme le montre, par exemple, telle rétrospective télévisée récente réduisant l'histoire de la jeunesse depuis ces vingt dernières années à une succession d'images d'Épinal d'un nouveau genre où l'on voit se succéder des hippies, les concerts de Bob Dylan et la comédie musicale « Hair », des squatters pop, le hard rock, les concerts de SOS-Racisme, des jeunes de banlieues qui brûlent les voitures, des skins et autres Zoullous, des rappeurs, des taggers et, pour finir sur l'actualité la plus récente, des jeunes qui allument leur briquet lors des concerts du chanteur Patrick Bruel.

Mais si, de fait, on ne peut pas, sans simplification abusive, parler d'une vision journalistique des événements, il serait tout aussi absurde de recenser une à une les diverses visions journalistiques et de les considérer comme autant de points de vue indépendants. En effet, le journalisme d'information constitue un champ d'activité qui fait système. D'une part, les journalistes, quel que soit le type de média dans lequel ils travaillent, se lisent, s'écoulent ou se regardent beaucoup entre eux. La "revue de presse" est pour eux une nécessité professionnelle (sujets qu'il faut traiter, idées de reportage ou définition d'angles originaux). D'autre part, toutes les visions journalistiques n'ont pas le même poids à l'intérieur de la profession et surtout à l'extérieur, dans le processus de constitution des représentations sociales. Lorsque l'on relit ou revoit, à froid, tout ce qui a pu être écrit ou montré sur des événements tels que "la guerre du Golfe", "le mouvement lycéen" de novembre 1990 ou "les émeutes de Vaulx-en-Velin" par exemple, on peut certainement trouver ici ou là un article ou un reportage particulièrement pertinents. Mais cette lecture, à la fois exhaustive et a posteriori, oublie que ces articles passent souvent inaperçus du plus grand nombre et sont noyés dans un ensemble dont la tonalité est généralement très différente (2). Or, les médias agissent sur le moment et fabriquent collectivement une représentation sociale, qui, même lorsqu'elle est assez éloignée de la réalité, perdure malgré les démentis ou les rectifications postérieurs parce que cette interprétation première ne fait, bien souvent, que renforcer les interprétations spontanées et mobilise donc d'abord les préjugés et tend, par là, à les redoubler. En outre, il faut prendre en compte le fait que la télévision exerce un effet de domination très fort à l'intérieur même du champ journalistique parce qu'elle n'est pas un média parmi d'autres. Sa large diffusion - surtout en ce qui concerne les journaux télévisés - lui donne un poids particulièrement fort dans la constitution de la représentation dominante des événements. Par ailleurs, l'information "mise en images" produit un effet de dramatisation propre à susciter très directement des émotions collectives. Enfin, les images exercent un effet d'évidence très puissant - plus sans doute que le discours -, bien qu'elles soient également le produit d'un travail plus ou moins explicite de sélection. Bien que la télévision s'alimente en grande partie à la presse écrite ou aux mêmes sources qu'elle (les dépêches d'agences essentiellement), elle a une logique de travail et des contraintes spécifiques qui pèsent fortement sur la fabrication des événements, et cela, bien au-delà du média lui-même. Elle agit sur les téléspectateurs ordinaires mais aussi sur les autres médias, les journalistes de la presse écrite ne pouvant plus ignorer aujourd'hui ce qui, la veille, a fait "la une" des journaux télévisés de 20 heures.

2- On ne peut voir les articles « pertinents » que lorsque l'on en sait déjà suffisamment sur le problème soulevé. Sur le moment, et sur les sujets que l'on connaît mal ou pas du tout, on ne peut que s'en remettre à ceux qui en disent quelque chose.

Lorsque les journaux télévisés décidèrent, par exemple, de couvrir les premières manifestations de lycéens d'octobre 1990, - il s'agissait à l'origine d'un simple mouvement, localisé à quelques collèges de la banlieue nord de Paris, regroupant quelques centaines de lycéens qui protestaient contre le manque de professeurs et les agressions dont certains élèves avaient été victimes -, nombre de spécialistes de l'éducation de la presse écrite parisienne jugèrent irresponsable un tel traitement médiatique par l'effet d'entraînement qu'il risquait d'engendrer ("Ils disjonctent !", "Ils sont fous d'ouvrir le '20 heures' là-dessus !", "On avait l'impression d'avoir le peuple lycéen dans la rue alors qu'ils étaient 3 000 à tout casser", etc.) (3). Pourtant, c'est sans doute en toute bonne foi que les journalistes de télévision ont décidé de faire, dans "le 20 heures", une séquence sur ces mouvements. Ils avaient là un sujet et des images très télévisuelles ("Les journalistes de télévision, explique un journaliste de la presse écrite parisienne, ne savent jamais comment illustrer les problèmes de l'éducation et nous demandent souvent des idées d'illustration"). Par ailleurs, ils avaient probablement en tête le souvenir des manifestations lycéennes et étudiantes de novembre 1986 qui avaient commencé, elles aussi, vers la même époque de l'année scolaire, par une grève localisée à un seul établissement. La logique du précédent, le souci de ne pas être en retard dans la couverture d'une révolution et la conviction sincère qu'ils assistaient à nouveau aux prémices d'un vaste mouvement de contestation suffirent probablement à expliquer le traitement privilégié qu'ils accordèrent d'emblée à ces protestations localisées. De fait, à mesure que les grèves lycéennes se sont multipliées sous l'effet, en grande partie, de leur médiatisation télévisuelle, la pression des rédactions en chef des quotidiens parisiens sur leurs "rubricards" chargés de l'éducation s'est faite plus forte, les incitant à faire des "papiers de fond" sur ce mouvement. Si un certain nombre de journalistes spécialisés sur les problèmes de l'éducation ont alors marqué quelques

réticences à écrire sur ces événements, ce n'est pas seulement parce que leur compétence ne les prédispose guère à s'étonner facilement (4), c'est aussi parce que ce mouvement, largement fabriqué par la télévision, était insaisissable pour eux, sortant de leurs schémas habituels d'analyse. Pourtant, par le simple fait de devoir malgré tout en parler à leur tour, ils ont contribué, bien involontairement, à donner de l'importance à ce qui était médiatiquement devenu, entre temps, un véritable problème de

société, celui du "malaise des lycéens" et, plus généralement, "de la jeunesse". Les jeunes responsables des coordinations lycéennes qui ont surgi opportunément du mouvement et qui étaient conseillés, dans leurs stratégies médiatiques, par des adultes plus expérimentés qu'eux ne pouvaient que se prendre très au sérieux, parlant comme de véritables hommes politiques. On comprend du même coup que, produits en grande partie par les médias, ces mouvements disparaissent souvent très rapidement lorsque ces derniers cessent d'en parler. Et il ne faudrait pas seulement s'interroger, comme on le fait généralement, sur ce qui intéresse la presse mais également sur le processus qui conduit progressivement tous les journalistes à se désintéresser des événements

qu'ils ont antérieurement contribué à produire. Avec humour, un jeune journaliste, qui connaît bien les rédactions des radios périphériques, raconte : "Il y a toujours, à la conférence de rédaction d'une radio, un rédacteur qui va dire : 'Maintenant ça suffit, ça emmerde les gens. Les banlieues, ça commence à nous faire chier, y'en a marre. On passe à autre chose'. Et il y a toujours quelque chose dans l'actualité qui va prendre le relais. *Le Monde* va calmer. *Libé* va rechercher des interprétations, analyser, faire du terrain. Ceux qui font du factuel, du sensationnel, vont peut-être repartir, mais ils ne seront pas suivis".

4-Le rédacteur en chef d'un quotidien parisien m'expliquait que, connaissant bien leur domaine, les spécialistes sont généralement peu portés à voir de l'extraordinaire : occupant modestement les pages intérieures des journaux, ils ont plutôt tendance à tout banaliser et sont difficiles à étonner. Ce sont souvent les rédacteurs en chef, plus sensibles notamment à la situation créée par les journaux télévisés, qui doivent les pousser à prendre position.

3-Ces notations doivent beaucoup aux interviews de journalistes réalisées par Dominique Marchetti dans le cadre de l'enquête que j'ai dirigée sur le mouvement lycéen. Un compte-rendu plus complet de ce travail sera fait ultérieurement.

Patrick Champagne

La construction médiatique des "malaises sociaux"

Les banlieues comme objet médiatique

Lorsque ce sont des populations marginales ou défavorisées qui attirent l'attention journalistique, les effets de la médiatisation sont loin d'être ceux que ces groupes sociaux pourraient en attendre car les journalistes disposent en ce cas d'un pouvoir propre de constitution particulièrement important, la fabrication de l'événement échappant presque totalement à ces populations. On le voit bien dans le cas de ce qui a été désigné sous l'expression "malaise des banlieues". Ce thème est devenu un objet public de discussions, et donc de pré-occupations politiques, à l'occasion d'incidents ayant fait "la une" des médias.

C'est au début des années 80, à la suite d'événements survenus dans le quartier des Minguettes - un quartier de Vénissieux, dans la banlieue lyonnaise, à forte concentration de population émigrée - que s'est développé dans la presse un nouveau discours sur les "banlieues à problèmes". Ces incidents, assez spectaculaires (voitures brûlées, barricades, lancers de projectiles divers et de cocktails Molotov contre les forces de police, etc.) furent largement couverts par l'ensemble de la presse, portant ainsi brutalement l'attention sur une nouvelle catégorie de population, celle des jeunes issus de familles émigrées ("les beurs"), en situation d'échec scolaire, sans qualification et sans travail. On découvrait également l'état délabré de certaines banlieues et la dégradation des bâtiments, saccagés par le vandalisme et laissés à l'abandon par les organismes HLM. Ces événements qui avaient éclaté deux mois à peine après l'arrivée des socialistes au pouvoir furent considérés comme un véritable défi politique lancé au gouvernement de gauche. Diverses mesures furent prises afin de réhabiliter ces bidonvilles d'un nouveau type qui s'étaient progressivement reconstitués dans certaines HLM. Par ailleurs, des structures visant à encadrer les jeunes chômeurs en situation d'échec scolaire étaient mises en place afin de favoriser leur formation profes-

sionnelle et leur insertion dans le marché du travail. L'ensemble de ces actions furent coordonnées dans le cadre des DSQ (Développement social des quartiers). En 1990, environ 400 zones faisaient l'objet de ce type d'action.

Mais le problème des banlieues a été surtout posé récemment par les médias à propos des incidents qui se sont déroulés en octobre 1990 à Vaulx-en-Velin, une commu-

ne également située dans la banlieue lyonnaise et classée DSQ en 1987. A la fin du mois de septembre 1990, une fête avait été donnée au Mas-du-Taureau, un quartier de la commune récemment réhabilitée, devant le nouveau centre commercial qui avait été implanté depuis un an en pleine zone d'habitat social. En présence de personnalités politiques de premier plan, on inaugura un mur d'escalade et on célébra la réussite des opérations de réhabilitation. Une semaine plus tard, au cours d'un contrôle de police, une moto est renversée et le passager arrière, un jeune homme de 18 ans d'origine italienne, atteint de poliomyélite, est tué dans la chute. Une centaine de jeunes de la cité s'attroupent alors et insultent la police qu'ils tiennent pour responsable du drame. Ils soupçonnent celle-ci de chercher à dissimuler ce qu'ils pensent être une "bavure" en simple accident. La situation est tendue : le soir même, des pierres sont lancées et trois voitures sont incendiées (ce qui, dans ce quartier, n'est pas une pratique exceptionnelle). La presse locale qui, en permanence, écoute sur



Le Parisien, 18 septembre 1991

des scanners (récepteurs hautes fréquences) les conversations de la police, diffuse rapidement l'information et donne la version officielle du drame qui passe le soir même sur les médias nationaux. Le lendemain matin, des jeunes ayant entre 14 et 20 ans lancent à nouveau des pierres contre le commissariat de Vaulx-en-Velin puis, vers midi, une voiture volée est jetée contre le supermarché du Mas-du-Taureau qui est incendié ainsi qu'un certain nombre de commerces de la place. Les policiers, les

pompiers et les journalistes sont refoulés par les jeunes tandis que de nombreux habitants du quartier et d'ailleurs cherchent, dans une atmosphère bon enfant, comme le rapporte l'un des rares journalistes de la presse locale présent sur les lieux, à tirer parti de la situation, emportant diverses marchandises qui, de toutes façons, auraient été détruites dans l'incendie. S'il y a eu indiscutablement une mise à sac, probablement préméditée (5), du centre commercial, il reste qu'il est pour le moins excessif de parler "d'émeute" comme l'ont fait les journalistes de la presse parisienne et surtout de la télévision. Un journaliste de la presse régionale qui a couvert ces événements explique : "On a parlé d'émeute... il ne faut pas exagérer. La couverture des événements a faussé l'image de ce qui s'est réellement passé. C'est le principe du spectaculaire sur l'écran. Il faut qu'on voie que ça brûle, il faut voir des jeunes bourrés de haine qui crachent sur les flics. On ne prend que cette image-là".

Les dominés sont les moins aptes à pouvoir contrôler leur représentation d'eux-mêmes. Le spectacle de leur vie quotidienne ne peut être, pour les journalistes, que plat et sans intérêt, d'autant que, étant culturellement démunis, ils sont incapables de s'exprimer dans les formes requises par les grands médias. Quelques jours avant les événements, une agence de presse lyonnaise spécialisée dans l'urbanisme avait spontanément proposé, sans succès à l'époque, de faire une enquête sur la situation dans les banlieues ("ça n'est pas intéressant, il ne se passe rien..." leur avait-on alors répondu). De fait, les journalistes allant là où il se passe quelque chose, les incidents de Vaulx-en-Velin eurent pour effet immédiat de susciter brusquement une foule de reportages qui mettaient du même coup l'accent sur ce qui n'allait pas et surtout sur la violence la plus spectaculaire (6). Ainsi se constitue, dans le grand public qui, en majorité, ne peut connaître la situation de ces banlieues qu'à travers les articles de journaux et les séquences des reportages télévisés, une représentation vague des problèmes qui doit beaucoup au primat qui est donné, par les médias, à l'événement exceptionnel (7).

5-Des habitants de Vaulx-en-Velin nous ont dit avoir entendu, bien avant le drame qui a sans doute servi de prétexte ou de détonateur, des jeunes envisager une telle opération. Dans le même sens, un journaliste présent peu de temps avant la mise à sac du centre commercial nous a dit que des jeunes lui avaient conseillé de rester sur place parce qu'il allait se passer des choses...

6-C'est ainsi qu'une chaîne de télévision demanda par exemple, à une agence vidéo de Lyon, au lendemain même de l'incendie du centre commercial, un reportage sur « les casseurs et les dealers de Vaulx, même masqués ». Les responsables à qui cette enquête avait été confiée, qui étaient eux aussi d'origine maghrébine (algérienne), ont détourné la demande et pris le parti de tenter de faire comprendre la vie des jeunes dans ces grands ensembles plutôt que de céder à un spectaculaire plus ou moins fabriqué. Leur reportage qui portait sur trois jeunes beurs - ni casseurs ni dealers, mais seulement chômeurs et animateurs - n'a pas encore été diffusé à ce jour.

L'auto-validation du discours médiatique

Si cette représentation fait peu de place au discours des dominés, c'est aussi que ces derniers sont particulièrement difficiles à entendre. Ils sont parlés plus qu'ils ne parlent et lorsqu'ils parlent aux dominants, ils tendent à avoir un discours d'emprunt, celui que les dominants tiennent à leur propos. Cela est particulièrement vrai lorsqu'ils parlent pour la télévision, restituant les discours entendus la veille dans les médias, parlant parfois d'eux-mêmes à la troisième personne ("les jeunes, ils veulent un local pour se réunir", dit par exemple un jeune dans un reportage). La manière même dont les journalistes travaillent et leur conception des enquêtes de terrain ont pour résultat qu'ils tendent à recueillir involontairement leur propre discours sur les banlieues.

L'"enquête" de type journalistique, et cela vaut aussi bien pour le grand journaliste parisien que pour le modeste rubricard de la presse de province, est généralement plus proche de l'enquête de type policier que de ce qu'on appelle "enquête" dans les sciences sociales. Plus que le sociologue, c'est le journaliste "d'investigation", celui qui, parfois, parvient "à doubler" la police dans une affaire, qui constitue la figure sans doute un peu mythique mais bien réelle de la profession. Par ailleurs, dans les grands médias nationaux (télévision mais aussi agences de presse), le souci (largement commercial) de ne pas choquer les auditoires socialement hétérogènes et aussi celui de présenter tous les signes extérieurs de l'objectivité conduisent à équilibrer les points de vue en présence, ces enquêtes consistant le plus souvent à donner la parole à toutes les parties en présence et à avoir, comme dans un procès, la défense et l'accusation, le "pour" et le "contre", la version officielle et celles des témoins. Le travail de terrain proprement dit se limite à quelques jours - quand ce n'est pas quelques heures - passés sur place, "pour donner un peu de couleur" aux reportages, avec généralement un scénario préalablement construit dans les conférences de rédaction qu'il s'agit simplement d'illustrer (8).

La logique du travail journalistique - en accord avec les représentations et attentes ordinaires du grand public - conduit ainsi à privilégier spontanément tout ce qui

7-On ne retient que les actions violentes, les affrontements avec la police, le vandalisme, le supermarché en feu ou les voitures qui brûlent et on invoque pêle-mêle, comme causes de ces désordres, les bavures policières, le désœuvrement des jeunes, la délinquance, le mal de vivre de ces banlieues, les conditions de logement, le cadre de vie sinistre, l'absence de structures sportives et de loisirs, la surconcentration de populations étrangères, etc. (Ces notations, simples indications, sont tirées de sondages que j'ai réalisés, en diverses circonstances, à propos des événements de Vaulx-en-Velin et de la situation dans ce type de banlieues).

8-Ce constat qui concerne les conditions intellectuelles dans lesquelles se fait habituellement le travail journalistique n'implique évidemment pas un quelconque jugement de valeur. On sait aussi que cette profession n'est pas sans risques et demande souvent du courage pour couvrir certains événements.

paraît exceptionnel et hors du commun, quand les journalistes, parfois, ne vont pas jusqu'à susciter eux-mêmes une réalité sur mesure pour les médias. Un journaliste de l'AFP de Lyon rapporte par exemple que, après les journées chaudes de Vaulx-en-Velin, toute la presse surveillait la commune pour rendre compte d'éventuels nouveaux incidents, cette présence des journalistes sur le terrain étant propre, parfois, à déclencher les incidents attendus (9). "Personne ne peut rester indifférent au fait qu'on parle de vous à la télévision. Pour ces jeunes, il se passait quelque chose dans leur vie. Ils faisaient 'la une' des journaux et se prenaient un peu pour des héros" (journaliste de l'AFP, Lyon). "Il y avait, dans les affrontements avec les CRS, un aspect un peu ludique. Les jeunes en rajoutaient. C'était, pour ces jeunes marginalisés, une façon de se montrer et de dire : 'voyez à quoi on ressemble'" (journaliste de la presse quotidienne régionale, Lyon). Même lorsqu'il ne se passe rien, la machine journalistique a tendance à tourner, tel reporter de télévision, par exemple, qui avait été envoyé dans une banlieue pour rendre compte d'incidents, étant sommé, par son rédacteur en chef, à Paris, de faire une intervention en direct dans le journal télévisé du soir bien qu'il ne se passât rien afin, au moins, lui disait-il, de rentabiliser les coûteux moyens techniques envoyés sur place. Bien que nombre de journalistes souhaitent sincèrement aller au-delà de l'événement, tout semble pourtant les y ramener. Pressés par la concurrence, ils doivent aller là où sont les confrères.

"Si ça cartonne sur une autre chaîne, raconte un journaliste de télévision, le rédacteur en chef vous dit : 'mais qu'est-ce que vous foutez, il faut y aller !'". "On s'est focalisé sur Vaulx-en-Velin, rapporte encore un journaliste de l'AFP de Lyon. Dès qu'il se passait quelque chose à Vaulx, on en parlait non pas parce que c'était important mais parce que c'était Vaulx. Mais on ne savait pas qu'il se passait des choses pires dans la banlieue de Marseille. Paris [les rédactions parisiennes] poussait à la roue. La concurrence pousse à la surenchère, à la faute. On a du mal à résister parce qu'on a des clients qui sont demandeurs et qui veulent 'du Vaulx-en-Velin'. On se demandait parfois s'il fallait faire une dépêche pour deux voitures brûlées (...). On a fait un grand papier un mois après mais, une fois l'événement passé, ça n'intéresse plus personne, c'est moins lu et la mise au point que l'on peut faire à ce moment-là a moins d'impact".

Si les incidents de Vaulx-en-Velin donnèrent lieu à une intense activité journalistique, c'est en grande partie parce qu'ils étaient un support de choix à nombre de problèmes de société médiatiquement entretenus comme

9-On sait que, de plus en plus fréquemment, des journalistes de télévision payent des « reconstitutions » qui ne disent pas leur nom (jeunes mettant le feu à des voitures, taggant des murs, se livrant à des agressions, etc.) en prétextant que ces pratiques existent de toutes façons et donc qu'ils ne trichent pas vraiment avec l'information sans voir que l'information la plus pertinente est à rechercher ailleurs.

les banlieues tristes, les immigrés, l'insécurité, la drogue, les bandes, les jeunes, Le Pen, l'intégrisme, etc. Mais, loin de faire comprendre, cette "couverture médiatique" fut surtout l'occasion de voir resurgir les stéréotypes sur les banlieues et les grands ensembles qui s'étaient constitués depuis une trentaine d'années autour de faits divers antérieurs et qui furent plaqués sur Vaulx-en-Velin, bien que ces schémas fussent manifestement inappropriés pour rendre compte de ce qui s'était passé. Des journalistes dénoncèrent le problème des "cités-dortoirs" alors que le nombre d'entreprises créées dans la commune était en augmentation ; d'autres reprirent le discours sur la maladie des banlieues avec leurs zones sans âme ni cohérence, la grisaille quotidienne et la déshumanisation des villes, alors que cette commune avait précisément entrepris, depuis trois ans, une importante opération de réhabilitation de l'habitat social et avait réinstallé un centre commercial très actif. Loin d'être troublés par ces contradictions, les médias parlaient, au contraire, du "grand naufrage des idées reçues" qui consistaient à croire que l'on pouvait "redonner vie aux grands ensembles à coups de millions, en repeignant les cages d'escalier et en plantant des carrés de chlorophylle". La plupart se sont faits l'écho de ceux qui remettaient en question l'urbanisme et dénonçaient les architectes ayant bâti des villes qui provoquaient le refus, le désespoir et la difficulté de dialogue. Presque tous évoquaient enfin, car il fallait bien rendre compte de ce qui était à l'origine des événements - à savoir le contrôle de police qui tourne mal -, le fossé qui se serait instauré entre les jeunes et la police, le remède à ces problèmes se trouvant dès lors dans le rétablissement du dialogue et de la confiance.

Les différents journaux ont, bien évidemment, développé ces thématiques selon les options idéologiques qui leur sont propres. Par exemple, *Libération* a surtout insisté sur les bavures policières, rappelant la longue liste des victimes des contrôles policiers (une dizaine en dix ans) qui, selon lui, a alimenté la colère des jeunes émeutiers contre la police. Prenant le parti des jeunes révoltés, il évoque le "ras-le-bol des ZUP" qui ont été construites en une génération et posent aujourd'hui le problème de leur intégration, souhaitant que "l'Etat offre autre chose que des grenades lacrymogènes à ces mômes qui brûlent tout". Une semaine après "les émeutes", Serge July, le directeur du quotidien, dans un éditorial saturé en analogies sauvages propres à réveiller les fantasmes collectifs, resitue Vaulx-en-Velin dans une histoire journalistique de la planète : "Tout est exemplaire dans cette histoire. (...) On est ramené à la case départ : l'apartheid que souligne au noir un paysage urbain désarticulé. (...) Véritable métropole d'une marge sociale sans identité (...), Vaulx-en-Velin est l'expression désespérée d'une irrémédiable désintégration sociale. Le spectre de la tiers-mondisation plane sur ces banlieues : les émeutes et les pillages de ces derniers jours empruntaient autant à l'intifada palestinienne qu'au soulèvement alimentaire de Caracas". Dans une vision opposée, mais qui fait couple avec la précédente, *Le Figaro* ne veut, par contre, voir rien d'autre que

la manipulation d'une poignée d'agitateurs professionnels qui, par la violence, chercheraient à faire la révolution (islamique), décrivant complaisamment les scènes de pillage et l'agressivité des jeunes manifestants. Il rappelle que la délinquance quotidienne dans cette zone est importante et juge la révolte largement démesurée, dénonçant le décalage qui existerait, selon lui, entre ce qu'il appelle "le verbiage des initiés" (c'est-à-dire le discours des hommes de gauche et d'un certain nombre de travailleurs sociaux qui parlent du mal de vivre dans les banlieues) et le discours des habitants qui n'ont pas soulevé le problème des conditions de vie dans leur quartier. Les quotidiens régionaux (*Lyon Matin* et *Le Progrès de Lyon*) restent plus modestement près des faits locaux et épinglent au passage certaines approximations des journalistes parisiens, faisant remarquer, par exemple, qu'au-delà des mots convenus tels que "ghettos, villes-dortoirs, immigrés brimés, police sauvage, violence des banlieues, etc." il y a une réalité plus banale : "Un accident, une émotion, son exploitation par une petite délinquance organisée dans une zone exemplaire pour son effort (réhabilitation, sport, associations, etc.)".

Dans le traitement télévisuel des incidents, on observe un décalage particulièrement important entre la représentation médiatique de la réalité et la réalité telle que des enquêtes plus patientes peuvent la livrer. La recherche des effets visant à faire monter les taux d'audience conduit à privilégier les images les plus spectaculaires (10). L'attention des journalistes et, par là, des publics auxquels ils s'adressent se trouve ainsi focalisée sur les affrontements plus que sur la situation objective qui les provoque. La mise à sac du centre commercial devient un symptôme d'une crise plus générale de société qui est, dès lors, traitée indépendamment de la situation concrète de Vaulx-en-Velin (11) à laquelle, paradoxalement, les enquêtes menées sur place, ignorant les données locales, portent peu attention.

La stigmatisation

Bien que la plupart des journalistes rejettent et condamnent les pratiques les plus douteuses de la profession et reconnaissent volontiers l'existence inévitable de biais, même dans un traitement de l'information qui se veut

honnête, ils pensent que, malgré toutes ces difficultés et toutes ces déformations, rien n'est pire que le silence et que les médias, même s'il parlent mal des problèmes, ont au moins le mérite de contribuer à les poser publiquement. Un tel optimisme paraît pour le moins excessif car il ne tient pas compte notamment des effets d'ordre symbolique qui sont particulièrement puissants lorsqu'ils s'exercent sur des populations culturellement démunies. A la mairie de Vaulx-en-Velin, on concède que les événements ont créé une situation d'urgence qui a permis de faire débloquent un peu plus rapidement les crédits destinés aux opérations de réhabilitation et à l'action sociale. Mais c'est sans doute la seule retombée positive (et encore, car il faudrait savoir à qui ces mesures profitent principalement). En revanche, cet avantage matériel momentané se paye très cher sur le plan symbolique. Les habitants de ces quartiers ne s'y sont pas trompés lorsque l'on voit l'accueil très négatif que, depuis les événements, certains, de plus en plus nombreux, réservent aux journalistes et qui exprime la révolte impuissante de gens qui se sentent trahis. On comprend, bien évidemment, que les journalistes soient rejetés par les jeunes en situation délinquante qui ne tiennent pas à être reconnus et fichés par la police. Mais ils le sont également par une population plus ordinaire qui voit se construire, au fil des reportages télévisés et des articles de journaux, une image particulièrement négative de leurs cités contre laquelle ils ne peuvent rien. De sorte que, paradoxalement, loin d'aider les habitants de ces banlieues, les médias contribuent fortement à leur stigmatisation.

Ces quartiers sont présentés comme insalubres et sinistres, et leurs habitants comme des délinquants. Les jeunes qui cherchent du travail n'osent plus dire qu'ils habitent ces cités désormais universellement mal famées parce qu'elles ont fait "la une" des médias. Un journaliste de FR3 rapporte, par exemple, que le quartier des Chamards, près de Dreux, est visité par des équipes de reporters venant du monde entier parce que Dreux est devenu le symbole de la montée du Front national alors que cette cité à forte main-d'œuvre étrangère n'est pas pire que bien d'autres. Cette stigmatisation, qui est sans doute involontaire et résulte du fonctionnement même du champ journalistique, s'étend bien au-delà des événements qui la provoquent et marque ces populations bien au-delà de leurs quartiers d'appartenance. C'est ainsi que telle dépêche d'agence faisant état d'incidents dans une auberge de jeunesse du Gard dans lesquels étaient impliqués des jeunes de Vaulx-en-Velin en vacances sera reprise par toute la presse. C'est ainsi également que des

10- C'est ainsi que le centre commercial en feu sera pris sous tous les angles, donnant l'impression que c'était toute la zone qui flamboyait. Une émission de FR3, dramatiquement intitulée "Pourquoi tant de haine?", est consacrée, peu de temps après, aux événements ; dans une émission-spectacle ("Ciel mon mardi!"), TF1 organise deux jours à peine après "les émeutes" un débat où seront notamment invités des "casqueurs" (ou supposés tels) qui, le visage masqué, vont tenir le discours stéréotypé du marginal tel que la télévision, en grande partie, le suscite. Certains habitants de Vaulx-en-Velin nous diront que les images de la télévision avaient semé une forte inquiétude parmi les membres de leur famille qui résidaient ailleurs.

11- Dans un tel contexte, tout fait divers tend à être lu, par les journalistes qui découvrent là un fil à tirer ou un bon filon à exploiter, à partir des schèmes du racisme et du mal des banlieues. Un commissaire de police du nord de la France me rapportait, par exemple, qu'une banale affaire de vengeance privée était devenue, dans une presse « qui voit des Vaulx-en-Velin partout », un « crime raciste » exprimant « le mal des banlieues » et cela seulement parce que les protagonistes étaient des Yougoslaves et que les événements s'étaient déroulés dans une zone d'habitat social.

jeunes du Val-Fourré, en vacances dans le Jura, devront subir, durant leur séjour, diverses agressions et vexations de la part de la population locale qui est devenue méfiante depuis que les médias (surtout la télévision) ont abondamment couvert les incidents de ces quartiers, la situation très tendue qui est ainsi créée étant propre, par soi seule, à déclencher de nouveaux incidents qui viennent, de façon circulaire, confirmer les stéréotypes médiatiques initiaux.

Cette vision journalistique des banlieues est fortement rejetée par une petite partie de la population de ces quartiers, généralement la plus politisée ou la plus militante, et suscite son indignation. Si vraiment la banlieue où j'habite était comme le disent les journaux, jamais je voudrais y habiter", "Ma famille ne veut pas venir me voir ici, ils croient que c'est un véritable coupe-gorge et qu'on se fait violer à tous les coins de rue!", "Ces gens qui racontent que des conneries, j'appelle ça des journaux. Qu'on les laisse dire ce qu'ils veulent, mais, à ce moment-là, qu'on nous mette en face pour dire si on est d'accord ou non. On n'ira pas au niveau de la violence

parce que je suis non violent et que je sais parler". Une association de locataires s'est même constituée pour lutter contre l'image stigmatisante que les médias donnaient de Vaulx-en-Velin et pour faire savoir publiquement que cette ville n'était pas, loin de là, pire que d'autres. Il reste que, la plupart, entre autres parce qu'ils sont dominés culturellement et sans doute parce qu'ils croient bonne pour eux cette sorte de dénonciation populiste de leur condition, reprennent à leur compte cette vision d'eux-mêmes que produisent ces spectateurs intéressés et un peu voyeurs que sont nécessairement les journalistes ("c'est un ghetto ici", "on n'est pas considéré", etc.).

Ce point de vue d'étrangers qui importent plus ou moins consciemment dans leur vision de ces banlieues leurs jugements de classe constitue en fait un obstacle à la recherche de véritables solutions aux problèmes bien réels qui se posent dans ces zones. Loin d'aider à comprendre la vie ordinaire de ces cités du point de vue même de ceux qui y vivent et qui, si on avait le temps et si on savait les entendre, pourraient dire *aussi* tout ce qui les attache à leur quartier, les journa-

listes, nécessités professionnelles obligent, y débarquent, le temps de couvrir l'événement et de faire un reportage sans toujours s'apercevoir qu'ils ont, au passage, accolé involontairement quelques épithètes dévalorisantes à ces banlieues populaires, suscitant l'indignation chez certains habitants ("on n'est pas des Zoulous, c'est pas la brousse ici !") et des frustrations chez d'autres ("c'est vrai qu'on vit ici dans des quartiers pourris où rien n'est fait pour les jeunes !"). Autrement dit, en plus des véritables problèmes qui existent objectivement dans ces quartiers, les habitants doivent se défendre contre l'image publique d'eux-mêmes, très négative, qui est produite par les médias et qui peut être parfois en fort décalage avec la réalité. C'est précisément le cas de Vaulx-en-Velin qui a pu devenir le symbole des banlieues à problèmes bien que, de l'aveu même des rares journalistes locaux qui la connaissent bien, cette commune soit loin d'être une banlieue très difficile et dégradée.

Nombre d'habitants de Vaulx ont d'ailleurs été les premiers surpris par les événements, certains ayant eu presque honte de ce qui s'est passé dans leur commune. Des commerçants expliquent qu'ils avaient en général de bons rapports avec les jeunes ; des enseignants, bien qu'ils connaissent de grandes difficultés dans les collèges, trouvent cependant excessif que l'on parle "d'explosion sociale". Plus prosaïquement, certains habitants signalent que les troubles sont, en réalité, le fait de minorités - une poignée de jeunes pour la plupart connus de la police - et que la mise à sac du centre commercial n'est que l'exploitation d'un incident pénible (le contrôle de police) par des délinquants adultes qui sont en majorité extérieurs à Vaulx. Même les journalistes locaux, pourtant tentés de donner de l'importance à ces événements "pour une fois où il se passait quelque chose...", ont une vision assez proche des habitants : "Quand on se promène à Vaulx, j'appelle pas ça un ghetto. J'ai vu des zones pires. Il faut savoir ce qu'on met derrière les mots. On a un peu diabolisé les banlieues" (journaliste de la presse régionale de Lyon) ; "les pires, peut-être, ce sont les journalistes cow-boys, ceux qui se prennent pour des stars, qui étaient dans le Golfe, puis après s'occupent des banlieues, puis des lycéens" (journaliste parisien de la presse écrite).

Des solutions "médiatico-politiques"

Il reste que les médias font désormais partie intégrante de la réalité ou, si l'on préfère, produisent des effets de réalité en créant une vision médiatique de la réalité qui finit par passer dans celle-ci. C'est pourquoi le champ journalistique est devenu, dans nombre de domaines, un lieu stratégique majeur et pratiquement incontournable. Notamment, les malheurs et les revendications doivent désormais s'exprimer médiatiquement pour espérer avoir une existence publiquement reconnue et être, d'une

manière ou d'une autre, "pris en compte" par le pouvoir politique. La logique des relations qui se sont instaurées entre les acteurs politiques, les journalistes et les spécialistes de "l'opinion publique" est devenue telle que, politiquement, il est très difficile d'agir en dehors des médias, ou, a fortiori, contre eux. C'est pourquoi la presse n'a jamais laissé indifférent le pouvoir politique, celui-ci cherchant à contrôler ce que l'on appelle "l'actualité" quand il ne contribue pas, avec l'aide de ses attachés de presse, à la fabriquer lui-même. Les responsables politiques n'aiment pas être surpris, voire dépassés, par les événements et veillent à ne pas se faire imposer par d'autres, dans l'urgence et sous la pression, la définition et le traitement des problèmes sociaux à l'ordre du jour. Bref, ils veulent rester maîtres de leur agenda et redoutent particulièrement ces événements qui surgissent de façon imprévisible (un incident local qui dégénère) et se trouvent placés au premier plan de l'actualité politique parce que la presse écrite et les journaux télévisés s'en sont emparés (12).

On sait, par exemple, que certaines grandes entreprises essayent de gérer l'imprévu en procédant à des simulations afin, le cas échéant, de pouvoir se comporter comme il convient devant les journalistes (c'est ainsi que EDF a envisagé des scénarios d'incidents nucléaires majeurs notamment pour préparer les "bonnes réponses" à faire aux médias). Le pouvoir redoute particulièrement la production (ou co-production) par les médias de ce type d'événements, parfois entretenus par les journalistes quand ils sont laissés aux seules lois qui régissent le fonctionnement du champ journalistique (emballement médiatique, harcèlement des journalistes, dramatisation, etc.) car, même très momentanément, ils peuvent prendre une dimension politique considérable qui risque de dérouter et de mettre dans l'embarras les responsables. Ce fut précisément le cas lors des événements de Vaulx-en-Velin d'octobre 1990 et aussi des manifestations lycéennes du mois suivant qui, à mesure que les médias en rendaient compte, se multipliaient sans que les responsables politiques sachent vraiment ce que voulaient ces jeunes manifestants, ces derniers, d'ailleurs, ne le sachant pas toujours eux-mêmes.

Lorsque de tels événements surviennent, la situation profite-t-elle aux plus dominés sur lesquels l'attention publique est ainsi brutalement portée ? Le pouvoir n'a-t-il pas été contraint, par exemple, de traiter le problème des banlieues et celui des lycéens ? Rien n'est moins sûr. La lutte principale oppose en fait la presse et le pouvoir politique. Tout se passe comme si les journalistes voulaient se prouver à eux-mêmes leur autonomie professionnelle par rapport au pouvoir en cherchant à le mettre en difficulté, les hommes politiques, de leur côté, s'effor-

12- Que l'on songe par exemple à l'affaire du « voile islamique » qui avait éclaté, peu avant les événements de Vaulx-en-Velin, en septembre 1990 ou plus récemment à la multiplication des débats dans les grands médias sur le rétablissement de la peine de mort à la suite d'un fait divers dramatique.

çant de contrôler les médias comme ils le peuvent (seulement indirectement aujourd'hui). En d'autres termes, la lutte est principalement localisée sur le terrain médiatique et tend à y rester, le pouvoir inventant, avec l'aide de spécialistes en communication, des stratégies qui visent à piéger à leur tour les médias pour mettre un terme à l'agitation médiatique et, par là, à l'agitation tout court. C'est ainsi que pour tenter d'arrêter les manifestations lycéennes de 1990 - dont on craignait qu'elles ne dégénèrent et n'entraînent, comme en 1986, "un drame" -, les spécialistes de la communication du Ministère de l'éducation nationale inventèrent "Madame Plan d'urgence", une femme à l'aspect rassurant, maternelle et compréhensive, qui était désormais censée trouver rapidement des solutions à tous les problèmes des lycées et collèges et à qui on fit faire la tournée de tous les médias audiovisuels.

Les événements de Vaulx-en-Velin mirent surtout en évidence le fait que les journalistes n'avaient pas, au niveau gouvernemental, d'interlocuteur officiel pour parler de ce nouveau problème médiatique, celui du "malaise des banlieues", laissant la parole trop libre (au moins aux yeux du pouvoir) "aux casseurs", aux autorités locales, aux personnalités médiatiques ou encore aux spécialistes plus ou moins responsables s'occupant directement de ces questions (sociologues, travailleurs sociaux, architectes, etc.). Comme le rapporte un journaliste de l'AFP de Lyon, le problème des banlieues était alors un problème nouveau et diffus qui posait aux journalistes (ou, du moins, à certains d'entre eux) la question des interlocuteurs légitimes : "Quand il y a par exemple un problème d'emploi, il y a des syndicats, la direction de l'entreprise, le Ministère du travail, l'INSEE, c'est-à-dire des interlocuteurs répertoriés, compétents et représentatifs. Qui on pouvait faire parler sur le problème des banlieues ? Sur le factuel, c'était la police. Mais en dehors de ça ? Dans un premier temps, on a fait parler ceux qui étaient capables de parler de tout. Les politiques notamment. Mais, en ce qui concerne le gouvernement, on ne savait pas vraiment quel ministre interroger. Celui des affaires sociales ? du travail ? du logement ? On a donné la parole un peu à n'importe qui. (...) En plus, il faut dire que c'était pas simple de faire les banlieues. C'est diffus, les journalistes sont mal reçus, se font piquer leur matos. On était un peu paumés. C'est plus simple de tendre les micros dans les ministères".

La création, quelques semaines après les événements de Vaulx-en-Velin, d'un "Ministre de la ville" répond peut-être au besoin bureaucratique de coordonner localement les actions des divers ministères s'occupant de ces populations en difficulté. Mais tout porte à croire qu'elle a été aussi largement inspirée par le souci de contrôler la presse s'occupant de ces problèmes en lui donnant un interlocuteur officiel chargé de faire des prises de position anarchiques et privées, le point de vue public de l'État.

Le choix de la personnalité qui occupe ce poste peu banal au regard du droit public (il s'agit en effet d'un ministère pratiquement sans fonctionnaires qui est réduit au seul ministre et à ses conseillers) est d'ailleurs révélateur, les journalistes trouvant le ministre "sympa" et jugeant sur un plan technique qu'"il passe bien dans les médias" : "C'est un pro. Il est bon. Il a le sens de la formule. Il a de la gouaille, un rire tonitruant. Il est sympathique. Il fait bien son travail média mais je ne sais pas s'il fait bien l'autre. En plus, il y a un problème structurel : il est payé pour parler de la ville et pas du chômage" (journaliste AFP de Lyon). Il faudrait aussi évoquer ces opérations de prestige coûteuses qui, telle l'opération "Quartiers Lumières" (juin 1991) par exemple, prétendent apporter une solution aux problèmes de ces cités en organisant des concerts gratuits de musique rap, rock ou même classique (une séquence de reportage télévisé, assez surréaliste, montrait un orchestre jouant du Mozart dans la cour d'une cité devant un public très clairsemé) et qui visent surtout, si l'on en juge par les crédits destinés aux "relations publiques" de cette manifestation du Ministère de la culture et de celui de la ville, à donner une bonne image de l'action gouvernementale et à faire croire (et aussi se faire croire) que l'on s'occupe du problème des banlieues.

Sortir de l'événement

Pour comprendre le malaise de ces banlieues, il faut prendre pratiquement le contrepied de l'approche journalistique et interroger les gens ordinaires sur leur vie quotidienne, avoir le temps, par exemple, de reconstituer l'histoire de Vaulx-en-Velin, cette commune qui était encore, au début du siècle, un petit village ne comptant que 1 588 habitants en 1921 et qui, avec l'implantation, en 1925, de l'usine de fibres artificielles, va connaître un accroissement important de sa population (13). Il faudrait évoquer les premiers logements sociaux, construits entre 1953 et 1959, qui furent destinés à accueillir des familles nombreuses en difficulté ; la croissance rapide que la ville va connaître dans les années 60, avec, en 1964, la création d'une Zone à urbaniser en priorité (ZUP). Il faudrait surtout mesurer les effets de la construction, entre 1971 et 1983, de plus de 9 000 logements et de l'accroissement brutal de la population qui atteignait, en 1982, près de 45 000 habitants. Il faudrait enfin analyser comment la situation s'est brutalement dégradée dans la ZUP après la multiplication de logements vacants en 1979, notamment dans le secteur du Mas-du-Taureau dont le

13-Les indications, sommaires mais déjà utiles, que nous donnons ici sont tirées de *Vaulx-en-Velin : un centre pour demain*, document réalisé par les services de la Communauté urbaine de Lyon en collaboration avec les services municipaux de Vaulx-en-Velin et ceux de l'Agence d'urbanisme de la Courly sous la direction de Pierre Suchet et Jean-Pierre Charbonneau.

supermarché dut être fermé en 1985. On verrait que Vaulx-en-Velin partage, avec bien d'autres cités difficiles, certaines propriétés structurales : construction récente, l'habitat essentiellement collectif, population très jeune, familles nombreuses, présence d'une forte proportion de population d'origine étrangère, mobilité résidentielle forte, taux élevé de chômage perturbant gravement la vie ordinaire de ces quartiers, etc.

Les émigrés de première génération qui sont venus en France avant la crise acceptent souvent, avec fatalisme et une relative résignation, le chômage qui les frappe aujourd'hui, en grande partie parce qu'ils se sentent encore étrangers en France (les femmes notamment sont nombreuses à ne pas savoir parler français). Il n'en est pas de même de leurs enfants qui n'ont connu que la France et revendiquent d'être traités comme n'importe quel Français. C'est parce qu'ils se sentent intégrés qu'ils vivent mal leur non-intégration objective. Ils vivent comme une injustice le chômage qui les frappe plus fortement que les autres Français : sous-qualifiés parce que, pour des raisons culturelles, ils sont en situation d'échec scolaire, ils dénoncent les employeurs qui, c'est le moins qu'on puisse dire, sont loin d'être disposés aujourd'hui à embaucher préférentiellement des jeunes d'origine étrangère. Ces derniers, par leurs réactions, contribuent d'ailleurs involontairement à alimenter le cercle vicieux qui les marginalise. Se sentant exclus, ils sont conduits à adopter des comportements qui les excluent encore davantage, décourageant du même coup les rares bonnes volontés qui se manifestent à leur égard : les locaux qui sont mis à leur disposition sont souvent saccagés, les employeurs qui les embauchent doivent faire face parfois à des problèmes spécifiques (vols, violence, etc.).

La situation de ces banlieues est le résultat de processus dont la logique n'est pas dans les cités elles-mêmes mais dans les mécanismes plus globaux comme, par exemple, la politique du logement ou la crise économique (14). C'est pourquoi ceux qui ont en charge d'agir localement - les travailleurs sociaux et les enseignants notamment - sont condamnés à dépenser beaucoup d'énergie pour des résultats souvent dérisoires, les mécanismes généraux défaisant sans cesse ce qu'ils essayent de faire. C'est pourquoi aussi la création d'un Ministère de la ville est sans doute une solution plus médiatico-politique que réelle. Il reste que la situation de ces banlieues doit sa forme particulière - forte petite délinquance, actes de vandalisme, drogue, voitures volées, pillage de centre commerciaux, etc. -, à la superposition dans un même espace de tous ces mécanismes négatifs. Le fonctionnement du marché immobilier et des filières d'attribution des logements sociaux a eu pour effet, par exemple, de regrouper spatialement des popu-

lations en difficulté qui étaient principalement des familles émigrées, la concentration spatiale de ces populations engendrant des réactions apparemment à connotation raciste.

A cela s'ajoute la concentration dans ces quartiers, par les autorités préfectorales et les services sociaux, des familles dites "lourdes" (c'est-à-dire délinquantes ou, au moins, fichées par la police). Ces populations, en nombre relativement limité (probablement quelques centaines dans toute cette banlieue populaire de Lyon), qui, sans ressources, vivent en marge de la loi, ont fait des ZUP leur territoire, l'architecture de ces ensembles s'y prêtant d'ailleurs assez bien puisqu'ils ont explicitement été conçus pour être à l'écart des voies de circulation et constituent ici, conséquence non voulue, de véritables isolats coupés du centre ville. Une partie de ces jeunes tirent leurs ressources d'une économie souterraine qui repose principalement sur le vol et, plus récemment, le trafic de drogue.

Enfin, il faut ajouter le fait que le chômage est sans doute devenu aujourd'hui plus difficilement supportable qu'auparavant. Le développement économique et la généralisation des chaînes de distribution depuis une vingtaine d'années ont eu pour effet de mettre à portée de main un nombre considérable de biens de consommation. On sait que le vol dans les grandes surfaces est loin d'être seulement le fait de jeunes chômeurs sans ressources. On comprend qu'il puisse a fortiori apparaître comme une solution ordinaire pour ces derniers qui considèrent de plus en plus comme normal "de se servir" dans les supermarchés. Le vol est même une sorte de sport qui rythme le temps vide de ces adolescents désoccupés quand il n'est pas une occasion pour se livrer à de véritables performances qui sont souvent un principe interne de hiérarchisation de ces groupes. Le décalage qui tend à s'instaurer chez les jeunes chômeurs entre les envies de consommation et les revenus disponibles n'a sans doute jamais été aussi grand qu'aujourd'hui. Par là s'explique peut-être le fait que les supermarchés et les centres commerciaux soient devenus, selon une logique du coup double, une des cibles privilégiées des actions violentes de ces jeunes : en même temps qu'ils détruisent et saccagent le symbole d'une société de consommation qui les exclut et à laquelle ils ne peuvent pas normalement accéder, ils procèdent ainsi périodiquement à de grandes razzias, véritables "dépenses festives" gratuites, qui ne sont pas également sans bénéfices matériels immédiats.

Par là s'explique aussi, au moins en partie, la fixation qu'ils peuvent faire sur les voitures, en permanence volées, saccagées ou brûlées : bien de consommation qui est, dans notre société, l'objet de nombreux investissements (économique, mais aussi affectif, social, en temps consacré, etc.), instrument indispensable de loisir notamment dans ces zones étant donné l'éloignement des ZUP par rapport aux centres villes et la rareté des transports collectifs, la voiture représente, pour ces populations, le

14- Sur les effets sociaux de la politique du logement, voir, par exemple, le numéro spécial consacré à « L'économie de la maison » de la revue *Actes de la recherche en sciences sociales*, 81/82, mars 1990.

Patrick Champagne
La construction médiatique des "malaises sociaux"

bien de consommation par excellence mais aussi, dans leur cas, celui qui symbolise le mieux la réussite et l'intégration au marché du travail, la voiture étant généralement la première chose qu'ils s'achètent lorsqu'ils parviennent à trouver un travail stable et "à se caser" (se marier).

Les violences spectaculaires qui font "la une" des médias cachent les petites violences ordinaires qui s'exercent en permanence sur tous, y compris sur ces jeunes délinquants qui sont *aussi* des victimes, la violence qu'ils exercent n'étant en définitive qu'une réponse qui s'ignore

comme telle aux violences plus invisibles qu'ils subissent dès leur prime enfance, à l'école, sur le marché du travail, sur le marché sexuel, etc. Comment les "Français de souche" qui, selon la loi non écrite du premier occupant, se considèrent plus "chez eux" en France que ces populations d'origine étrangère, ne seraient-ils pas particulièrement excédés par les troubles permanents de voisinage provoqués par les enfants de ces populations émigrées, les conflits incessants débouchant parfois sur des drames qui viennent alimenter la chronique des faits divers, suscitant des indignations faciles qui peuvent être facilement récupérées par les groupes politiques de tous bords ?

Seelow Soren, « Hausse du nombre de cambriolages et de la délinquance des mineurs à Paris », *Le Monde*, mis en ligne le 03/02/2014,

URL : http://www.lemonde.fr/societe/article/2014/02/03/hausse-du-nombre-de-cambriolages-et-de-la-delinquance-des-mineurs-a-paris_4359245_3224.html

Hausse du nombre de cambriolages et de la délinquance des mineurs à Paris

Le nombre de cambriolages et de délinquants mineurs étrangers, notamment de moins de 13 ans, ont fortement augmenté l'an dernier dans la capitale.



Le préfet de [police](#) de Paris, Bernard Boucault, et le procureur de [Paris](#), François Molins, ont présenté lors d'une conférence de presse commune, lundi 3 février, le bilan de la lutte contre la délinquance dans la capitale en 2013. Il en ressort une explosion du nombre de cambriolages (à [tempérer](#) cependant en raison de forts biais statistiques), une augmentation continue du nombre de mineurs délinquants, une baisse des violences non crapuleuses (- 5,2 %), une hausse des violences crapuleuses (+ 5,4 %) ainsi qu'une baisse des vols à main [armée](#) (- 3 %).

- **Les cambriolages en hausse de 26 %**

Les cambriolages ont augmenté de 26 % [dans Paris](#) intramuros, une hausse nettement supérieure à celle observée sur l'ensemble du territoire (6,4 % en zone police et de 4,7 % en zone gendarmerie). En hausse depuis cinq ans, le nombre de cambriolages constitue un point noir de la délinquance en [France](#). Les chiffres de cette année doivent cependant [être](#) nuancés : en juin, [un rapport de l'Inspection générale de l'administration](#) dénonçait une « *pratique de dissimulation massive* » des faits de délinquance observés entre 2006 et 2012, ce qui rend périlleux toute comparaison avec 2013. Les auteurs dressaient un constat particulièrement accablant pour la Préfecture de police de Paris sous la précédente majorité.

Ces problèmes d'indicateurs (enregistrement de plaintes non intégrées dans les statistiques, incitation à ne pas [porter](#) plainte, déqualification des faits...) concernent cependant en priorité les atteintes aux biens de faible préjudice, et ne peuvent [masquer](#) l'ampleur du phénomène des cambriolages. « *Il ne s'agit pas de nier l'évolution négative de certaines infractions, mais je crois que cette sous-évaluation limite la portée des comparaisons* », a expliqué Bernard Boucault, qui a pris ses fonctions en juin 2012.

- **La part des étrangers en hausse**

Le préfet de police a en partie lié la hausse du nombre de vols et cambriolages « à une *recrudescence des bandes qui viennent de pays d'[Europe](#) de l'est et des Balkans, qui font des razzias sur notre pays et qui se retirent* ». Selon les derniers chiffres publiés en décembre par l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP), la part des étrangers mis en cause pour vol sur l'ensemble du pays a augmenté

de dix points en cinq ans. En 2012, ils ont constitué 26,8 % des mis en cause par les services de police, contre 16,5 % en 2008.

Cette augmentation relative de 10 points est due pour moitié aux mis en cause issus de [Roumanie](#) (+ 4,2 %) et de la péninsule balkanique, puis à ceux issus de l'[Afrique](#) du Nord (+ 2,7 %), et notamment de [Tunisie](#), et enfin aux ressortissants de l'ex-URSS (+ 1,4 %), en grande partie des Géorgiens.

- **La délinquance des mineurs progresse**

Le nombre de mineurs déferés au parquet de Paris, le plus souvent pour vol, a encore augmenté l'an dernier, pour [atteindre](#) 3 292 (contre 2 900 en 2012 et 2 151 en 2011), a souligné le procureur de Paris. Près des deux tiers (2 157) étaient des mineurs étrangers isolés, pour la plupart originaires d'Europe de l'Est et de Roumanie. Les mineurs roumains représentent ainsi 35 % de l'ensemble des mineurs déferés et environ 60 % de l'activité de la permanence téléphonique du parquet des mineurs.

Phénomène inquiétant : le rajeunissement des mineurs impliqués : 145 mineurs déferés avaient moins de 13 ans, ce qui s'oppose à toute sanction pénale. Il est alors procédé à un simple rappel à la loi. En revanche, 101 mineurs de plus de 13 ans se sont vus condamnés à des peines d'emprisonnement ferme.

- **Résultats encourageants des ZSP**

Les zones de sécurité prioritaires (ZSP) mises en place par le ministre de l'intérieur, [Manuel Valls](#), commencent à porter leurs fruits à Paris, selon le bilan de la préfecture de police. Dans le 19^e arrondissement, le nombre de vols avec violences est en baisse de 35 %, les violences chutent de 25 % et les quantités de cocaïne saisies ont été multipliées par dix.

Dans le 18^e arrondissement, le nombre de mis en cause dans des procédures liées au trafic ou à l'usage de stupéfiants est en hausse de 24 %, et le nombre de procédures en matière de [prostitution](#), en hausse de 50 %. Le nombre d'atteintes à l'intégrité [physique](#) est lui en baisse de 4 %. Une troisième ZSP sera installée, jeudi 6 février, dans le 20^e arrondissement.

Mucchielli Laurent, « Les enjeux et les techniques de la mesure de la délinquance », *Savoir/Agir*, n°93, 2010, pp. 93-101.

Les questions de sécurité figurent parmi les plus importantes dans les discours politiques et les rhétoriques électorales en France. Dans ces débats que répercutent fortement les médias, les statistiques servent généralement d'arguments d'autorité. Elles sont convoquées pour prouver le bien fondé de l'action d'un gouvernement, ou son échec selon ses opposants. Cela donne des « batailles de chiffres » auxquelles le citoyen ne comprend souvent pas grand-chose, qui n'éclairent guère le débat public et surtout permettent rarement d'évaluer correctement tant l'état des problèmes que l'efficacité des politiques publiques. On s'efforcera ici de clarifier les choses du point de vue de la construction et de l'usage des statistiques, en rappelant d'abord ce que nous appellerions volontiers trois « règles d'or » de l'analyse statistique en sciences humaines :

- On ne peut rien dire d'un chiffre si l'on ignore comment il a été fabriqué.
- Un seul chiffre ne saurait permettre de décrire ni mesurer un phénomène social complexe.
- Les chiffres ne « parlent pas d'eux-mêmes », c'est nous qui les faisons parler.

Pour mesurer l'état et l'évolution des délinquances, il est fondamental de bien comprendre la différence de nature qui existe entre les statistiques administratives et les enquêtes en population générale, pour les utiliser à bon escient.

Les statistiques administratives (police et justice)

Dans le débat public, les chiffres qui sont presque exclusivement diffusés et discutés sont les statistiques de police et de gendarmerie¹. Diffusés annuellement depuis 1972, ces statistiques sont publiées mensuellement depuis 2002 par le ministère de l'Intérieur. Depuis 2004, elles sont surtout diffusées par l'Observatoire National de la Délinquance. Cette statistique policière se présente sous la forme d'une nomenclature d'infractions (107 postes) dans laquelle sont renseignés quatre types d'information :

- *Les « faits constatés »* : ce sont les procès-verbaux dressés par les fonctionnaires à la suite des plaintes des victimes ou de leurs propres constatations (flagrants délits, opérations de police judiciaire). Ce sont ces « faits constatés » qui sont généralement appelés « chiffres de la délinquance » dans le débat public, ce qui constitue une erreur fondamentale. En effet, ne sont comptabilisés ni l'ensemble des faits délinquants réellement commis ni même la totalité des faits délinquants connus de la police et de la gendarmerie. Seuls sont comptés ceux qui ont fait l'objet de procès-verbaux en bonne et due forme. En sont de surcroît exclus les contraventions de 5ème classe ainsi que l'ensemble du contentieux routier. Ainsi la grande majorité des actes délinquants échappent en réalité à cette statistique. Dès lors, mélanger plus d'une centaine de genres d'infraction différents (du meurtre au défaut de permis de pêche, du non-paiement de pension alimentaire à l'escroquerie à la carte bancaire), très diversement connus et enregistrés, appeler l'ensemble « La délinquance » et dire qu'il a augmenté ou baissé tel ou tel mois ou année est en réalité un raisonnement dénué de sens.

- *Les « faits élucidés »* : la majorité des « faits constatés » sont déclarés par les victimes et ne sont pas élucidés, le plus souvent parce que ce sont des plaintes contre X suite à un vol, un cambriolage ou une dégradation. La victime ignore l'identité de l'auteur et la police ne le retrouvera jamais. En revanche, les agressions sont davantage élucidées parce que la victime dénonce le plus souvent un auteur qu'elle connaît. Enfin, les fonctionnaires sont assurés de réaliser 100 % d'élucidation quand ils agissent en « flagrant délit ». Dans ce cas, ils élucident l'infraction en même temps qu'ils la constatent. C'est par exemple le cas de l'étranger en situation irrégulière ou de l'usager de drogue. Là encore, le pourcentage global d'élucidation de l'ensemble des faits constatés est donc un chiffre qui n'a pas de sens. Il peut être baissé ou augmenté artificiellement, selon que les policiers et les gendarmes ont traité plus ou moins tel ou tel contentieux dans la période concernée.

¹ Cf. V. Le Goaziou, L. Mucchielli, *La violence des jeunes en questions*, Nîmes, Champ social, 2009 ; Ph. Robert dir., *Mesurer la délinquance en Europe. Comparer statistiques officielles et enquêtes*, Paris, l'Harmattan, 2009.

- Les « personnes mises en cause » : élucider une affaire signifie avoir réuni un faisceau de preuves suffisant pour clore la procédure et la transmettre à la justice. Après les faits, la statistique de police et de gendarmerie compte ainsi des personnes « mises en cause » et donne trois précisions démographiques : leur sexe, leur statut de mineur ou de majeur et leur nationalité française ou étrangère. C'est cette statistique des « mis en cause » qui alimente régulièrement le débat public, notamment à propos de la délinquance des mineurs. Mais les commentateurs oublient presque toujours de rappeler deux choses. D'abord qu'il ne s'agit que des personnes suspectées dans la petite partie des faits constatés qui ont été élucidés, et que cette élucidation est de surcroît très variable selon les genres d'infractions. Pour ces deux raisons, rien ne permet de penser que les personnes « mises en cause » sont représentatives de la population délinquante. Ensuite que les personnes suspectées par la police ne seront pas forcément reconnues coupables par la justice. Une partie des classements sans suite opérés par les magistrats du parquet correspond en effet à des affaires dans lesquelles les policiers n'ont pas respecté les procédures ou bien n'ont pas apporté de preuves suffisantes. Au final, il est donc particulièrement contestable d'utiliser cette statistique des « personnes mises en cause » pour raisonner sur le profil des délinquants et l'évolution de ce profil (encadré 1).

Encadré 1 : Les personnes « mises en cause » par la police et la gendarmerie ne sont pas nécessairement représentatives de la délinquance

Il est banal de voir citer la statistique policière des personnes « mises en cause » (c'est-à-dire fortement suspectées) comme un indicateur renseignant sur les délinquants, notamment sur le nombre de mineurs. Or c'est là un raisonnement totalement erroné. D'abord, en aval de cette procédure policière, rien ne dit que les personnes suspectées seront effectivement reconnues coupables par la justice. Mais surtout, en amont, cette statistique ne repose par définition que sur les affaires que les policiers et gendarmes ont « élucidées », c'est-à-dire celles dans lesquelles ils ont réussi à trouver les auteurs. Or la majorité des affaires ne le sont pas. Et le taux d'élucidation varie considérablement selon le type d'infractions. Ainsi, en 2009, 94,1 % des 542 « homicides pour d'autres motifs » ont été élucidés, de même que 81,6 % des 5 261 « viols sur mineurs ». Les renseignements fournis sur les auteurs (appartenant d'abord au cercle familial) sont donc assez fiables. Mais à l'inverse, n'ont été élucidés que 11,3 % des 164 150 « cambriolages de locaux d'habitations principales », 9,4 % des 44 296 « vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public », 5,6 % des 127 742 vols de voitures, 4,2 % des 88 400 « vols à la tire » et à peine 3,4 % des 133 822 « vols d'accessoires sur véhicules immatriculés » (vols à la roulotte). Et rien ne permet de dire que la toute petite minorité des auteurs confondus dans ces infractions sont représentatifs de la grande majorité qui reste inconnue (ce sont le plus souvent après des plaintes contre X).

– *Les indicateurs répressifs* : les policiers et les gendarmes comptent enfin le nombre de gardes à vue qu'ils ont réalisées ainsi que le nombre de personnes « écrouées » c'est-à-dire placées en détention provisoire à l'issue de leur première présentation devant le juge. Ce dernier chiffre n'est pas totalement fiable car l'information n'est pas toujours saisie. En revanche, le nombre de gardes à vue constitue un indicateur important du travail répressif des fonctionnaires. Sa très forte augmentation ces dernières années a provoqué une polémique importante au début de l'année 2010 et une décision du Conseil constitutionnel a finalement obligé le gouvernement à réformer les conditions de garde à vue.

Les statistiques judiciaires sont beaucoup moins connues que les précédentes. Ce sont pourtant les plus anciennes : le « Compte général de l'administration de la justice criminelle » avait été créé en 1825. Mais elles ont été supplantées par les statistiques de police dans le débat public à partir des années 1980. Par définition ces statistiques judiciaires sont alimentées essentiellement par les précédentes, mais elles sont plus complètes car elles prennent en compte les contraventions de 5^e classe et le contentieux routier. En 2008, ce contentieux routier – qui a beaucoup cru depuis le durcissement pénal de 2004 – a représenté près d'un tiers de l'ensemble des délits sanctionnés par la justice. Quelles informations fournissent ces statistiques ? Remontons la chaîne pénale. Les affaires transmises par la police et la gendarmerie sont traitées par les parquets. Ceux-ci vont alors choisir l'orientation de l'affaire. Ils vont fondamentalement opter pour l'une de ces trois possibilités : 1) classer le dossier sans suite (parce que les preuves ne sont pas réunies, que la procédure est nulle, que la victime a retiré sa plainte, que la situation du contrevenant a été régularisée, etc.), 2) décider une « mesure alternative aux poursuites » telle qu'une médiation, une réparation ou un rappel à la loi (pour des infractions peu graves et ne nécessitant pas d'investigation supplémentaire), 3) décider de poursuivre l'affaire devant le

tribunal (en saisissant ou non un magistrat qui instruira l'affaire – juge d'instruction ou juge des enfants – avant son jugement). Cette statistique des parquets renseigne donc sur le fonctionnement global du système pénal et l'évolution de la façon dont il traite les délinquances. Ensuite, pour les affaires qui ont été instruites et feront l'objet d'un jugement il existe également une statistique des « mesures présentielles » (les mesures décidées dans l'attente du jugement, depuis la simple demande d'investigations supplémentaires jusqu'au placement en détention provisoire) et enfin une statistique des condamnations prononcées par les tribunaux. Cette dernière renseigne sur le sexe, l'âge et la nationalité des personnes condamnées, ainsi que sur la nature des peines prononcées.

Les enquêtes en population générale

Les enquêtes en population générale sont d'une *nature* différente des statistiques administratives. En effet, elles n'interrogent pas l'activité des administrations mais directement le vécu et/ ou le ressenti de la population, à partir d'échantillons représentatifs et de questionnaires élaborés par les chercheurs. Trois types d'enquêtes apportent ainsi des contributions majeures à la connaissance en ce domaine.

Les enquêtes de « victimation » interrogent anonymement des échantillons représentatifs de personnes sur ce qu'elles ont pu éventuellement subir sur une période de temps déterminée, qu'elles l'aient ou non signalé aux services de police et de gendarmerie². Elles permettent donc de mesurer assez finement la fréquence et l'évolution réelle des comportements indépendamment de l'action des administrations et de l'évolution du droit. L'on peut ainsi évaluer le fameux « chiffre noir » qui a hanté pendant des décennies les commentateurs des statistiques administratives. L'on s'aperçoit aussi que le taux de plainte des victimes varie considérablement selon le genre d'infractions : il est ainsi très fort pour les cambriolages et les agressions physiques les plus graves mais au contraire très faible (entre 5 et 10 % selon les enquêtes³ pour les agressions verbales et par ailleurs pour les agressions sexuelles qui sont principalement intrafamiliales (encadré 2).

Encadré 2 : Des taux de plainte qui varient beaucoup selon le genre d'infractions

Comme le montre le tableau ci-dessous, le comportement des victimes n'est pas le même selon les types de délinquance. Dès lors, les enregistrements policiers fondés sur les seules plaintes ont un rapport plus ou moins important avec la réalité. Si les agressions physiques les plus sérieuses, les vols avec violence et les cambriolages sont assez fortement déclarés, les violences verbales et les vols simples le sont beaucoup moins. Le comportement des victimes tient donc compte d'une échelle de gravité. Il tient parfois compte également de raisons pratiques telles que les nécessités de la déclaration aux assurances.

² R. Zauberman, dir., *Victimation et insécurité en Europe. Un bilan des enquêtes et de leurs usages*, Paris, l'Harmattan, 2009.

³ N. Bajos, M. Bozon, « Les agressions sexuelles en France : résignation, réprobation, révolte », in Bajos N., Bozon M., (dir.), *La sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, Paris, La Découverte, 2008, 381-407 ; V. Le Goaziou, L. Mucchielli, « Les viols jugés aux assises : typologie et variations géographiques », *Questions pénales*, 2010, 23 (4), p. 1-4 (en ligne).

Tableau - Les taux de plainte selon les infractions dans l'enquête nationale de victimation

Type d'infraction	Taux de plainte (en %)
Cambriolages	67
Vol de voiture	50
Vol dans voiture	40
Vol personnel	42
Vol avec violence	70
Agression physique grave (ITT sup. 8 jours)	91
Agression physique bénigne	51
Agression verbale	16

Source : INSEE, enquête 2004-2005, calculs CESDIP.

Les enquêtes de délinquance auto-déclarée (ou auto-révlée) interrogent anonymement des échantillons représentatifs de personnes sur leurs éventuels comportements déviants et délinquants, qu'ils aient ou non fait l'objet de dénonciations. Elles ont été inventées aux États-Unis dès la fin des années 1940 mais n'ont été réalisées en France qu'à partir des années 1990⁴. Pour des raisons d'abord pratiques (la passation des questionnaires) mais aussi idéologiques (le préjugé au terme duquel seuls les jeunes commettraient des actes de délinquance), ces enquêtes sont presque toujours réalisées sur les adolescents scolarisés. Outre qu'elles ne disent donc rien sur les adultes, elles excluent de fait les jeunes déscolarisés dont certains sont parmi les jeunes les plus engagés dans la délinquance. Reste que ces enquêtes ont opéré une révolution dans le milieu scientifique, en révélant l'étendue insoupçonnée des actes délinquants et des conduites à risque, commis par les adolescents des deux sexes. Loin d'être l'exception, ces comportements déviants (par rapport aux normes officielles des adultes) sont particulièrement fréquents à l'adolescence. Contrairement aux préjugés ordinaires, la majorité des adolescent(e)s a commis un acte délinquant au moins une fois dans sa vie (par exemple une bagarre à la sortie de l'école, qui peut aujourd'hui être qualifiée de « coups et blessures volontaires avec circonstances aggravantes », même en l'absence de réels dommages physiques).

Les enquêtes sur le sentiment d'insécurité peuvent, selon les questions posées, interroger la peur personnelle (« avez-vous peur lorsque vous rentrez chez vous ? ») ou bien l'opinion générale des personnes (« pensez-vous que l'insécurité est un problème prioritaire ? »). Les résultats sont totalement différents. La plupart des personnes qui déclarent en effet que « l'insécurité » est une priorité politique disent par ailleurs ne pas avoir de problèmes de ce type dans leur vie personnelle. Comme toutes les opinions politiques, cette préoccupation sécuritaire varie selon les contextes. Faible jusqu'à la fin des années 1990, elle a connu une brusque poussée en 1999-2002, dans le contexte d'hyper-politisation de cette question, avant de décroître fortement (dans l'enquête régionale Île-de-France, la préoccupation pour la sécurité est passée de près de 40 % en 2001 à moins de 13 % en 2009)⁵. En échange, ce sont les préoccupations sociales (le chômage, la pauvreté) qui sont remontées en tête. Les enquêtes qui interrogent en revanche la peur personnelle témoignent d'une assez grande stabilité des déclarations. Environ 8 % des personnes interrogées dans la même enquête régionale déclarent ainsi avoir peur chez elles, en 2009 comme en 2001. Les personnes âgées ont beaucoup plus peur que les jeunes lors même qu'elles sont beaucoup moins souvent victimes qu'eux de vols ou d'agressions. De même, les femmes ont davantage peur que les hommes. La solitude, la précarité socio-économique, le fait de résider dans un quartier pauvre sont aussi des facteurs explicatifs de cette peur qui exprime ainsi de manière générale un sentiment de *vulnérabilité* plus que d'insécurité.

⁴ R. Zauberman, dir., *Les enquêtes de délinquance et de déviance autoreportées en Europe. État des savoirs et bilan des usages*, Paris, L'Harmattan, 2009.

⁵ Voir le site de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région d'Île-de-France : www.iau-idf.fr

Quelle évolution globale des délinquances ?

Les différentes statistiques que nous venons d'évoquer convergent globalement dans un secteur de la délinquance (les atteintes aux biens), divergent dans un autre (les atteintes aux personnes) et enfin sont muettes ou presque sur le dernier.

En matière d'atteintes aux biens, statistiques de police et enquêtes de victimation sont à peu près congruentes malgré leur différence logique de niveau (toutes les victimes ne portent pas plainte et toutes leurs plaintes ne sont pas enregistrées). Les deux sources indiquent une baisse tendancielle des vols et des cambriolages depuis le milieu des années 1990. Dans le détail, le type de vol le plus important numériquement demeure le vol de voiture et de deux roues. La généralisation de systèmes anti-vols performants contribue certainement en bonne partie à cette évolution à la baisse. En revanche, les vols simples et les vols avec violence commis sur des particuliers, le plus souvent sur la voie publique (ou dans les transports en commun), ne diminuent pas. Enfin, il est probable que depuis fin 2008, avec la crise, certains types de vols et de cambriolages augmentent de nouveau. On ne dispose pas encore de tous les outils pour le mesurer. Les vols demeurent par ailleurs le type de délinquance le plus répandu depuis l'avènement de la société de consommation après la Seconde Guerre mondiale. Certains types apparaissant puis s'estompant au gré de l'équipement des personnes puis du perfectionnement des techniques de protection de ces mêmes biens. Ainsi le cas du vol de téléphone portable (encadré 3).

Encadré 3 : Croissance et déclin du vol de téléphone portable

L'évolution récente de la société de consommation est marquée par l'irruption du téléphone portable, qui constitue le bien de consommation le plus rapidement et le plus massivement diffusé en France depuis la Seconde Guerre mondiale [1]. Ceci a entraîné le développement d'un secteur économique considérable et très rentable. Les opérateurs mobiles ont ainsi réalisé un chiffre d'affaires de 23 milliards d'euros en 2009 [2]. Lancé sur le marché commercial en 1996, le portable est possédé douze ans plus tard par 82 % des Français. Les plus forts taux d'équipement concernent les adolescents et les jeunes adultes. Mais on constate désormais des augmentations fortes chez les plus de 40 ans et même chez les plus de 60 ans. Dès lors, il n'est guère surprenant de constater qu'un bien aussi unanimement convoité soit aussi l'objet de vols. De fait, les déclarations de vols ont augmenté régulièrement jusqu'en 2003. Cette année-là, 185 000 vols de téléphones ont été enregistrés par la police et à la gendarmerie, ce qui représentait environ 45 % du total des vols (avec ou sans violences) contre les particuliers dans des lieux publics. Puis, à partir de 2004, les vols de téléphones portables déclarés ont commencé un mouvement de décrue. En 2009, les forces de l'ordre en ont compté 156 500. Outre la saturation du marché, il est probable que ce déclin est lié à une raison technique : la sensibilisation des utilisateurs au système de blocage rendant le téléphone volé inutilisable.

[1] R. Bigot, *La diffusion des technologies de l'information dans la société française*, Paris, Credoc, 2006.

[2] Association française des opérateurs mobiles : www.afom.fr (chiffres clefs 2009 et 2010).

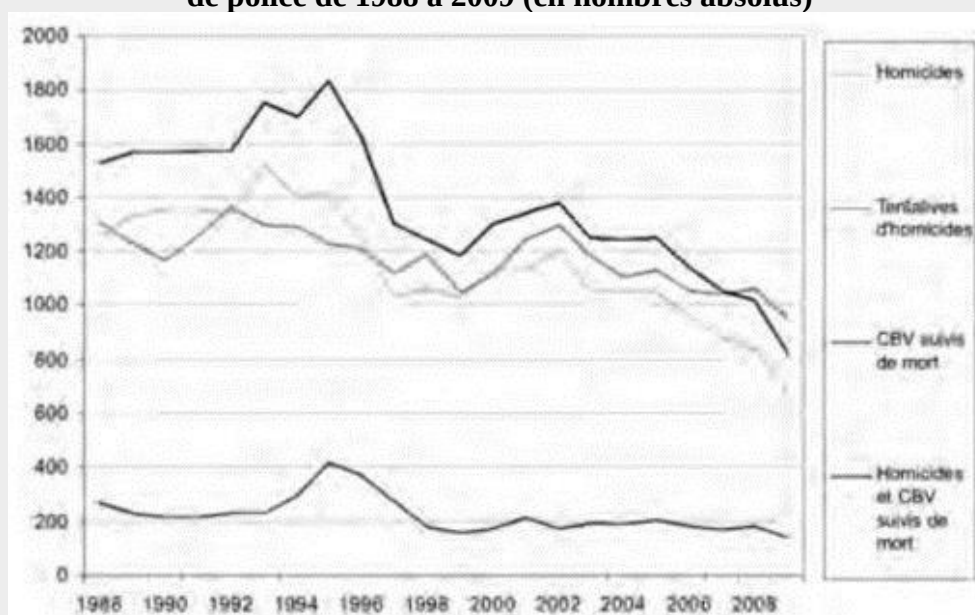
En matière d'atteintes aux personnes, en revanche, les différentes statistiques ne sont pas congruentes. L'énigme à résoudre ou la question d'examen pour décrocher son diplôme universitaire pourrait être posée ainsi : « *sachant comment ces différents chiffres sont construits, expliquer pourquoi les statistiques administratives indiquent des augmentations continues des atteintes aux personnes depuis 1994, tandis que les enquêtes en population signalent une stabilité durant la même période ?* ». Tel est en effet le constat principal : à l'exception notable des homicides (encadré 4), les statistiques de police indiquent une hausse continue des violences interpersonnelles, chez les majeurs comme chez les mineurs, chez les garçons comme chez les filles. Dans le même temps, les enquêtes de victimation sont formelles : la population ne signale pas plus d'agressions réellement subies (encadré 5). L'augmentation des données institutionnelles ne traduit donc pas l'aggravation des phénomènes mais leur *judiciarisation* progressive. Ainsi, chez les adultes, ce sont les violences conjugales et intrafamiliales qui sont de plus en plus dénoncées et font augmenter fortement les chiffres. Chez les mineurs, ce sont également les violences intrafamiliales (physiques et sexuelles) mais aussi les conflits entre jeunes et les incivilités à l'école (insultes, dégradations, bagarres, etc.). Cette évolution se comprend d'abord juridiquement. On oublie toujours que c'est le droit qui définit la délinquance. Dès lors si

le droit change (et il ne cesse de se durcir), la délinquance change aussi (elle augmente par définition). Rappelons que les gouvernements ont fait voter près de 40 lois apportant des modifications au code pénal et/ou au code de procédure pénale depuis le début des années 2000. Cette évolution correspond ensuite à des mouvements profonds de la société : l'augmentation de l'anonymat liée à nos façons d'habiter le territoire et de travailler, la réduction des solidarités de proximité, isolent de plus en plus les familles ou les individus. Dès lors, confrontés à des problèmes pourtant classiques, ces familles ou ces individus n'ont d'autres recours que d'appeler à l'aide la police et la gendarmerie⁶.

Encadré 4 : le nombre des homicides ne cesse de baisser

Contrairement aux discours sur l'augmentation de la violence, le nombre d'homicides perpétrés chaque année en France ne cesse de baisser. Il a diminué de moitié depuis 1995 selon la statistique policière. Il existe deux autres sources statistiques sur le sujet : la statistique judiciaire (les homicides jugés) et la statistique sanitaire (les causes de décès). Elles confirment cette évolution.

Graphique - Homicides, tentatives d'homicide et coups et blessures suivis de mort dans la statistique de police de 1988 à 2009 (en nombres absolus)



Les recherches soulignent par ailleurs que la réalité des homicides se démarque fortement de l'image fictionnelle (romans policiers, séries télévisées, etc.). En réalité, les auteurs et les victimes se connaissent dans 80 à 85 % des cas. Le premier cercle des personnes qui s'entretient est le cercle conjugal et para-conjugal. Puis vient le cercle familial large. Ensuite les cercles du voisinage et de la communauté de lieux de vie, de sortie ou encore de pratiques délinquantes⁷.

Encadré 5 : la stabilité des violences confirmée par les victimes elles-mêmes

Depuis 2001, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région d'Île-de-France (IAU-IdF) réalise tous les deux ans la plus importante enquête de victimation en France. Portant sur la seule région francilienne, elle dispose d'un échantillon représentatif de 10 500 ménages. De surcroît, son questionnaire et son mode de

⁶ L. Mucchielli, « Une société plus violente ? Analyse socio-historique des violences interpersonnelles en France, des années 1970 à nos jours », *Déviance et société*, 2008, 2, p. 115-147.

⁷ L. Mucchielli, « Les homicides dans la France contemporaine : évolution, géographie et protagonistes (1970-2007) », in L. Mucchielli, P. Spierenburg dir., *Histoire de l'homicide en Europe, du Moyen Âge à nos jours*, Paris, La Découverte, 2009, pp. 131-162.

recueil n'ont pas changé au fil des ans. Elle fournit ainsi des connaissances plus fines que n'importe quelle autre enquête de ce type.

À en croire les statistiques de police, les atteintes aux personnes ont fortement augmenté depuis 2001. Or l'enquête dément cette évolution. Comme l'indique le tableau ci-dessous, la proportion de franciliens déclarant avoir été victimes d'une agression de tout type n'a connu aucun changement significatif entre 2001 et 2009. Et cette stabilité se retrouve sur tous les types de violences physiques ou verbales.

Tableau - Proportion de personnes déclarant avoir été victime dans les trois années précédant l'enquête (en %)

	2001	2009
Tous types d'agressions	6,7	6,4
Dont agressions sexuelles	0,7	0,7
Dont agressions par un proche	1,1	1,3
Dont délivrance d'un ITT de plus de 8 jours	0,5	0,6
Dont violences verbales et menaces	3,6	3,2
Total des victimations de tous types (inclus les vols)	15,3	14,8

Source : IAURIF, enquête « Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France » 2001 et 2009.

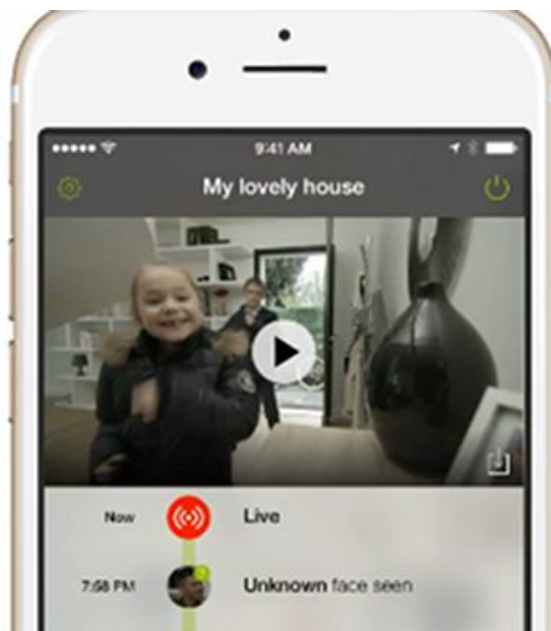
Enfin, il est un domaine dans lequel les « statistiques de la délinquance » sont en réalité très peu renseignées et très peu fiables : celui des délinquances économiques et financières et même, plus largement, de ce que l'on appelle parfois la « délinquance en col blanc ». Les enquêtes de victimation ne comportent hélas pas ce volet. De plus, dans bien des cas, il s'agit de délinquance sans victime individuelle directe (frauder le fisc nuit à toute la société mais à aucune victime en particulier). Certes, les statistiques de police et de gendarmerie recensent bien certains genres d'abus de confiance, d'escroquerie, de faux en écriture, d'abus de biens sociaux, de travail au noir ou encore d'infractions au droit de la construction. Mais ces données sont très lacunaires et souvent constituées par des « petites affaires ». L'essentiel de ces contentieux est traité à d'autres niveaux par d'autres administrations (comme le fisc ou encore l'inspection du travail), voire des organismes spécifiques (comme l'Autorité des marchés financiers) et il concerne la plus souvent des délinquants appartenant à des milieux sociaux bien plus élevés et bien moins surveillés. Ces délinquances sont ainsi moins détectées. Leurs auteurs étant beaucoup plus puissants socialement et financièrement, elles sont aussi moins poursuivies et moins sanctionnées. Ces dernières années, derrière les grands discours sur la nécessité de moraliser la vie économique, on assiste même en réalité à un véritable dépérissement de ces contentieux. Le constat qu'il y a bien « deux poids, deux mesures » entre le traitement des délinquances des pauvres et de celles des puissants est tel qu'il n'est sans doute pas exagéré de parler de justice de classe⁸.

⁸ T. Godefroy, L. Mucchielli « Délinquance économique : l'impunité s'accroît en France », *Le Monde*, 13 novembre 2010.

Haski Pierre, « Big Brother arrive chez vous et c'est vous qui l'aurez installé », *Rue89*, mis en ligne le 11 juin 2015, URL : <http://rue89.nouvelobs.com/2015/06/11/big-brother-arrive-chez-cest-laurez-installe-259694>

Big brother arrive chez vous, et c'est vous qui l'aurez installé

Publié le [11 juin 2015 à 07h00](#)



Un message d'alerte quand vos enfants rentrent à la maison - capture de la vidéo Netatmo

Attention, la vidéosurveillance quitte votre supermarché ou votre banque, pour arriver... chez vous ! Netatmo, une start-up française, présente ce jeudi un système de caméra de surveillance individuelle capable de reconnaître les visages bienvenus chez vous, et ceux des intrus. D'ailleurs, il s'appelle « Welcome ».

Ce « big brother » personnel, dévoilé ce jeudi matin [dans le quotidien Les Echos](#), réjouira les névrosés du contrôle total et absolu, et révoltera tous ceux qui trouvent que nos vies sont d'ores et déjà mises en coupe réglée par les cookies, caméras de surveillance, et autres traces numériques que nous laissons tout au long de nos journées.

Le copain indésirable

Netatmo met évidemment l'accent sur la sécurité, de manière imparable en mettant en avant les enfants.

Regardez cette vidéo de démo [sur le site de l'entreprise](#) : la caméra identifie le copain indésirable de votre fils qui force son chemin avec lui dans votre maison, et envoie un SMS à sa mère (tiens, pas son père ?) pour la prévenir.

Dans deux autres vidéos de promotion, le père est prévenu d'un cambriolage auquel il peut assister en direct sur son smartphone, et qu'il déjoue en prévenant la police sur-le-champ ; tandis que la mère, au bureau, est alertée de l'arrivée d'un « visage inconnu » chez elle, mais assiste, rassurée, à la remise d'un paquet à ses enfants par un livreur qui repart aussitôt.

« Regarder à votre place »

Fred Potter, le fondateur de la start-up créée il y a quatre ans, explique aux Echos :

« La plupart des autres caméras du marché filment chez vous, détectent des mouvements, et c'est à vous d'aller vérifier ce qu'il se passe. La nôtre, elle regarde à votre place et vous envoie une alerte. »



Capture d'écran de la promotion de Welcome sur le site de Netatmo

Dans une société travaillée au corps par la question de la « sécurité », réelle ou fantasmée, le produit lancé par Netatmo, s'il fonctionne aussi bien que dans les vidéos de démo, est assuré d'un certain succès. D'autant que son prix de base – 199 euros – est abordable pour tout propriétaire de pavillon qui a déjà dépensé beaucoup plus en alarmes inutiles ou obsolètes.

Surveillance tous azimuts

Mais au passage, nous franchissons un pas de plus dans la surveillance tous azimuts, y compris celle que nous nous infligeons nous-mêmes.

Et nous courrons le risque de nous fragiliser car un cambrioleur un peu geek ne pourrait-il pas hacker le système pour vérifier qu'il n'y a effectivement personne à la maison, et déterminer l'angle de vision de la caméra à éviter lors de son passage ?

Bref, Netatmo est une belle réalisation technique, mais qui risque d'être aussi « clivante » qu'est le débat sur la sécurité au sein de notre société.

Lemaire Elodie, « Entretien sur la vidéosurveillance », publié sur le site Lille sous surveillance, Octobre 2015, URL : <https://lille.sous-surveillance.net/spip.php?article40>

Interview d'Elodie Lemaire, maître de conférences en sociologie à l'université d'Amiens

Elodie Lemaire est Maître de conférences en sociologie à l'Université de Picardie Jules Verne (CURAPP/UPJV-Amiens). Ses recherches s'inscrivent dans le domaine de la sécurité et de la justice. Elle a récemment mené une recherche à l'Institut des Sciences sociales du Politique (ISP/ENS-Cachan) sur les usages de la vidéosurveillance dans un contexte judiciaire d'administration de la preuve.



Elodie Lemaire est Maître de conférences en sociologie à l'Université de Picardie Jules Verne (CURAPP/UPJV-Amiens). Ses recherches s'inscrivent dans le domaine de la sécurité et de la justice. Elle a récemment mené une recherche à l'Institut des Sciences sociales du Politique (ISP/ENS-Cachan) sur les usages de la vidéosurveillance dans un contexte judiciaire d'administration de la preuve.

Peux-tu nous parler de ta recherche sur la vidéosurveillance et partager certains de tes résultats ?

Au point de départ de cette recherche, un questionnement. La vidéosurveillance est de plus en plus fréquemment présentée par les médias comme un outil susceptible d'aider les services judiciaires à résoudre les affaires. Cependant, on sait

finallement peu de choses sur la portée réelle de cet « outil » dans la conduite et l'issue des dossiers judiciaires. Les enregistrements vidéo sont-ils utilisés par les enquêteurs dans leur travail d'enquête et sont-ils jugés probants par les magistrats ?

L'objet de la recherche a évolué au cours de l'enquête et les investigations ont finalement portées sur l'ensemble des acteurs concernés par la vidéosurveillance, comme les prestataires de sécurité privée, les pourvoyeurs d'enregistrements que sont les centres de sécurité urbaine ou les sociétés de transport, les enquêteurs et les magistrats. Toutefois, je peux donner des éléments de réponse à la question initiale. Une précision d'abord. Pour comprendre la contribution judiciaire de la vidéosurveillance, il faut dissocier son intérêt policier dans le travail d'enquête, de son intérêt probatoire dans la décision judiciaire.

Concernant les enquêteurs, deux résultats. Bien qu'ils soient rarement déterminants selon les policiers et les gendarmes, les enregistrements vidéo constituent une aide aux investigations en permettant de fermer des pistes, de fournir des indices, ou encore de produire des aveux. La vidéosurveillance est donc plus souvent un élément d'orientation qu'un élément déterminant, au sens probant. Deuxième résultat. Selon la nature (délinquance de voie publique / violence conjugale), les conditions (beaucoup d'affaires à traiter / peu d'affaires ; enquête en préliminaire / enquête de flagrance) de leur travail, mais aussi la gravité de l'infraction (crime / délit), les policiers recourent inégalement à la vidéosurveillance. Mobiliser les enregistrements est un « réflexe », une quasi routine déjà institutionnalisée, des services d'enquête qui ont en charge une faible quantité d'affaires criminelles et/ou de graves délits. Dans leur cas, la vidéo est plus une ressource qu'une injonction judiciaire. En revanche, l'intérêt des enquêteurs pour la vidéo diminue dans le cas où les policiers sont en charge d'un nombre important d'affaires délictuelles, où l'enjeu policier est faible. Les policiers n'ont ni le temps, ni la motivation de se donner tous les moyens de retrouver le suspect. Troisième résultat. La vidéo est loin d'être le seul élément sur lequel les policiers et les gendarmes s'appuient pour mener leurs enquêtes. Les dossiers qui reposent entre autres sur cet élément sont plutôt rares, y compris dans les services où les enquêteurs disent avoir le réflexe d'y recourir. Aussi, pour éviter de céder à la tentation de survaloriser l'usage de la vidéo, il faut la rapporter aux autres éléments dont disposent les enquêteurs dans chaque enquête, comme

des témoignages, de l'ADN, des écoutes téléphoniques, et aux stratégies adoptées par les mis en cause, avouer ou contester les faits.

Concernant les magistrats, un résultat. Si la vidéo est considérée comme neutre, objective et classée parmi les preuves techniques et scientifiques, cela ne veut pas dire que toutes les bandes vidéo versées aux dossiers soient jugées probantes et mobilisées par les magistrats. Elles sont diversement appréciées et utilisées, selon les magistrats (substituts du procureur, juges d'instruction, juge), « ce qu'elles donnent à voir » (un visage, une silhouette, une plaque d'immatriculation, un modèle de voiture), les autres modes de preuve en présence, la stratégie adoptée par le mis en cause (aveux ou contestation), la nature de l'affaire, et la disponibilité du matériel nécessaire à leur exploitation. Par exemple, l'argumentation et la décision des magistrats ne reposent pas sur la vidéo lorsque l'enregistrement n'est pas contesté.

Peux-tu revenir sur la genèse de l'utilisation de la surveillance vidéo ?

La vidéosurveillance est utilisée depuis les années 1940 pour la gestion du trafic automobile. Il faudrait creuser, plus que je ne l'ai fait dans ma recherche, la question de la genèse, en s'intéressant notamment au rôle des compagnies d'assurances. Néanmoins, il est possible d'avancer trois évolutions depuis le début des années 1990, brossées à grands traits par les médias. Premièrement, l'augmentation du nombre de caméras de vidéosurveillance. Cette tendance est d'ailleurs mondialement observable, bien que chaque pays ne soit pas parvenu au même point de développement. Deuxièmement, la diversification des lieux d'implantation des caméras : voie publique, lieux de travail, immeubles d'habitation, commerces, transports en commun, établissements scolaires, domiciles, la liste est longue. Troisièmement, le perfectionnement technique des dispositifs, en particulier avec le passage de l'analogique au numérique. Sans remettre en cause ces évolutions, l'enquête permet d'apporter des nuances. En premier lieu, la diffusion de la vidéosurveillance n'implique pas que les dispositifs aient les mêmes caractéristiques techniques (caméras dédiées à la relecture de plaque, caméras fixes, motorisées, factices, etc.), que lui soient consacrées les mêmes ressources (surveillance en temps réel des vidéo-opérateurs, analyse en temps différé), et attribués les mêmes objectifs (dissuasif, répressif, etc.), selon les intérêts socio-politiques des utilisateurs mais également suivant le budget dont ils disposent. En second lieu, les capacités techniques des caméras sont relativisées par les ingénieurs que j'ai interrogés. Selon eux, les caméras ne sont pas toutes puissantes et souffrent de limites technologiques.

Tu as enquêté sur les fabricants et les installateurs de vidéosurveillance... Pourrais-tu revenir là-dessus également ?

Ce sont des acteurs qui méritent attention dans la mesure où, pour se doter d'un équipement de vidéosurveillance, il faut recourir aux ressources de la sécurité privée. On connaît assez précisément les modalités d'émergence de ce secteur grâce aux travaux de Frédéric Ocqueteau. Cependant, les conditions concrètes dans lesquelles s'investissent et sont mobilisés les prestataires de sécurité dans un projet d'installation de vidéosurveillance sont relativement méconnues. C'est ce que j'ai cherché à comprendre. J'évoquerai trois résultats. Premièrement, les arguments mobilisés par les prestataires de sécurité ne visent pas à convaincre les clients, publics et privés, de l'intérêt de se doter d'un équipement de vidéosurveillance. Nul besoin, selon eux, de vanter les mérites d'un dispositif « admis par tous ». C'est sur l'optimisation du dispositif que la décision d'acheter aux fabricants ou aux distributeurs va se porter. Deuxièmement, les prestataires de sécurité n'ont pas tous intérêt à diffuser les mêmes représentations de la vidéosurveillance. Dans la mesure où les fabricants conçoivent et vendent des caméras, ils contribuent parce qu'ils en tirent profit, à véhiculer l'idée selon laquelle la vidéosurveillance est « toute-puissante ». En revanche, les installateurs qui assurent la pose des caméras, la mise en service et la maintenance, ont, eux, intérêt à faire prendre conscience des limites du dispositif pour éviter de s'attirer les foudres de leurs clients.

Pourrais-tu revenir sur la question de la vulnérabilité des systèmes de vidéosurveillance ?

C'est une des limites des dispositifs de vidéosurveillance avancée par les ingénieurs : celle qui porte sur la sécurisation des données. Bien que des contrôles d'accès soient mis en place, rien n'est plus simple que de falsifier les images sur un système vidéo, selon eux. Je me souviens d'une phrase prononcée par l'un d'entre eux qui résume assez bien cette idée. Il disait : « Il faudrait presque mettre des vidéos pour contrôler les

vidéos ! ». Lorsque j'ai enquêté auprès des avocats, je m'attendais à ce qu'ils basent leur argumentation sur cette caractéristique de la vidéo. Mais, c'est un point intéressant, les avocats interrogés ne remettent pas en cause la fiabilité du dispositif en raison des facilités techniques de trucage. C'est sur la question de l'interprétation des enregistrements et des images que portent leurs arguments.

Quelles sont les manipulations et les dérives les plus fréquentes que tu aies observées dans l'usage que fait le secteur privé de la vidéosurveillance ?

Sur la question des usages de la vidéosurveillance, l'enquête confirme le décalage, déjà constaté par d'autres sociologues, entre les finalités affichées, généralement la réduction des actes délictuels et criminels ou la lutte contre l'intrusion, et les usages réels du dispositif, comme la surveillance des salariés. Les caméras implantées dans les bus et dans les villes par exemple ne visent pas exclusivement à réduire la délinquance. Les caméras de la ville sont également utilisées pour sécuriser les interventions de la police municipale et des services de la ville, pour gérer le trafic et pour vidéo-verbaliser. Dans les sociétés de transport, la vidéo est également utilisée pour sécuriser le conducteur et pour identifier « *les brebis galeuses de l'entreprise* », je cite le directeur d'exploitation d'une société de transport. En fait, la vidéosurveillance est mise au service des enjeux et des objectifs des acteurs qui la mettent en œuvre, comme la prévention, la sécurisation des employés et/ou le contrôle de leur travail.

Sur quoi reposent les résistances et les oppositions à la vidéosurveillance et d'où émanent-elles ?

Dans le débat public, la vidéosurveillance oppose « les partisans de la sécurité » aux « défenseurs des libertés », et divise les convaincus et les circonspects sur son efficacité. Sur mes terrains de recherche, j'ai retrouvé cette polarisation du débat. La mise en place des caméras piéton dans la police nationale, par exemple, n'a pas rencontré l'adhésion de tous les policiers. Certains avancent que les caméras piéton fournissent un moyen supplémentaire de contrôler leur travail, de « flicker les flics ». Pour d'autres, l'utilisation des caméras signifie que leur parole ne suffit plus, qu'elle est décrédibilisée.

Cette question des « résistances » nécessite un long développement car elle soulève plusieurs questionnements (qui résiste et pourquoi ? sur la base de quels arguments ? quelles sont les ressources mobilisables et pertinentes pour s'opposer ? etc.) et mérite d'être analysée dans le temps long, dans la mesure où, pour le dire vite, les opposants d'hier peuvent devenir les promoteurs de demain. Dans ma recherche, ce qui m'a particulièrement intéressée, c'est le travail social de persuasion, pour parler comme Hirschman, réalisé par les syndicats de police, mais aussi les responsables de la sécurité dans les sociétés de transport ou encore les élus locaux, pour légitimer et convaincre de l'utilité de la vidéosurveillance. Les syndicats de police par exemple ont conditionné la mise en place des caméras piéton par la préservation des marges de manœuvre des policiers : ceux qui portent une caméra piéton fixée à l'uniforme ont la latitude de la mettre en marche ou non. Parce que la vidéosurveillance est également sujette au désaveu des conducteurs de bus, le responsable de la sécurité interrogé s'ingénie lui à entretenir leur adhésion. À partir, entre autres, des échanges qu'il entretient avec les enquêteurs de police, il rédige des « notes d'info sécurité » et des « notes d'info justice » qu'il affiche au poste de commandement, lieu de passage des conducteurs, dans lesquelles il met en récit l'intérêt dissuasif et/ou répressif des vidéos installées dans les bus. Concernant les vidéos implantées dans les rues des villes, il est intéressant d'observer l'évolution des argumentaires des équipes municipales qui se succèdent. Dans la ville moyenne de province qui a fait l'objet de mes investigations, la vidéosurveillance était présentée comme un outil de prévention et de sécurisation des bâtiments communaux lors de sa mise en place. Aujourd'hui, elle est également associée à un outil de répression, utile aux services judiciaires pour conduire leurs enquêtes, par les élus. Ces diverses stratégies déployées pour convaincre de l'utilité de la vidéosurveillance montrent bien que la diffusion du dispositif ne veut pas dire pour autant qu'il ait fait ses preuves.

Pour toi, quels sont les risques les plus importants auxquels exposent un usage grandissant et la potentialité technique croissante de la vidéosurveillance ?

Ces questions ont été posées par des travaux qui structurent et alimentent un champ d'étude international : les Surveillance Studies. Pour le dire vite, les Surveillance Studies ont initialement focalisé leur attention sur les

visées disciplinaires des nouvelles technologies, en s'inspirant de l'approche panoptique développée par Michel Foucault. Vue sous cet angle, la vidéosurveillance menacerait les libertés individuelles. La pertinence de ce paradigme fut progressivement remise en cause. Une approche renouvelée de la surveillance repose notamment sur l'idée que les technologies, à l'instar des dispositifs de vidéosurveillance, participent d'une vision moins totale de la population comme le suggère la métaphore du Panoptique, que d'une vision hautement sélective. Vue sous ce nouvel angle, la vidéosurveillance serait un moyen privilégié de tri social, de classification et de catégorisation des populations et des personnes à des fins d'anticipation et de gestion des risques, comme l'explique David Lyon. Pour ma part, il me semble intéressant et important de questionner l'apparente neutralité des dispositifs de vidéosurveillance, en réfléchissant à ce que les caméras saisissent - ceux qui sont saisissables - et aux présupposés constitutifs de la doctrine qui légitime leur utilisation. C'est-à-dire l'idée selon laquelle il est possible de prédire les risques, par des savoirs chiffrés, des cartographies, et de les réduire par le déploiement de dispositifs de prévention situationnelle et technologiques comme la vidéosurveillance.

Lille sous surveillance - Octobre 2015

Laffeter Anne [entretien avec Lahire Bernard], « Macron est le pur produit du système scolaire élitiste français », *Les Inrocks*, mis en ligne le 19/09/2014, URL : <http://www.lesinrocks.com/2014/09/19/actualite/lahire-11525185/>



Dans la foulée du « sans-dents » attribué à François Hollande par Valérie Trierweiler, la sortie d'Emmanuel Macron sur les ouvrières « illettrées » de l'usine Gad a provoqué un tollé. Retour sur cette polémique avec le sociologue Bernard Lahire, spécialiste de l'illettrisme, qui pointe le mépris de classe intériorisé de nos élites.

Le ministre de l'économie Emmanuel Macron a évoqué mercredi 17 septembre sur Europe 1 une prétendue « majorité de femmes pour beaucoup illettrées » de l'abattoir Gad à Lampaul-Guimiliau (Finistère). Ces propos ont provoqué un tel tollé qu'il a dû s'excuser dans l'hémicycle. Vous qui avez travaillé sur la question de l'illettrisme, comment jugez-vous ces propos ? Maladroits ? Surprenants ? Choquants ?



Bernard Lahire - Déjà, il présuppose. L'illettrisme est une catégorie floue qui tourne très rapidement au stigmat. Il y a une mise à distance d'une catégorie de la population. Alors que le problème de ces ouvrières est d'avoir un emploi et de le garder, Emmanuel Macron rajoute une couche stigmatisante en évoquant leur présumé illettrisme. La première des choses à dire est qu'il n'y a pas de travail car plus d'emploi. En France, on a un traitement pédagogique du chômage : on met les gens en formation et on se rend compte qu'ils ont des difficultés à écrire et à lire. Puis on finit par dire que c'est le problème. Tout énarque qu'ils sont, ils pensent à l'envers : les gens ne sont pas au chômage parce qu'ils ont des problèmes de lecture ou d'orthographe, mais parce qu'il n'y a pas d'emploi.

Dans votre livre *L'Invention de l'illettrisme*, vous parlez d'« ethnocentrisme lettré ». Est-ce le cas d'Emmanuel Macron ?

La sortie de Macron fait évidemment écho aux « sans dents » - expression que François Hollande aurait utilisée pour qualifier les pauvres selon Valérie Trierweiler, ce que dément le président de la République. Emmanuel Macron utilise aussi dans l'interview sur Europe 1 l'expression « ces gens-là » - « ces gens-là n'ont pas le permis de conduire ». Il y a une mise à distance, et l'on voit bien qu'Emmanuel Macron est loin de tout ça. C'est un fils de médecin neurologue, sa mère est médecin, il a fait des classes préparatoires à Henri IV, puis l'ENA. Macron est le pur produit du système scolaire élitiste français. Il ne faut donc pas s'étonner que cela puisse sortir de sa bouche. Les hauts niveaux de diplôme ont intériorisé le lien entre diplôme et emploi. Même au sein du monde ouvrier, on fait progresser les salariés par des examens de nature scolaire, alors que ce ne sont pas forcément les meilleurs ouvriers. Tous ces présupposés organisent le monde social aujourd'hui.

En regardant la vidéo de ses excuses à l'Assemblée nationale, on a l'impression qu'Emmanuel Macron ne pensait pas dire quelque chose de potentiellement blessant...

Au moment où il prononce ce mot, Emmanuel Macron est plutôt en train de dire qu'il veut défendre ces femmes. Mais à travers la volonté de sortir les illettrés de leur misère, il y a aussi un mépris de classe qui s'entend. Quant à sa sincérité, d'autres ont dit qu'ils n'avaient pas de compte à l'étranger et étaient extrêmement convaincants...

Selon le député du Finistère Gwenegon Bui, la proportion de salariés dans cette situation dans l'usine Gad de Lampaul-Guimiliau serait d'environ 20 % (contre 7 % en moyenne en France), [rapporte le Monde](#). Cela crée des problèmes de reclassement. Emmanuel Marcon décrit une réalité qui existe.

Je défie quiconque aujourd'hui de dire précisément ce qu'est un illettré. Un analphabète n'a pas appris à écrire et à lire : là au moins la situation est nette. Certains dits-illettrés savent rédiger des lettres mais font des fautes. C'est ce qui fera qu'on les qualifiera d'illettrés. Cette catégorie n'est pas très sérieusement définie. On présuppose par ailleurs qu'il y a un lien direct, de cause à effet, entre le fait de ne pas avoir les bonnes qualifications et la perte d'emploi ou la difficulté à en trouver. On occupe la jeunesse au chômage depuis très longtemps par la formation, c'est une solution d'attente, qui peut parfois être utile. Quand dans les années 1970, le chômage s'est installé de manière structurelle, les pouvoirs publics ont répondu au problème par le retour à la formation. C'est à cette époque qu'a émergé la notion d'illettrisme. On a inversé la causalité. Le moment où l'on a commencé à observer des gens qui avaient des problèmes à l'écrit - une cause d'échec scolaire - correspond au moment d'apparition du chômage. Les mines et les usines sidérurgiques ferment. Les formateurs disent des chômeurs qu'on leur envoie : « ils ont du mal à lire et à écrire ». Le chômage a été une condition de mise en évidence de l'illettrisme, mais on a fini par en faire une des causes du chômage. Il y a de nombreux emplois pour lesquels être fort en orthographe n'est pas très important. Les « illettrés » avec un emploi sont des citoyens comme les autres, qui payent leurs impôts. Mais au moment où ils perdent leur emploi, on commence à rendre leur illettrisme responsable de leur situation. Et certains discours ont laissé entendre que les dits « illettrés » ne seraient pas des citoyens comme les autres.

Emmanuel Macron a précisé qu'on ne pouvait pas leur demander « d'aller travailler à 50 ou 60 kilomètres » faute de permis de conduire...

C'est bien connu : aucun « illettré » n'a de voiture ! Encore des présupposés. Comme le fait qu'une mère illettrée ne saurait pas lire sur le flacon d'un produit dangereux et qu'elle serait donc potentiellement une mauvaise mère. On a parlé à une époque de la citoyenneté de la même façon : comment voulez-vous qu'ils fassent des choix alors qu'ils ne savent pas lire. C'est bien connu : tous les intellectuels lisent les programmes des partis avant de voter ! Les diplômés eux ne seront jamais emmerdés. On ne fera pas porter sur eux le stigmate du mauvais père, du mauvais citoyen. A une époque, on a même dit que les illettrés pouvaient être dangereux. C'était les thématiques d'un expert en matière d'illettrisme : ils ne maîtrisent pas la langue et par conséquent ils peuvent passer à l'acte.

Dans *L'invention de l'illettrisme*, vous expliquez qu'avec l'émergence de cette notion apparaît la figure de l'illettré « honteux » désigné comme faible, sensible aux thématiques simplistes, aux manipulations. Cela sous-entend que « ces gens-là » sont plus susceptibles de voter Front national ?

C'était clairement ce que soutenait Alain Bentolila – linguiste qui a été conseiller de Jacques Chirac. Certains de ses papiers parus dans *Libé* à l'époque [disaient](#) que les illettrés sont « moins humains » que les autres, qu'ils sont manipulables. Depuis la fin des années 1990, le début des années 2000, il y a moins de ramdam autour de ces questions. En revanche tout ce qui a été entendu dans les années 80 et 90 est rentré dans les têtes et les gens continuent à avoir une vision portée par ces discours.

Aujourd'hui, il semble que la gauche est coincée entre un discours condescendant, de sauveur, à la Macron et un discours qui dit que les élites ont abandonné le peuple au FN, comme si par nature le peuple allait vers les extrêmes. Etes-vous d'accord ?

Les votes FN ne sont pas que des votes ouvriers. C'est caricatural au possible de dire cela. Oui ils sont aujourd'hui nombreux à voter à l'extrême-droite mais les cadres du FN sont des avocats, des médecins, des juristes, des professions libérales. Les dérapages verbaux au FN sont commis par des gens très cultivés. La culture n'a jamais protégé de la barbarie, de la violence, ce ne sont pas les dits-« incultes » les plus intolérants. On fait peser beaucoup de soupçons sur les dits-illettrés, on les voit comme des objets de manipulations. On peut dire que la gauche a abandonné le monde des ouvriers, des petits employés et des petits paysans, dans le sens où ces catégories ne voient pas leur situation s'améliorer lorsque la gauche arrive au pouvoir.

Lahire Bernard, « Introduction générale », *L'invention de l'illettrisme*, Paris, La Découverte, « Poche/Sciences humaines et sociales », 2005, pp. 9-31.

« Chacun sait ce que signifie le mot « société », chacun croit du moins le savoir. On se transmet ce mot de l'un à l'autre, comme une pièce de monnaie dont on n'aurait plus besoin de vérifier la valeur. Lorsqu'un tel dit « société » et qu'un autre l'entend le dire, les deux se comprennent sans difficulté. Mais nous comprenons-nous vraiment ? »

Norbert Elias, *La Société des individus*

Aujourd'hui encore, la France connaît de grandes inégalités en matière de maîtrise de l'écrit (lecture et écriture) et d'accès à la culture écrite. Le constat est globalement certain. Et d'ailleurs, comment pourrait-il en aller autrement ? Tout d'abord, la progressive généralisation de l'alphabétisation dans l'Occident européen, et plus particulièrement dans la France de la fin du xvi^e siècle au début du xx^e siècle, ne s'est pas réalisée de manière uniforme : certains groupes, communautés ou catégories ont été plus vite que d'autres dans l'accès à l'écrit et l'on sait combien les écarts sociaux sont souvent liés à des phénomènes d'avance et de retard historiques. Ensuite, la culture écrite est devenue polymorphe, plurielle, complexe, faisant de l'histoire – autant collective qu'individuelle – de son appropriation une véritable histoire sans fin : personne ne peut plus affirmer, à un moment de sa formation, être capable de tout lire et de tout écrire. Certes, les plus longuement scolarisés, ceux qui proviennent des milieux sociaux les plus anciennement scolarisés, maîtrisent les savoirs et savoir-faire de base de la lecture et de l'écriture, mais ils ont été aussi et surtout habitués à faire face à la lecture et/ou à la rédaction de textes formellement, fonctionnellement et thématiquement très variés. Même en possession des compétences lectorales et scripturales minimales, on peut être dans l'incapacité de comprendre ou de produire certains types d'écrits.

On voit donc que les différences ou les inégalités peuvent se jouer à deux niveaux très différents : du point de vue des compétences lectorales et scripturales enseignées essentiellement à l'école primaire et du point de vue de ces mêmes compétences acquises à la fois au cours d'une longue ou très longue scolarité (lycée, enseignement supérieur) et au cours des multiples occasions sociales (familiales, ludiques, administratives, professionnelles...) de fréquentation de genres discursifs écrits toujours particuliers (la lettre, la réponse à un questionnaire, le mode d'emploi, le tableau d'horaire des trains, la fiche de lecture, la note de synthèse, le commentaire de texte, la dissertation argumentée, le problème de mathématiques, le roman...). Les inégalités ont longtemps concerné, et concernent encore pour partie aujourd'hui, la ligne de césure qui sépare ceux qui maîtrisent et ceux qui ne maîtrisent pas les rudiments de l'écrit, les gestes les plus fondamentaux d'entrée dans l'écrit lu ou produit. Par ailleurs, les différences – difficilement interprétables dans leur totalité en termes d'inégalité – sont multiples entre ceux qui, par leur inscription à telle ou telle place dans la division sociale du travail ou dans la division sexuelle des tâches et des rôles, maîtrisent avec plus ou moins d'habileté la lecture ou l'écriture de tel ou tel genre spécifique d'écrit. Difficile, en effet, de traiter en termes d'inégalité la forte maîtrise par des enseignants de français de la « dissertation » et la faible maîtrise de ce même type d'écrit par des ingénieurs en informatique. De même, on ne peut pas immédiatement passer du constat d'un partage sexuellement fondé des tâches d'écriture domestiques⁹ à l'interprétation d'inégalité des sexes face à l'écrit, même si la plus grande fréquentation de l'écrit domestique par les femmes peut avoir, à terme, des incidences non négligeables en matière d'inégalité des performances scolaires des garçons et des filles¹⁰.

⁹ Cf. B. Lahire, *La Raison des plus faibles. Rapport au travail, écritures domestiques et lectures en milieux populaires*, PUL, coll. « Sociologie », Lille, 1993 ; « La division sexuelle du travail d'écriture domestique », *Ethnologie française*, XXIII, 1993, 4, p. 504-516 ; « Écritures domestiques. La domestication du domestique », *Social Science Information/Information sur les Sciences sociales*, Sage, Londres, vol. 34, n° 4, 1995, p. 567-592 ; « Masculin-féminin. L'écriture domestique », *Par écrit. Ethnologie des écritures quotidiennes*, sous la direction de D. Fabre, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, coll. « Ethnologie de la France », Paris, 1997, p. 145-161.

¹⁰ On sait que les filles réussissent mieux que les garçons à l'école primaire et que l'écart est d'autant plus marqué que l'on va vers les milieux les moins dotés en capitaux scolaires. Cf. B. Lahire, « L'inégale "réussite scolaire" des garçons et des filles de milieux populaires : une piste de recherche concernant l'écriture domestique », *Milieux et Liens sociaux*, in textes réunis par Y. Grafmeyer, PPSH Rhône-Alpes, Lyon, 1993, p. 161-175.

Si l'on ajoute à cela la variation historique 1) de ce que l'on considère comme formant les compétences lectorales et scripturales de base et 2) des genres discursifs produits ou lus, on comprend alors non seulement que le jour où l'on pourra dire que les Français sont égaux devant l'écrit (dans tous les sens que je viens de donner à l'idée d'appropriation de l'écrit) n'est pas près d'arriver, mais on saisit aussi l'extrême complexité du problème que pose la distribution sociale des connaissances en la matière.

Alphabétisation généralisée et inégalités de compétences

Reprenons le raisonnement point par point. Mis à part les élites lettrées, le plus souvent formées dans les universités, et les marchands-banquiers assez aisés, les populations du Moyen Âge chrétien n'ont guère de contact avec les pratiques de l'écrit. La logique d'alphabétisation généralisée ne débute vraiment que vers le xvi^e siècle : « Il est net que toutes les séries utilisables attestent partout en Europe un fort progrès, entre xvi^e et xviii^e siècle, des taux de signatures¹¹ » Les signatures des mariés dans les registres paroissiaux montrent qu'en 1686-1690 seulement 29 % des hommes et 14 % des femmes signaient. Un siècle plus tard, en 1786-1790, c'est le cas de 48 % des hommes et de 27 % des femmes. En 1866, le recensement de la population indique que 54,4 % des hommes et 45 % des femmes déclarent savoir lire et écrire ; 8,6 % des hommes et 11,8 % des femmes déclarent savoir lire seulement. Dans la période 1901-1906, la signature au mariage est un acte généralisé, banalisé : on atteint des pourcentages de signants de 97,1 % chez les hommes et de 94,8 % chez les femmes¹². La progression générale est donc indéniable, soutenue par la généralisation de la forme scolaire d'apprentissage¹³, puis par l'obligation scolaire.

Cependant, l'alphabétisation est sélective et les différences sont, en Europe, partout les mêmes. Entre les hommes et les femmes : globalement, les hommes signent toujours en plus grand nombre que les femmes jusqu'à la fin du xix^e siècle, l'éducation religieuse des filles s'arrêtant très souvent à l'apprentissage de la lecture. Entre appartenances religieuses : les protestants, qui introduisent la lecture de la Bible pour favoriser la relation directe de chacun à Dieu, non seulement sont plus nombreux que les catholiques à posséder des livres, mais possèdent aussi généralement davantage de livres que les catholiques, qui laissent plus fréquemment l'écrit entre les mains de médiateurs autorisés à délivrer la parole sacrée. Entre les villes et les campagnes : les villes sont dans la grande majorité des cas, et tout particulièrement lorsqu'elles concentrent des fonctions administratives et intellectuelles, toujours plus alphabétisées que les campagnes. Enfin, entre les métiers. Roger Chartier donne l'exemple de l'Angleterre rurale au xvii^e siècle qui reste vrai, à quelques nuances près, pour toute l'« Europe des campagnes ». À un bout, on trouve les clercs et les gros marchands qui signent tous ou presque, puis les artisans qualifiés et les laboureurs (environ les trois quarts), les métiers du textile et de l'habillement (la moitié), les commerçants et les artisans (un peu plus du tiers) et enfin les travailleurs du bâtiment, les pêcheurs et les bergers, les petits tenanciers, les journaliers agricoles (un quart).

Malgré ces différences dans les taux d'alphabétisation, les pratiques d'écriture et de lecture vont constituer, de plus en plus, des pratiques communes à partir desquelles vont s'opérer des différences entre catégories, groupes ou communautés. Si le sociologue contemporain, qui travaille sur les usages sociaux de l'écrit, peut parler de rapports socialement différenciés à l'écrit, c'est que, d'une certaine façon, l'alphabétisation généralisée et la scolarisation ont progressivement constitué un nouveau sol historique, une référence culturelle inédite communs à l'ensemble de la population française. C'est sur la base de ce sol ou de cette référence commune que désormais s'opèrent inégalités, partages, spécificités et différences culturelles en matière d'écrit.

Ce que lire et écrire veulent dire

La transformation historique des pratiques de l'écrit et des conceptions du « lire-écrire » explique, de même, en partie pourquoi il n'y a rien d'étonnant à considérer aujourd'hui que de nombreuses personnes sont « en difficulté » avec l'écrit. Mais « en difficulté » sur quoi au juste ? Quels sont nos critères actuels et quels

¹¹ R. Chartier, « Les pratiques de l'écrit », *Histoire de la vie privée*, t. III, *De la Renaissance aux Lumières*, Le Seuil, Paris, 1986, p. 3.

¹² Ces différentes données sont tirées de R. Chartier, « Les pratiques de l'écrit », *op. cit.*, p. 4 et F. Furet et J. Ozouf, *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Minuit, Paris, t. 1, 1977, p. 28 et 57.

¹³ B. Lahire, *Culture écrite et inégalités scolaires. Sociologie de l'« échec scolaire » à l'école primaire*, PUL, Lyon, 1993.

étaient-ils il y a cent ans de cela ? Comment – sur quelles bases empiriques – les historiens ont-ils pu émettre le constat d’une France entièrement alphabétisée au début du xx^e siècle ? Le moyen essentiel de mesure de l’« alphabétisation » au cours de l’histoire a été la signature (surtout au moment du mariage). François Furet et Jacques Ozouf affirmaient dans leur travail que « la capacité à signer renvoie bien à ce que nous appelons aujourd’hui l’alphabétisation et qui comporte lecture et écriture¹⁴ ». Or, il semble qu’il faille être beaucoup plus prudent que cela. Prenant ses distances vis-à-vis de l’affirmation de ses prédécesseurs, Roger Chartier explique que « parmi les signants, tous n’écrivent pas, soit que la signature ait constitué le stade ultime de leur apprentissage culturel, soit que, faute de pratique, ils aient perdu la maîtrise du savoir écrire pourtant appris autrefois et dont leur signature est comme le reliquat¹⁵ ». En effet, certaines personnes peuvent savoir « lire » et ne pas savoir signer, d’autres peuvent signer sans savoir « écrire ». Pendant longtemps, l’apprentissage de l’écriture ne fait que succéder à un long apprentissage de la lecture. Il faut attendre le début du xix^e siècle et l’école mutuelle pour voir la naissance d’un apprentissage scolaire simultané de la « lecture » et de l’« écriture ». Comme dans le cas de nombreuses mesures statistiques, l’indice « signature » ne dit donc rien sur les pratiques effectives et sur les modalités de ces pratiques¹⁶. Si l’on évaluait aujourd’hui le rapport à l’écrit de la population française à partir de la capacité à signer un papier administratif, on serait dans l’optimisme le plus grand : la totalité ou presque des Français serait considérée entrée dans l’écrit. Même les élèves scolarisés il y a peu de temps encore à l’école primaire dans ce que l’on appelait les « classes de perfectionnement » sortaient toujours du système scolaire, malgré leur catastrophique « échec scolaire », avec des connaissances de l’écrit non négligeables : ces élèves avaient copié des mots, des phrases, des chiffres, écrit leur nom pendant plusieurs années sur les bancs de l’école¹⁷.

Mais on peut, plus radicalement encore, se demander ce que signifient « savoir lire » et « savoir écrire » à tel ou tel moment de l’histoire et, plus précisément, de l’histoire scolaire. Quelles sont les catégories de perception et de définition, variables historiquement, de l’acte de lire et d’écrire ? Savoir « lire », est-ce savoir « oraliser » sans comprendre ce qu’on lit, c’est-à-dire savoir seulement « déchiffrer » un texte ? Si une personne sait « dire » les mots ou les phrases d’un texte non pas parce qu’elle a la compétence culturelle qui permet de déchiffrer la combinaison des lettres ou de reconnaître les mots, mais parce qu’elle connaît le texte de mémoire pour l’avoir entendu et réentendu cent fois, peut-on dire qu’elle sait lire ? Ou plutôt, à quel type de « lecture » a-t-on affaire ? De même pour l’apprentissage de l’écriture : est-ce savoir combiner des lettres entre elles, savoir copier à peu près fidèlement un texte, savoir écrire sous dictée, savoir composer un texte narratif, descriptif, rédiger un commentaire de texte ou une dissertation ? Ce qui nous sépare aujourd’hui assez radicalement d’un passé scolaire encore récent, c’est l’équivalence que nous établissons assez spontanément, d’une part entre « écrire » et « rédiger » (« composer ») et, d’autre part, entre « lire » et « comprendre un texte¹⁸ ». En effet, pendant longtemps, la « composition » a été une pratique écrite réservée à une élite, inculquée initialement dans les collèges d’Ancien Régime¹⁹, et la « compréhension » était le dernier des soucis scolaires. Savoir lire et écrire a signifié pendant longtemps savoir déchiffrer (oraliser) et savoir copier (mots, phrases ou petits textes)²⁰.

Or, dès lors qu’on ouvre la voie de la « compréhension » et de la « composition-rédaction », c’en est définitivement fini de la tranquillité et de l’optimisme pédagogique : on entre pour l’éternité dans l’ère de l’analphabetisme. D’un processus d’apprentissage fini et clairement évaluable, le déchiffrement et la copie, on

¹⁴ F. Furet et J. Ozouf, *Lire et écrire*, op. cit., p. 27.

¹⁵ R. Chartier, « Les pratiques de l’écrit », op. cit., p. 2.

¹⁶ Les pratiques scolaires (méthodes d’apprentissage, types de savoirs enseignés et rapports au savoir) changeant d’une époque à l’autre et/ou d’un type d’école à l’autre, on ne peut non plus soutenir que « savoir signer » recouvre toujours et partout la même réalité en matière de compétences culturelles. Il est donc nécessaire de revenir, dans la mesure du possible, à l’étude des pratiques effectives d’écriture et de lecture (scolaires, professionnelles, familiales, intimes...).

¹⁷ B. Lahire, *Culture écrite et inégalités scolaires*, op. cit.

¹⁸ B. Lahire, « Écrits hors École : la réinterrogation des catégories de perception des actes de lecture et d’écriture », in *Lire, faire lire. Des usages de l’écrit aux politiques de lecture*, sous la direction de B. Seibel, Le Monde Éditions, Paris, 1995, p. 137-155.

¹⁹ J. Hébrard, « L’exercice de français est-il né en 1823 ? », *Études de linguistique appliquée*, n° 48, octobre-décembre 1982, Didier-Érudition, p. 9-31.

²⁰ B. Lahire, « Copies et copistes, copier et recopier : formes, fonctions, usages et représentations des pratiques de copie », Synthèse des textes et des débats des trois journées du colloque international : « Copie et modèle : usages, transmissions et appropriations de l’écrit », INRP, Paris, 12, 13 et 14 décembre 1996.

passé à un apprentissage sans fin (on n'en a jamais fini d'apprendre à « rédiger », car les genres discursifs écrits sont multiples et variés, de même qu'on apprend sans cesse à lire de nouveaux types d'écrits) et à une évaluation très approximative (comment juger qu'un texte a été « totalement » ou « véritablement » compris alors que les types de compréhension d'un texte sont aussi variables que les types d'intérêts, de formation ou d'interrogation dont sont porteurs les lecteurs ?). L'alphabétisation – si le mot n'était pas attaché aux anciennes conceptions de l'apprentissage du lire-écrire – pourrait ici désigner un processus ininterrompu plutôt qu'un état ou un stade atteignable à un moment donné de l'histoire.

Aussi longtemps qu'on demeurera dans une telle problématique, on n'en aura jamais fini avec l'étude des différences, des inégalités, des partages et des spécificités en matière d'appropriation de l'écrit. Il existera toujours de « nouveaux analphabètes », des « plus » et des « moins alphabétisés » que d'autres, des « alphabétisés » d'un certain genre et des « alphabétisés » d'un autre genre... De même, tant qu'il y aura de l'école, il y aura des « têtes » et des « queues » de classe et, par conséquent, de la « réussite » et de l'« échec » scolaires. Pendant toute la première moitié du ^{xx}e siècle, 40 % des enfants de chaque génération quittaient l'école sans avoir obtenu le certificat d'études²¹ et nous parlons, depuis les années soixante-dix, d'« illettrisme » et d'« échec scolaire » alors qu'aucun jeune n'échappe plus à l'obligation scolaire, que la durée moyenne réelle de scolarisation, chômage oblige, s'est considérablement allongée et que les stages de formation prennent le relais de l'école quand on en est sorti un peu trop tôt...

Deux objets très différents

Ainsi, c'est sur les terrains de l'inégalité sociale face à la culture écrite scolaire, des modes d'appropriation des textes, de la division sexuelle des tâches d'écriture domestiques selon les milieux sociaux, de certains usages professionnels de l'écrit, des fonctions sociales et cognitives des pratiques domestiques et intimes de l'écrit et des manières dont les cultures familiales de l'écrit peuvent se « transmettre » d'une génération à l'autre, que je porte mon regard sociologique depuis plus de dix ans et l'idée qu'il existe aujourd'hui en France des inégalités face à l'écrit n'a pour moi rien de très surprenant.

Et pourtant, c'est parce que la connaissance sociologique des rapports effectifs que des populations réelles peuvent entretenir avec telle ou telle pratique de l'écrit a été et continue encore à être mon pain quotidien de chercheur que les discours publics sur l'« illettrisme » m'ont paradoxalement surpris. Paradoxalement, car j'aurais pu – alors que personne ne s'intéressait particulièrement à l'école sous l'angle de la culture écrite scolaire et du rapport scriptural-scolaire au langage – être particulièrement attiré par des discours dénonçant les inégalités sociales en matière d'écrit. Or, cela n'a pas été le cas. Immédiatement, intuitivement, mais sans pouvoir le dire très clairement, ces discours m'ont paru étranges, car ils me semblaient parler d'autres choses que de ce qu'ils prétendaient explicitement évoquer.

L'« illettrisme » est aujourd'hui constitué comme un vrai problème social, digne de la plus haute considération politique. On parle et on écrit beaucoup sur le sujet et l'on peut légitimement penser – en démocrate – qu'il est important de pointer l'une des formes contemporaines de l'inégalité sociale : l'inégalité face à l'écrit. Le sociologue n'aurait rien à faire ni à dire si les choses étaient aussi simples que cela, si les discours étaient comme des miroirs tournés vers la réalité sociale dont ils nous refléteraient l'image fidèle. Or, il n'en est rien et il s'avère tout aussi important et légitime de déployer une série d'interrogations critiques. Les discours sur l'« illettrisme » parlent-ils bien toujours de ce dont ils prétendent parler ? Les producteurs de discours sur l'« illettrisme » savent-ils bien toujours de quoi ils parlent ? Les « illettrés » ne sont-ils pas stigmatisés par une grande partie de ceux qui déclarent, souvent en toute bonne foi, vouloir leur bien ? Hommes politiques, journalistes, responsables administratifs, experts, savants... ne discutent-ils pas le plus souvent, à volonté et en tout sens, par-dessus la tête desdits « illettrés » d'autant plus « librement » qu'ils sont sûrs qu'aucun « illettré » (si tant est que ceux que l'on désigne comme tels puissent se reconnaître en ce mot) ne viendra contester les interprétations, définitions, délires, fantasmes ou poussées de commisération produits à leur sujet ? Plus fondamentalement encore, peut-on se permettre de poser la question, à la fois naïve et radicale,

²¹ Cf. J.-M. Favret, *Consultation-réflexion nationale sur l'école*, CNDP, Paris, 1984.

des raisons pour lesquelles « on » éprouve tant le besoin de parler sur le sujet ? Pourquoi dépenser tant de temps, d'énergie, et bien sûr d'argent, pour *parler* de l'« illettrisme » ?

Ce sont ces discours, et parfois aussi les institutions et les producteurs qui les portent, que je propose ici d'étudier en menant l'analyse sociohistorique de la construction sociale de l'« illettrisme », et notamment l'étude rhétorique des manières de parler de l'« illettrisme », depuis la création du mouvement ATD Quart Monde dans les années soixante, inventeur de ce néologisme (en 1978), jusqu'à nos jours. Le lecteur verra très rapidement que, malgré la proximité thématique, l'analyse de ces discours construit en fin de compte un tout autre objet que celui des inégalités face à l'écrit. L'objet est un objet politique. Il concerne l'État, les médias, les discours publics de dénonciation d'une injustice et de revendication d'une cause, les producteurs amateurs ou professionnels d'idéologie, les rapports de force entre les différents porte-parole, les mythologies qui entendent donner sens à nos vies sociales, catégorisent, classifient, évaluent, jugent et stigmatisent. Je voudrais donc soutenir ici l'idée selon laquelle l'« illettrisme » n'a que peu à voir avec ce dont j'ai parlé précédemment, à savoir les inégalités en matière d'accès à l'écrit. Les discours sur l'« illettrisme » nous parlent bien d'autres choses : d'éthique, de pouvoir, de bonheur, de dignité, d'épanouissement, d'autonomie, de citoyenneté, de démocratie, d'humanité ou de violence.

Le seul rapport entre, d'une part, les pratiques réelles, quotidiennes de l'écrit (lu ou produit) et les rapports effectifs à ces multiples pratiques et, d'autre part, les discours publics sur l'« illettrisme », est un rapport ambigu, opaque et, pourrait-on dire, relativement arbitraire. Tout se passe comme si la même réalité pouvait donner lieu à des découpages, des mises en forme symboliques-politiques de factures différentes. Potentiellement, virtuellement, une même réalité sociale peut être « parlée » et « mise en ordre » de différentes manières, car elle est objectivement le lieu de croisement et d'enchevêtrement de multiples lignes de clivages, de diverses oppositions, de nombreuses polarisations... Il n'y a ainsi aucun rapport de transparence et d'évidence entre les discours et la réalité dont ils prétendent parler. Selon les rapports de force entre les différents professionnels de discours existants, telle reconstruction primera sur une série d'autres possibles, qui ne seraient pas plus ni moins arbitraires. Les professionnels de discours semblent avoir pour fonction de tracer clairement des frontières, des oppositions ou des lignes de clivage, là où n'existaient que des lignes en pointillé. Ils soulignent *certaines* contours du monde social en suivant *une partie* des pointillés qu'ils savent déceler. Ils font ainsi passer dans l'ordre de l'explicite, du systématique et parfois du quasi théorique des classifications pragmatiques floues, des catégorisations partielles et/ou incomplètes.

Les discours sur l'« illettrisme » prétendent nous parler de la réalité « horrificante » telle qu'elle est. Or, ils la mettent étrangement en forme et lui donnent un sens très particulier qui n'a rien d'évident si on veut le regarder d'un œil un tant soit peu critique. C'est de cette fabrique-là dont il sera question ici : la fabrique de l'« illettrisme » comme problème social publiquement reconnu et non la fabrique de ces « illettrés » que nous désignent, et stigmatisent trop souvent, les discours publics.

Corpus et variation des échelles

Dans ce travail, j'ai volontairement visé une certaine exhaustivité dans la démarche de constitution du corpus de discours étudié. En effet, j'ai voulu éviter de me centrer exclusivement sur un type particulier de discours (*e.g.* les discours politiques ou la presse quotidienne nationale) pour pouvoir me faire une idée pertinente de l'ensemble du paysage discursif. J'ai ainsi pris en compte la presse régionale, la presse nationale, les revues et magazines « grand public » ou professionnels les plus divers parlant du sujet, les discours politiques et institutionnels, les discours associatifs, les textes littéraires, les discours issus du monde des formateurs, des enseignants, des travailleurs sociaux et même les discours scientifiques universitaires, souvent oubliés par les chercheurs, l'objectivation de son propre milieu étant toujours délicate. La forme des discours étudiés est dès lors très variable, allant du rapport officiel au guide pratique en passant par l'essai, le roman, l'article de presse, le discours politique circonstancié ou l'enquête statistique. L'intérêt de la démarche consiste donc à suivre transversalement la thématique de l'« illettrisme » et les manières d'en parler à travers des cadres discursifs variés, du point de vue des lieux d'inscription sociale de leurs producteurs comme du point de vue de leur genre.

Une telle analyse « exhaustive » n'avait jamais été réalisée jusqu'alors et l'on peut facilement, après l'avoir conduite à son terme, imaginer les raisons d'une telle absence. Tout d'abord, l'entreprise est lourde, coûteuse en temps et implique fatalement le travail collectif. Ensuite, l'accès à certains documents du corpus nécessitait forcément, pour une partie d'entre eux du moins, d'occuper une position point trop excentrée par rapport aux lieux de production et de recueil officiels des discours²². Enfin, le type d'analyse que je propose ne pouvait être mené que par un chercheur ne briguant aucune charge de mission ministérielle ou présidentielle, n'ayant aucune intention de devenir le propriétaire légitime de l'objet ou de la définition légitime de l'objet et n'ayant aucune méthode de « repérage » des « illettrés » ni même de « remédiation » de l'« illettrisme » à proposer ou à vendre ; non pas un chercheur hors jeu et contemplant ses contemporains du haut de sa tour d'ivoire ou de son Olympe, mais bien au contraire un chercheur engagé dans le jeu scientifique, passionné par les sciences du monde social et pensant qu'il ne serait déjà pas si mal de parvenir à faire l'étude scientifique d'un tel problème public.

L'analyse du corpus a notamment mobilisé deux traditions théoriques qui n'avaient guère été croisées jusque-là sur de tels objets. La première est la tradition, essentiellement nord-américaine, d'étude des problèmes sociaux ou publics, de leur genèse, des étapes de leur construction sociale et de leurs diverses propriétés. La seconde est celle de la rhétorique classique qui plonge ses racines en Grèce puis à Rome. La première permet de comprendre les grands mouvements, les grands temps de la construction du problème, ses propriétés essentielles, et donne à comprendre les raisons de tel ou tel *événement de discours* ou de telle ou telle propriété interne des discours. Cependant, cette même tradition ne donne pas vraiment les moyens d'accéder aux spécificités thématiques, argumentatives ou rhétoriques des discours. Pour les saisir de l'intérieur, et pas seulement du point de vue de leurs conditions sociales de possibilité ou de production, et dans leur *régime de discursivité propre* (en évitant de réduire ces discours à ce qu'ils ne sont pas : cohérents, rigoureux, clairs... bref, scientifiques), l'étude rhétoriquement fondée apparaît nécessaire.

Par ailleurs, il aurait été possible de choisir une échelle de contexte d'étude qui focalisait le regard essentiellement sur les producteurs de discours et leurs positions socio-institutionnelles. Ce choix aurait impliqué la reconstruction précise des trajectoires biographiques des différents producteurs ainsi que de leurs positions (de leurs multi-positionnements). Ce n'est pas l'option qui a été prise, car je ne voulais pas m'arrêter à la porte des discours comme le font trop souvent les sociologues, donnant ainsi raison à ceux (linguistes, spécialistes de l'analyse des discours, sémiologues...) qui pensent que la sociologie est incapable de traiter du discursif.

Tout d'abord, une grande partie de mon analyse des discours peut être qualifiée de *transversale* ; transversale par rapport aux différents producteurs de discours, transversale par rapport aux différents genres de discours. Elle repère alors des *lieux communs* thématiques, métaphoriques, rhétoriques, argumentatifs..., qui peuvent circuler dans tous les types de discours et quel que soit le type de producteur de discours. Cette récurrence de lieux communs (sans nom d'auteur) forme ce que j'ai appelé un *fonds discursif commun*. Pour le comprendre, la référence à la singularité des producteurs, à leur biographie personnelle, à leur inscription socio-institutionnelle singulière n'a guère d'intérêt puisqu'il est justement commun à de multiples producteurs, quelle que soit leur singularité politique, professionnelle, positionnelle... Le même lieu commun peut se retrouver dans la bouche ou sous la plume d'un ministre socialiste, d'un député UDF, d'un universitaire linguiste ou psychologue, d'un formateur, d'un journaliste, d'un responsable d'association, d'un homme d'Eglise, et ainsi de suite. Il peut se repérer autant dans un discours politique que dans une œuvre littéraire, un article de journal, un rapport officiel, un guide de formation ou un compte rendu d'enquête statistique.

²² J'ai, d'une part, bénéficié de l'aide des Centres ressources illettrisme dans le cadre de la recherche intitulée « *Une vie sociale digne d'être vécue* » : la construction sociale de l'« autonomie » dans les discours sur l'« illettrisme ». Une lettre demandant de me faire parvenir, dans la mesure du possible, dossiers de presse et documents divers sur l'« illettrisme » qu'ils avaient pu constituer au cours du temps sur leur région a été envoyée aux 43 Centres de ressources illettrisme existant au moment de la recherche. Par ailleurs, je suis membre du comité scientifique du GPLI depuis décembre 1996 et ai été président de ce même comité (à la suite de MM. Francis Andrieux et Jean Hébrard) entre février 1998 et avril 1999. J'ai pu ainsi bénéficier du travail d'archivage des textes réalisé par Catherine Bouvet. Enfin, la réflexion que je mène sur la question depuis 1990 m'a mis en contact avec diverses personnes qui ont eu la gentillesse de me communiquer des documents qui n'étaient pas en ma possession et qui, pour une part, pouvaient être particulièrement difficiles d'accès.

Concernant la transversalité de l'analyse par rapport aux genres de discours, on peut toutefois noter que les productions discursives que j'ai étudiées relèvent essentiellement de la catégorie des genres de discours secondaires dont parlait Mikhaïl Bakhtine. Contrairement aux genres discursifs primaires, « constitués dans » et « constitutifs de » l'interaction verbale de face-à-face, engendrés dans les « circonstances d'un échange verbal spontané », et pour lesquels le langage est immédiatement dépendant autant du cours extralangagier de l'action que d'éléments proprement langagiers, les genres de discours secondaires « apparaissent dans les circonstances d'un échange culturel (principalement écrit) – artistique, scientifique, sociopolitique – plus complexe et relativement plus évolué²³ ». Moins dépendants des circonstances immédiates de leur production, ces discours se caractérisent par une forte intertextualité, chaque texte intégrant implicitement ou explicitement une série importante d'autres textes. Les chercheurs en sciences sociales se sont en fait objectivement partagés entre ceux qui étudient plutôt, voire exclusivement, le premier genre de discours (interactionnistes, ethnographes de la communication, analystes de la conversation ou pragmaticiens) et ceux qui s'intéressent uniquement au second genre (analystes des discours politiques, historiens des sciences, archéologues des discours...). Or, une telle partition ne va pas de soi. Non seulement les genres seconds « absorbent » les genres premiers, leur faisant subir une « transmutation » du fait de l'arrachement à leur sol pragmatique nourricier et de la réinscription dans le cadre d'un genre plus complexe, mais les genres premiers se nourrissent aussi à l'occasion des genres seconds, et l'on retrouverait sans aucun doute des bribes, des fragments ou des « morceaux choisis » des discours sur l'« illettrisme » que j'ai étudiés dans les conversations les plus informelles de la vie quotidienne. L'existence d'une circulation thématique, conceptuelle, lexicale, syntaxique ou stylistique « naturelle » entre les différents genres de discours (primaires ou secondaires²⁴) est la raison pour laquelle la décision de voyager à travers les genres n'est pas totalement arbitraire.

Le *fonds discursif commun* dont j'ai parlé est construit et mobilisé au cours d'une histoire dont il m'a semblé utile de préciser les grandes étapes, les temps forts pour comprendre précisément ce qui se dit à tel ou tel moment. Là, l'analyse délaisse parfois le contenu particulier des discours pour saisir des discontinuités marquées souvent par des *événements autant non discursifs que discursifs*. Par exemple, la création d'un groupe interministériel permanent de lutte contre l'illettrisme (GPLI) en 1984 (événement non strictement discursif), à la suite de la publication d'un rapport officiel sur les illettrés en France (événement discursif), marque une étape importante dans la construction publique du problème social. De même, l'année internationale de l'alphabétisation en 1990 constitue un événement non discursif déterminant pour comprendre le foisonnement des discours sur l'« illettrisme » cette année-là.

Enfin, quittant l'analyse transversale anonyme et panoramique, j'ai plongé de temps en temps le regard sur des textes précis. Ceux-ci pouvaient être considérés parfois comme des *événements discursifs* (c'est le cas du rapport *Des illettrés en France* ou de certains discours du père Joseph Wrésinski), dans la mesure où ils ont durablement infléchi le cours de l'histoire du problème social, et parfois comme des textes plus anodins, moins fréquemment cités, moins connus, moins performatifs, mais qui méritaient tout autant l'analyse. Du collectif anonyme, que des commentateurs pourront plus tard attribuer à cette entité un peu large qu'on appelle parfois l'*époque*, on passe ainsi à l'étude chirurgicale, précise du singulier, de l'individuel. Les textes sont alors raccordés à des noms d'auteurs ; auteurs dont il est à ce moment-là nécessaire, même à grands traits, de situer les positions ainsi que quelques propriétés sociales pertinentes pour comprendre les particularités stylistiques, thématiques, argumentatives, rhétoriques..., de leurs productions discursives.

Une vue d'ensemble du paysage, une analyse historique des grands moments de construction de ce paysage, des plongées sur des points singuliers du paysage pour mieux saisir de quoi il est composé. Voilà, résumée de manière métaphorique, l'option complexe qui a finalement été la mienne. « Finalement », car c'est ce que je constate en fin de parcours sans avoir possédé le plan cohérent de l'entreprise dès le départ. Seule au commencement existait l'intention ferme de ne point trop négliger les discours – car je savais contre quelle tendance lourde de ma discipline scientifique d'appartenance je devais lutter – sans abdiquer le mode de pensée sociologique. Cette intention directrice m'a permis de frayer certains chemins et de résister à la tentation d'en emprunter d'autres déjà tracés et plus rassurants, mais un peu trop usés.

²³ M. Bakhtine, *Esthétique de la création verbale*, Gallimard, Paris, 1984, p. 267.

²⁴ Seule l'architecture d'ensemble, l'aspect *compositionnel* est spécifique à chaque genre.

Le service de la critique

L'analyse des discours sur l'« illettrisme » suppose d'être particulièrement attentif aux textes (présupposés, arguments, stratégies rhétoriques, figures de style...) et de ne jamais faire l'économie de l'étude précise de ce qui est dit ou écrit, de la manière dont cela est dit ou écrit, comme c'est le cas lorsque l'analyste concentre essentiellement son effort de recherche sur les conditions sociales de production des discours. D'ailleurs, un des effets de la réussite d'un discours est visible dans le fait que le même thème, la même association d'idées, la même stratégie rhétorique ou les mêmes présupposés se retrouvent sous la plume ou dans la bouche de journalistes, d'hommes politiques, de chargés de mission ministériels et de diverses autres catégories de professionnels des discours publics. L'analyse des multiples « pillages mutuels » d'arguments, de thèmes ou de procédés d'énonciation, c'est-à-dire de la construction sociale d'un espace d'intertextualité, est en soi intéressante et constitue l'objet d'une recherche spécifique, mais peut amener, dans la logique de la quête des origines, à faire perdre de vue une partie du rôle que jouent ces discours *étant donné ce qu'ils disent et étant donné la manière dont ils le disent*. De même, l'analyse des conditions sociales de production des discours, des institutions ou des positions institutionnelles peut conduire à négliger les mêmes faits. Plutôt que de survoler l'ordre discursif, il est utile, selon l'expression de Michel Foucault, de l'étudier *frontalement*, c'est-à-dire « dans le jeu de son instance²⁵ » et non comme reflet d'un réel, effet d'une cause ou produit d'un ordre sous-jacent. Et ce n'est pas adopter la démarche de l'« abstracteur de quintessence textuelle », vigoureusement critiquée il y a déjà vingt ans²⁶, que de décider d'entrer dans le vif de la chair discursive.

Une analyse des discours est-elle d'une quelconque utilité sociale ? Pourquoi ajouter au tumulte ambiant un discours de plus sur la question ? Une telle question peut être « mortelle » pour l'auteur. Quelle place peut occuper celui qui, à la fois, prend la mesure du « vacarme », en dessine les formes, en détermine les caractéristiques et vient ajouter son propre bruit à tout cela ? À différents moments dans l'ouvrage, je propose des éléments de réponse, argumentée, à cette question de la place que peut occuper le sociologue et au rôle qu'il peut assigner à son travail.

On pourrait – à partir d'une distinction classique et un peu naïve entre les « discours » et la « réalité » – émettre l'hypothèse que les discours sur l'« illettrisme », et particulièrement les plus grands, les plus pompeux et les plus officiels, n'ont pas ou peu d'efficacité sociale – guère lus, peu entendus, servant des intérêts politiques conjoncturels et non à formuler les problèmes de « terrain » – et qu'il est finalement absurde de s'épuiser à les décortiquer. Les sociologues se déconnecteraient eux-mêmes de la « réalité sociale » en choisissant de travailler sur ces discours. Or, si ces derniers ont une logique spécifique, différente de celle qui préside, entre autres, aux actions concrètes de formation, ils n'en contribuent pas moins à la mise en forme du problème et aux grandes orientations que la politique de « lutte contre l'illettrisme » peut adopter.

Les flous sémantiques, les raisonnements bancals, les lourds présupposés, les enchaînements automatiques d'idées préconstruites, les surplus interprétatifs parasites ou les pièges discursifs peuvent toujours se convertir en difficultés réelles d'action, en obstacles à la définition d'objectifs précis, en contradictions, en malaises vécus ou en malentendus... Une analyse des discours sur l'« illettrisme » est donc une sorte de service rendu à un objet social « mal parlé » ou plutôt (car l'expression pourrait laisser penser que le sociologue s'érige en donneur de leçon et qu'il se constitue en instituteur du « bien parlé » sur l'« illettrisme »), « étrangement parlé ». De ce point de vue, l'analyste n'a aucune théorie, aucune politique ni aucune idéologie de rechange, mais essaie de dire à ceux qui parlent et qui écrivent sur le sujet, en commençant par les « intellectuels » eux-mêmes, ce qu'ils font ou disent sans toujours en prendre conscience. Travail d'éclaircissement, d'élucidation ou d'explicitation mais ni jugement, ni conseil, ni leçon, ni recette. Et à celui qui penserait que la position de celui qui repousse le plus loin possible la demande de « prise de position » pratique, éthique ou politique est

²⁵ M. Foucault, *L'Archéologie du savoir*, Gallimard, Paris, 1969, p. 37.

²⁶ On peut préférer la manière plus récente dont l'un des auteurs de cette critique s'exprime sur le sujet à propos du discours religieux : « Dire que la religion est l'« opium du peuple » n'apprend pas grand-chose sur la *structure* du message religieux : et, je puis le dire tout de suite, en anticipant sur la logique de mon exposé, c'est la structure du message qui est la condition de l'accomplissement de la fonction, si fonction il y a » (P. Bourdieu, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Seuil, Paris, 1994, p. 67).

un peu « facile », la seule considération des multiples difficultés d'une telle entreprise et du volume de travail qu'elle implique devrait suffire à tempérer sa critique.

Nous verrons, au fil de l'analyse, que l'usage du discours, y compris par les plus habiles (scolairement très entraînés) des professionnels du discours, est tel qu'il ne s'opère jamais « en toute conscience », c'est-à-dire sans une part de non-conscience. Le monde social est ainsi fait que lorsque l'on défend, par exemple, la lecture comme condition d'une vraie citoyenneté ou d'une citoyenneté authentique, on ne pense pas immédiatement à ce que cela sous-entend en matière de disqualification citoyenne des faibles lecteurs ou des non-lecteurs... C'est là que l'analyse sociologique des discours peut révéler sa pertinence et son utilité spécifiques comme instrument, non pas de dévoilement de choses qui restaient jusque-là cachées, mais de *reprise de soi*, de *reprise de conscience et de maîtrise* sur ce qui paraissait être l'objet intimement maîtrisé par excellence, à savoir son discours, son langage. L'analyse permet ici de prendre conscience de ce que nous disons au cas où nous voudrions nous défaire de « mauvaises » manières de dire que nous ne savions même pas avoir. Comme les accents régionaux qui s'entendent rarement de l'intérieur, nos manières de discourir sont ordinairement hors de notre prise.

Jacques Bouveresse visait bien un des principes critiques de la sociologie, et d'une partie de la philosophie, en évoquant cette habitude interprétative consistant à penser que la fonction de l'intellectuel est de « dévoiler », de « mettre au jour » le « caché » (ce « caché » n'étant en fait souvent que du *construit* sociologique, qui n'est pas véritablement comparable à un objet caché, mais qui est simplement invisible sans un travail d'objectivation) qui remplit nécessairement une fonction sociale²⁷. Dans cet ouvrage, le but n'est pas de « révéler » des réalités qui vivraient cachées, de « dévoiler » ou de « mettre au jour » des choses que personne ne voudrait voir, par résistance, par dénégation inconsciente ou par refoulement. L'objet étudié est visible, audible ou lisible ordinairement par tous. Il se caractérise même par son omniprésence et son ostentatoire répétition. Que pouvons-nous faire sinon expliciter l'implicite, tirer les conséquences logiques et sociales non pensées des discours, tenter d'en déceler les effets inattendus possibles ? Le savoir sociologique consiste alors souvent à pousser les discours dans leurs « derniers retranchements », à les prendre au pied de la lettre, à en désigner les pièges, en montrer les flous, les contradictions, les incohérences ou les présupposés, autant de « réalités » qui n'apparaissent clairement que lorsque, dans le travail long et patient du chercheur, celui-ci se place dans les conditions d'étude systématique pour les faire apparaître.

Réalité et pensée uniques des problèmes sociaux

En définitive, toute déconstruction (reconstitution historique du processus qui mène à la reconnaissance publique) d'un « problème social » contribue à faire apparaître tout ce qui nous est imposé sans que nous le sachions ou que nous y prenions garde, et ce, d'autant plus que le problème ne suscite pas de polémique contribuant, par l'existence même de points de vue différents, à faire douter de la manière dont est « défini » ledit « problème ». La polémique sociale sur les « problèmes » concerne parfois les définitions du problème sans qu'aucun des acteurs n'ait l'idée de contester la réalité du « problème » en tant que tel (*e.g.* les luttes de définition autour du « chômage » et des effets sur le nombre de chômeurs comptabilisés) ; elle peut aussi être une polémique sur l'existence même du problème (*e.g.* les luttes entre ceux qui affirmaient l'existence des « classes sociales » ou de telle ou telle région et ceux qui niaient l'existence de ces réalités sociales) ; elle porte enfin parfois sur l'interprétation du problème (*e.g.* oui, le chômage existe ; mais non, le chômage n'est pas un signe de dysfonctionnement passager, mais bien le symptôme d'un changement durable de l'organisation du travail).

D'une manière comme d'une autre, la déconstruction sociologique doit, face à un problème, envisager en quoi ce « problème » et la manière dont on en parle empêchent de penser et d'imaginer d'autres « problèmes » et d'autres manières de les poser. Du seul fait de son existence, un problème constitue un obstacle à des alternatives, même quand celles-ci n'ont jamais été envisagées ou pensées par personne. Comme le rappelait avec force Michel Foucault : « Il faut concevoir le discours comme une violence que nous faisons aux choses, en tout cas comme une pratique que nous leur imposons. » Et le travail sociologique de déconstruction-reconstruction est rude lorsqu'il doit couvrir de l'ombre du doute une question qui a été des milliers de fois

²⁷ J. Bouveresse, *Le Philosophe chez les autophages*, Minuit, Paris, 1984, p. 36.

traitée à travers des conférences, des articles de presse, des livres, des émissions télévisées... Le fait même que l'on puisse se réunir pour parler d'« illettrisme » lors d'un colloque peut conduire à produire un puissant « effet de réel » et à laisser penser que l'« illettrisme » existe en soi comme un objet naturel qu'il suffirait de bien définir, de bien mesurer et, enfin, de « combattre ». Les conférenciers, ces *fonctionnaires du pouvoir cognitif*²⁸, et leurs auditoires sont dans une situation sociale telle qu'il est sous-entendu, présupposé qu'il existe dans la réalité un phénomène social digne d'être traité et que ce phénomène existe vraiment puisqu'il fait l'objet d'une conférence.

Le sociologue a donc besoin, dans sa tâche de *désévidenciation* d'un problème²⁹, d'opérer une sorte de *variation imaginaire des perspectives* ou de s'appuyer sur les points de vue concurrents (souvent les plus dominés, les moins officiels) pour penser que le « problème » pourrait être posé autrement ou qu'on pourrait refuser ce type de problème pour en faire apparaître d'autres. La difficulté ici consiste donc à ne pas se faire le porteur d'un point de vue social existant, à ne pas devenir l'intellectuel organique d'un mouvement, d'un parti ou d'un groupe d'intérêt non officiel ou moins légitime. S'il peut se servir des critiques sociales du « problème », quand elles existent, comme d'un levier comparatif, *i.e.* comme moyen de comprendre et de faire apparaître des choix ou des options politiques invisibles en première analyse, le sociologue ne doit pas devenir, consciemment ou à son insu, le défenseur d'un groupe social, d'une corporation, d'un groupe de pression, d'un parti ou d'un syndicat³⁰.

La réalité, telle qu'elle se présente à nous, enfouit souvent le choix (parmi d'autres possibles) qui la sous-tend et masque les multiples réalités alternatives, possibles ou virtuelles. En éliminant le conflit ou la polémique, elle soustrait au regard ordinaire l'essentiel de ce qui la constitue : « Ce que nous ne pouvons imaginer, nous ne pouvons le désirer³¹ » Par exemple, Joseph Gusfield montre bien dans son étude sur la relation entre les accidents de la route et l'absorption d'alcool³² que la réalité n'est pas aussi simple que celle que veulent bien nous présenter les discours officiels. En concentrant l'attention et en pointant l'index sur le « conducteur amoral ou irresponsable » qui a bu avant de prendre le volant, en masquant la vue ou en occupant tout le terrain, les discours sur les méfaits de l'alcool au volant empêchent de voir le rôle des voitures (de leur qualité), de l'état des routes ou même la cruelle absence de transports publics qui permettraient aux conducteurs ayant bu de se déplacer sans risque. Mais il en va de même pour les exemples que livrent parfois les rapports officiels ou les articles sur l'« illettrisme » pour souligner la difficulté que vivent les « illettrés » : c'est toujours le « handicap » des illettrés qui est présenté comme étant à la source des difficultés qu'ils rencontrent dans diverses situations sociales et non la logique de ces situations, l'un des présupposés de ces exemples étant l'idée de la nécessaire et indispensable « autonomie individuelle ».

Rhétorique des discours publics et peur du *linguistic turn*

Si l'on étudie les processus de construction des problèmes sociaux, leurs étapes ou stades principaux, les propriétés sociales des agents-institutions qui revendiquent (leurs intérêts et leurs ressources matériels et symboliques, leurs forces sociales relatives...), on traite généralement les formes discursives, les revendications ou les plaintes elles-mêmes comme des évidences³³. Autour de la question classique du « pouvoir et des mots », le sociologue insistera surtout sur la légitimité sociale du porte-parole, sur son *auctoritas* qui lui est conférée non par le discours, mais par ce qui est tenu pour extérieur à celui-ci, à savoir l'institution qu'il représente (l'État, le Gouvernement, l'Administration, l'Église, le Parti, le Syndicat, le Corps médical, la Science, l'Université...). Il montrera magistralement comment on peut faire assez facilement

²⁸ E. Goffman, *Façons de parler*, Minuit, Paris, 1987, p. 177 et p. 203.

²⁹ Et ce n'est pas un hasard si l'image forte ou le récit poignant et émouvant sont appelés « *evidentia* » par la rhétorique classique : ce sont des moyens pour rendre le phénomène dont on parle « évident ». Évoquer le travail de *désévidenciation* que le sociologue doit entreprendre désigne très exactement ce contre quoi il doit se construire.

³⁰ J. Gusfield, « On the Side : Practical Action and Social Constructivism in Social Problems Theory », in *Studies in the Sociology of Social Problems*, Joseph W. Schneider and John I. Kitsuse (eds), Ablex Publishing Corporation, Norwood, New Jersey, 1984, p. 31-51.

³¹ J. Gusfield, *The Culture of Public Problems : Drinking-Driving and the Symbolic Order*, University of Chicago Press, Chicago and London, 1981, p. 7.

³² *Ibid.*

³³ J. Best, « Rhetoric in Claims-Making : Constructing the Missing Children Problem », *Social Problems*, volume 34, n° 2, avril 1987, p. 101-121.

tomber « la question naïve du pouvoir des mots³⁴ » et la conception consistant « à chercher le pouvoir des mots dans les mots, c'est-à-dire là où il n'est pas³⁵ » : l'« autorité advient au langage du dehors » et l'on ne peut donc « découvrir dans le discours même [...] le principe de l'efficacité de la parole ». Les exemples ne manquent pas alors qui peuvent témoigner du fait que la même formule, le même discours prononcés par des locuteurs aux statuts sociaux différents ne produisent pas les mêmes effets sociaux. La démonstration repose alors sur la neutralisation du discours (un même énoncé) et la variation des énonciateurs (des producteurs de discours très différents). Ainsi, pour reprendre l'exemple célèbre que donne John Austin (censé d'ailleurs être du côté des « naïfs ») : « Supposons par exemple que j'aperçoive un bateau dans une cale de construction, que je m'en approche et brise la bouteille suspendue à la coque, que je proclame "je baptise ce bateau le *Joseph Staline*" et que, pour être bien sûr de mon affaire, d'un coup de pied je fasse sauter les cales. L'ennui, c'est que je n'étais pas la personne désignée pour procéder au baptême. » La bonne formule linguistique prononcée par le mauvais énonciateur n'a aucune force sociale, le bateau ne sera donc pas baptisé, par cet acte, le *Joseph Staline*, et celui qui a commis un tel acte risque bien d'être arrêté par la police... Le pouvoir du discours vient donc bien de l'extérieur du discours, et notamment de la position sociale de celui qui l'énonce. CQFD. L'affaire est entendue. Le discours est par conséquent un aspect très secondaire des choses par rapport à l'autorité du porte-parole : « Cette autorité, le langage tout au plus la *représente*, il la manifeste, il la symbolise³⁶. »

Mais si Saussure produit un « coup de force inaugural », le sociologue, lui, n'hésite pas, à l'occasion, à procéder à un tour de passe-passe rhétorique. Ainsi, on pourrait changer le principe de variation et produire un raisonnement inverse, et évidemment tout aussi bancal, que celui que nous venons de rappeler. Neutralisons donc, de façon imaginaire, le locuteur et faisons varier les genres de discours. Quelle efficacité aurait le discours si, au lieu d'adopter le genre discursif convenu (dans les deux sens du terme), l'énonciateur en employait un autre ? Imaginons le Général De Gaulle lançant l'Appel du 18 Juin en alexandrins ou bien un homme politique adoptant devant des militants le langage de la démonstration mathématique (« Soit A, une action politique et A₁, A₂, A₃... A_n les différents moments constitutifs de cette action... »), quel poids, quelle force sociale auraient leurs discours ? On pourrait, sur la base d'une telle variation imaginaire, tirer la conclusion – hâtive – que le style, le genre, la forme des discours font essentiellement l'autorité de ce qui est dit et que, peu importe les producteurs qui viennent les tenir, les discours sont au cœur des dispositifs de pouvoir. Mais cette seconde variation a pour vertu essentielle de rappeler l'opacité (ou la spécificité, comme on voudra) des discours qui ne peuvent être réduits à symboliser ou représenter des positions sociales ou institutionnelles, des rapports de force ou des rapports de domination, eux-mêmes silencieux, mais qui murmurerait déjà ce que les discours articulent et prononcent clairement.

Si l'on s'en tient aux formules simples (« Je te baptise », « Je déclare la séance ouverte »...), on peut croire que la formule en elle-même n'est pas importante dans la mesure où il est facile d'envisager n'importe quel locuteur les prononçant aisément. Mais la variation est plus difficile à imaginer lorsqu'on a affaire à des discours formellement plus complexes et qui exigent de longues années de formation spécifique – scolaires et extra-scolaires – de la part de leurs producteurs pour être en mesure de les produire. La plaidoirie d'un avocat tirera sa force, bien sûr, du fait que c'est un avocat qui la prononce (et pas n'importe quel avocat), mais aussi du fait qu'il s'agit d'une forme discursive particulière, *i.e.* particulièrement convaincante, persuasive, émouvante ou bouleversante, c'est-à-dire encore, utilisant les techniques ou procédés de discours adéquats pour convaincre, persuader, émouvoir ou bouleverser dans le cadre d'un tribunal. Les deux réalités sont donc strictement indissociables et le pouvoir symbolique ne vient en définitive ni du dehors, ni du dedans, mais dépend d'au moins quatre grands éléments : la forme du discours (linguistique et sémiologie, rhétorique), le statut de son producteur (sociologie des producteurs culturels), le contexte immédiat (lieu, moment...) de son énonciation (pragmatique contextuelle) et l'espace de sa réception, *i.e.* les catégories de perception et de représentation durables ou conjoncturelles de ceux à qui s'adressent les discours (esthétique, histoire ou sociologie de la réception). Aucune étude empirique ne parvient jamais totalement à articuler ces quatre dimensions pour des raisons tout à fait pratiques (moindre compétence des chercheurs sur tel ou tel aspect de l'analyse de la réalité sociale, manque concret de temps pour réaliser une telle ambition théorique, qui apparaît

³⁴ P. Bourdieu, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Fayard, Paris, 1982, p. 103.

³⁵ *Ibid.*, p. 103.

³⁶ *Ibid.*, p. 105.

comme démesurée dès lors que l'on dépasse l'analyse, un peu frustrante, d'un seul et unique discours...). Même la théorie des champs de production culturelle, qui propose un programme de recherche original et complexe (il s'agit, dans l'ordre logique des constructions allant des macrocosmes aux microcosmes : 1) de situer le champ au sein du champ du pouvoir, 2) d'analyser la structure interne du champ et 3) d'analyser les habitus et les prises de position des agents du champ, produits des trajectoires sociales et des positions occupées à l'intérieur du champ), et qui prétend avec la notion de champ « dépasser l'opposition entre lecture interne et analyse externe sans rien perdre des acquis et des exigences de ces deux approches, traditionnellement perçues comme inconciliables³⁷ », ne parvient jamais *dans les faits* aux objectifs qu'elle se fixe. Elle n'a, en effet, jusqu'ici encore jamais donné l'exemple d'une réalisation de ce programme. Ce n'est en tout cas pas l'énumération, plus ou moins intuitionniste, d'une série de propriétés formelles de l'écriture flaubertienne qui peut être tenue pour une sérieuse analyse « interne » de l'œuvre de Flaubert³⁸.

Pour récapituler les problèmes et faire apparaître le lien étroit entre ces différentes dimensions dont dépend ce que l'on a coutume d'appeler la force de persuasion ou le pouvoir des discours, on pourra formuler une série de propositions :

- Le plus beau discours ne vaut rien s'il est prononcé par un imposteur, c'est-à-dire par celui qui, en réalité, n'occupe pas le poste adéquat pour le prononcer (*e.g.* le quidam qui baptise un monument public en coupant le ruban rouge quelques heures avant la cérémonie officielle).
- Le plus puissant (socialement) des orateurs ne vaut rien s'il n'emploie pas les bonnes formes et les procédés rhétoriques adéquats (*e.g.* l'homme politique tentant d'embraser son public lors d'un meeting en parlant en vers).
- Le plus beau discours prononcé par le plus puissant (socialement) ou le plus légitime des orateurs ne vaut rien s'il n'est pas prononcé dans le bon lieu et au bon moment (*e.g.* l'homme politique venant couper le ruban et prononcer son discours quelques heures avant la cérémonie officielle de baptême d'un monument public, l'avocat faisant sa plaidoirie dans les couloirs du tribunal ou le discours politique qui tombe à plat, car prononcé à un moment inopportun, sans aucun sens du *kairos*).
- Deux orateurs de puissance sociale semblable peuvent se distinguer par la force (« qualité technique ») propre de leur discours (*e.g.* deux plaidoiries ne se valent pas du point de vue de leur qualité formelle, les avocats maîtrisant plus ou moins bien le genre plaidoirie, de même qu'il existe des romanciers ou des poètes plus ou moins virtuoses).
- Quels que soient la qualité des discours, le moment et le lieu où ils sont prononcés et la force sociale ou la légitimité de ceux qui les énoncent, le public (lectorat ou audience) peut ne pas prêter attention ou ne pas être sensible à ce qui est dit ou bien ne plus croire en ce qu'on lui dit, annihilant la force sociale du discours par son simple désintérêt (*e.g.* les situations de crise de confiance – ou de foi – où les récepteurs n'adhèrent plus aux discours qu'on leur adresse).

La prise de conscience de cette multiproduction de la force sociale d'un discours fait bien apparaître l'erreur essentielle consistant à penser définir *le* principe d'efficacité symbolique (externe ou interne, contextuel ou institutionnel, logique ou rhétorique, lié aux producteurs ou aux « récepteurs »...) des discours.

C'est seulement lorsqu'il s'agit de décrire et d'analyser l'univers scientifique que les sociologues reprennent conscience, si l'on peut dire, en matière de discours pour défendre l'idée que la vérité scientifique n'est pas le pur et simple effet de stratégies, de rapports de force ou de domination (la raison du plus fort est toujours la meilleure), mais tient pour une part non négligeable à la force propre ou intrinsèque des argumentations et des preuves avancées par les uns et les autres³⁹. Mais parfois les mêmes chercheurs qui seraient scandalisés par la réduction du destin des énoncés scientifiques à la force et à la position sociales des savants, n'hésitent pas à

³⁷ P. Bourdieu, *Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Seuil, Paris, 1992, p. 288.

³⁸ *Ibid.*, p. 58-59.

³⁹ Il serait certes naïf de nier les déterminations sociales et institutionnelles à travers lesquelles se sont engendrées les productions scientifiques, mais on ne comprendrait pas mieux ces dernières si on les réduisait à n'être que de simples effets de telles déterminations. Les positions, les luttes, les rapports de force, les stratégies ou les intérêts..., repérables dans des sphères d'activité extrêmement variées, ne peuvent rendre compte à eux seuls de la logique spécifique des activités scientifiques. Voir J.-M. Berthelot, *Les Vertus de l'incertitude. Le travail de l'analyse dans les sciences sociales*, PUF, Paris, 1996, p. 123 et P. Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, Seuil, Paris, 1997, p. 131.

scotomiser le discours des autres dans la crainte d'être pris en flagrant délit de *linguistic* ou de *rhetoric turn*⁴⁰. Parfois justifiée, lorsque ceux qui étudient les discours prétendent que toute la réalité sociale est là, et rien que là, ou lorsqu'ils en profitent pour nier toute différence entre des certitudes religieuses, des convictions morales, des opinions communes et des vérités scientifiques, une telle crainte⁴¹, qui conduit des armées de combattants à déceler dans n'importe quelle étude du « discours » ou du « langage » l'expression du coupable *linguistic turn*, est néanmoins le plus souvent mythique. De même que tous les discours scientifiques n'ont pas autant de chances d'être considérés comme tels par les savants (on ne parvient pas à la notoriété scientifique en écrivant des poèmes ou des articles de journaux), tous les discours publics n'ont pas autant de chances de réussir à convaincre, persuader, émouvoir et mobiliser les médias, l'État ou l'« opinion publique ». Il y a autant de contraintes formelles et rhétoriques qui pèsent sur ces discours que sur les discours scientifiques. La rhétorique des discours n'est donc aucunement périphérique.

Si les sociologues craignent d'entrer dans les discours, ils ne se privent pas pour autant de les lire (et comment feraient-ils autrement pour caractériser les points de vue des agents sociaux qu'ils entendent objectiver en les rapportant aux positions qu'ils occupent ?), sans aucune méthode particulière, mais avec le sentiment (très arrogant) de l'évidence de la compréhension qu'ils ont de ces textes. Paradoxalement, ceux qui insistent sur la nécessité de se doter d'outillages conceptuels et méthodologiques dès lors qu'il s'agit d'objectiver des positions, des structures sociales ou des institutions, partent souvent dans la lecture des discours avec leur seul bon sens de lecteur professionnel pour tout bagage. Lorsque chaque prise de position ou point de vue aura été réduit à ce qui apparaît aux yeux de l'analyste comme un condensé, un résumé, une *formule génératrice* de la pensée d'un orateur, d'un auteur ou d'un mouvement politique, religieux..., alors il n'aura plus qu'à manipuler dans l'argumentation ces petits résumés, ces petites sténographies pour se concentrer sur ce qui rend possible de tels points de vue (on parlera de « catholicisme social », d'« élitisme de la compétence », de « populisme pastoral », d'« humanisme économique »⁴²...). Dans les modèles scientifiques les plus sophistiqués, le chercheur ne peut d'ailleurs qu'arriver épuisé aux portes du palais discursif et se contenter d'en décrire à gros traits le style architectural, sans prendre la peine d'ouvrir les portes d'entrée comme celles des différentes pièces – y compris les plus petites et les plus sombres – ou des multiples placards qu'on y trouve.

Si l'on ne peut partager le point de vue de ceux des sociologues qui délaissent ou maltraitent les discours, on ne peut davantage s'accorder avec certaines positions antisociologiques qui finissent par jeter à l'eau, et la question de la force sociale relative (de la légitimité) des différents professionnels du discours et, paradoxalement, surtout lorsque l'attaque vient des spécialistes de la rhétorique, la question de la force proprement rhétorique des discours, pour aboutir à une forme de populisme consistant à penser que c'est finalement le « peuple », le « public » ou les « citoyens » qui tranchent entre les « problèmes » qui tiennent et ceux qui ne tiennent pas :

« Rappelons tout d'abord le roman de toutes les explications sociologiques. Si un message passe dans l'opinion, ce serait qu'elle est manipulée. La cause ou la faute en était aux patrons, puis au complexe militaro-industriel, et aujourd'hui au battage médiatique. Le présentateur du journal télévisé, voilà l'ennemi le plus clair. Big Brother au petit pied, il coupe la parole à tous ses invités, qu'ils soient ministres ou ambassadeurs : "ici c'est moi qui gère le temps de parole". Les invités sont des marionnettes dont il tire les ficelles. Et le présentateur lui-même est un pantin. Il est manipulé par des sondages et un Audimat censés photographier l'opinion publique. Or, cette photographie est elle-même truquée. Des spécialistes manipulent le tout en

⁴⁰ Cf. B. Lahire, *L'Homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Nathan, coll. « Essais & Recherches », Série « Sciences sociales », Paris, 1998, p. 191-202.

⁴¹ On voit d'ailleurs mal pourquoi de nombreux chercheurs en sciences sociales comme en sciences « dures » passeraient un temps si important à élaborer des expériences, à mener des investigations empiriques longues et fastidieuses, bref, à se frotter au « sol raboteux » de la réalité, s'ils n'espéraient pouvoir énoncer quelques vérités scientifiques fondées sur l'étude de la réalité matérielle ou sociale. À moins que ceux qui réduisent tout discours scientifique à n'être qu'effets de sens et de manche, ne décrivent en définitive leur propre pratique, verbaliste, de la science. Dans tous les cas, ce type de joutes intellectuelles (« pour ou contre le tournant linguistique ») permet la promotion de tous les participants, l'intérêt qu'il y a à être dans un camp, quel qu'il soit, étant plus grand que celui qui consiste à poser et dénouer pratiquement de vrais problèmes scientifiques.

⁴² Voir notamment P. Bourdieu et L. Boltanski, « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 2-3, juin 1976, p. 3-73 et L. Wacquant, « L'underclass urbaine dans l'imaginaire social et scientifique américain », in *L'Exclusion, l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, 1996, p. 248-262.

fabriquant des sondages qui fabriquent l'opinion, laquelle fabrique les réactions du présentateur. Les manipulateurs sont eux-mêmes manipulés, à l'infini, pour le profit de quelques-uns.

On ne peut pas contredire ce roman sociologique en niant le battage médiatique ou le côté artificiel des sondages. Il y a battage, c'est évident. Et il est non moins évident que l'opinion publique est un artefact : laissée à elle-même, l'opinion serait informe, amorphe, il faut donc lui donner forme, et en ce sens la fabriquer. Mais tout cela n'explique pas le mystère du succès. Parler de manip nous renvoie au modèle « macho » qui est si familier – et si déculpabilisant. Nous, le public, serions une vierge naïve que des mâles violent à volonté, à coup de battage. Il n'en est rien. Si un message ne passe pas, c'est parce que « on » ne veut pas en entendre parler. Ce n'est pas Mitterrand qui, à lui tout seul, a donné au procès Barbie son retentissement dans l'opinion. Ce ne sont pas les médias, autre despote supposé, qui ont créé de toutes pièces l'émotion pour les *boat people*⁴³

»

L'émotion n'est pas créée par les médias, mais la rhétorique des médias pourrait se cantonner dans le registre de la description et de l'argumentation et ne pas choisir celui de l'émotion ou de la commotion ; les médias n'ont pas « créé de toutes pièces l'émotion pour les *boat people* », mais auraient bien pu parler de (et faire émouvoir à propos de) toute autre chose que des *boat people* ; ils auraient pu faire le choix de tenter de rendre raison historiquement de la tragédie visible et mise en image plutôt que de montrer de telles images, ils auraient pu proposer telle interprétation plutôt que telle autre pour rendre compte de cette « tragédie », et ainsi de suite. N'en déplaise aux sémiologismes et aux sociologismes de toute sorte, la rhétorique des discours n'est, au fond, ni centrale ni périphérique : elle existe et est un élément constitutif de la réalité publique des problèmes sociaux.

⁴³ F. Goyet, *Rhétorique de la tribu, Rhétorique de l'État*, PUF, Paris, 1994, p. 214-215.